



Forum II
Deuxième session
du
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997

Final Report

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ À L'INTENTION DE LA DIRECTION

INTRODUCTION

QUESTIONS ORGANISATIONNELLES RELATIVES AU FORUM II

RÉSUMÉ DES RÉUNIONS

Session thématique: *Partenariat pour la sécurité chimique globale*

Examen des questions de procédure

États financiers du fonds en fiducie

Élection des responsables du FISC et des membres du GIS

Domaine d'activités A du Programme - Élargissement et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques

Domaine d'activités B du Programme - Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques

Domaine d'activités C du Programme - Échange d'information sur les produits chimiques toxiques et les risques chimiques

Domaine d'activités D du Programme - Mise sur pied de programmes de réduction des risques

Domaine d'activités E du Programme - Consolidation des compétences et des capacités nationales en matière de gestion des produits chimiques

Nouvelles questions

Déclaration des organisations participantes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC)

CLÔTURE DU FORUM II

ANNEXES

1. Liste des documents d'information - Document de travail et contexte
2. Listes des sigles
3. Rapport des réunions du groupe de la Région de l'Afrique
4. Rapport des réunions du groupe de la Région de l'Asie
5. Rapport des réunions du groupe de la Région de l'Europe du Centre et de l'Est
6. Rapport des réunions du groupe de travail de Région élargie des Amériques
7. Rapport du Groupe GEOA (Groupe de l'Europe de l'Ouest et autres groupes)
8. Représentants élus et membres du Groupe intersessions - Forum II
9. Rôles et responsabilités des agents et des membres du GIS
10. Lignes directrices sur les points focaux nationaux
11. Comité permanent du Forum
12. Réunions du FISC - Langues
13. Désignation et critères des réunions tenues sous les auspices du FISC
14. Prix de la sécurité chimique
15. Priorités d'intervention du FISC en matière d'application de mesures de gestion écologique des produits chimiques, Priorités d'intervention avec dates cibles spécifiques en 1997 ou avant, Rapport d'étape - *Document de travail*
16. Priorités d'intervention du FISC en matière d'application de mesures de gestion écologique des produits chimiques, Recommandations et mesures d'intervention tirées des réunions du Groupe intersessions, Rapport d'étape - *Document de travail*
17. Liste des participants

RÉSUMÉ À L'INTENTION DE LA DIRECTION

MESURES ET RECOMMANDATIONS DONT IL A ÉTÉ CONVENU DE PRENDRE LORS DU FORUM II

Recommandations à présenter lors de la Séance spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) qui aura lieu en juin 1997

1. Une séance spéciale de l'Assemblée générale des l'ONU sera convoquée en juin 1997, soit cinq ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en vue de revoir les progrès réalisés dans la mise en application de l'ordre du jour 21 ainsi que les priorités à cet égard. Lors de la première réunion, le Forum a adopté des recommandations détaillées sur les priorités relatives aux mesures à prendre en vue d'amorcer efficacement les efforts à l'échelle nationale et internationale dans les six domaines du programme du chapitre 19 de l'ordre du jour 21. Lors de sa deuxième réunion, en février 1997, le Forum a pris note de ses réalisations et noté les endroits où les progrès au chapitre des recommandations avaient été lents ou inexistants, en établissant ses orientations pour les trois prochaines années.
2. Le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FICS) :

Réaffirme l'importance du chapitre 19 de l'ordre du jour 21 et *recommande* donc que l'UNGASS:

- *Reconnait* que la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle au développement durable et constitue une assise fondamentale de la santé humaine, de la sécurité et de la protection de l'environnement et de la réussite des nombreux autres chapitres de l'ordre du jour 21.
- *Reconnait* que le FISC, qui a été créé en réponse à la demande des gouvernements présentée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, a évolué en un cadre obligatoire pour développer et promouvoir, grâce à un processus d'établissement d'un consensus, des stratégies internationales et des partenariats entre les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales en vue d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques.
- *Reconnait* que les gouvernements seuls ne peuvent assurer la gestion rationnelle des produits chimiques. Les efforts exercés volontairement dans le secteur industriel en matière de prudence responsable et de gérance des produits, d'aide et d'efforts de la communauté par les organisations non gouvernementales syndicales et d'intérêt public, ainsi que les travaux spécialisés des organisations intergouvernementales et scientifiques constituent un rôle critique. Les progrès les plus importants sont réalisés lorsque toutes les parties travaillent en concertation.
- *Reconnait* que, grâce à la coopération entre les partenaires, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'atteinte des objectifs du chapitre 19, plus particulièrement:
 - cerner les risques que constituent les polluants organiques persistants pour la santé humaine et l'environnement;
 - accélérer l'évaluation à l'échelle internationale des risques des produits chimiques;
 - appliquer les procédures volontaires et négocier l'instrument ayant force exécutoire du consentement après information préalable;

- élaborer des inventaires d'émission et de transfert des polluants;
- tendre vers un système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
- promouvoir les solutions de rechange permettant de réduire la nécessité d'utiliser des produits chimiques (par exemple, méthodes intégrées de lutte contre les nuisibles); et
- commencer à chercher une solution aux problèmes des stocks de produits chimiques désuets.

Toutefois, malgré les progrès considérables réalisés, il reste encore beaucoup à faire, ce qui devra continuer de constituer une priorité bien au delà de l'an 2000.

- *Reconnaisse* que la recherche scientifique continuera d'obtenir de nouvelles informations et de mieux comprendre les effets des substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Le nombre de plus en plus grand de travaux de recherche qui révèlent que certaines substances peuvent perturber les fonctions corporelles normales régulées par le système endocrinien en constitue un exemple. Ces nouvelles questions doivent être abordées par l'exécution de recherches qui donneront lieu à des mesures stratégiques permettant de réduire ces risques.
- *Reconnaisse* le leadership des gouvernements et des organisations qui ont permis de donner suite aux travaux du Forum en réunissant les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, ainsi que l'appui des pays et des organisations qui ont contribué généreusement en fournissant à certains gouvernements une aide sans laquelle ces derniers n'auraient pu participer. On invite d'autres pays et organisations à se joindre à nous pour promouvoir, par des dons ou des contributions en nature, la gestion rationnelle des produits chimiques.
- *Recommande* que les donateurs, y compris les banques de développement multilatéral, s'assurent que les politiques de développement et que les investissements dans les programmes et les projets comportant la gestion des produits chimiques comprennent un appui au renforcement de la capacité des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition, qui est suffisante pour assurer la gestion écologique des produits chimiques.
- *Recommande* que les gouvernements nationaux prennent l'initiative d'améliorer les efforts de tous les partenaires visant à trouver des façons innovatrices de fournir les ressources nécessaires pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques. Plus particulièrement, il faut insister surtout sur l'amélioration de la sécurité, sur la promotion d'une technologie moins polluante, sur l'adoption de concepts de prévention de la pollution et sur le renforcement de la capacité.

Généralités:

Mandat du FISC

3. Le poste de Rapporteur sera remplacé par un poste de Vice-président. Un rapporteur doit être nommé pour la durée de chaque réunion du FISC.
4. Le Président et les Vice-présidents nouvellement élus entreront en fonction immédiatement à la clôture du Forum.

Responsables du Forum et membres du groupe d'intersessions (GIS)

5. Le Forum II a élu le Canada comme Président et l'Argentine, la Hongrie, le Mali et la République de Corée comme Vice-présidents. Les membres nouvellement élus du

Groupe d'intersessions (GIS) sont énumérés à l'**annexe 8**.

1. Les rôles et responsabilités des responsables et des membres du GIS ont été acceptés tels que présentés à l'**annexe 9**.
2. Les responsables du Forum ont demandé l'appui et la contribution continus du dernier Président, qui seront fournis grâce à une entente informelle. Cette demande a été acceptée.
3. Pour mieux représenter l'origine de ses membres, le nom du Groupe de la région d'Europe de l'Est a été changé par le Groupe de la région d'Europe centrale et de l'Est.

Points focaux nationaux

4. Le Forum a revu et accepté les lignes directrices relatives aux points focaux nationaux énumérés à l'**annexe 10**.

Groupe de travail *ad hoc* sur l'ordre du jour du Forum II

5. Reconnaisant les responsabilités et le rôle important des groupes de travailleurs dans l'application et la réalisation des activités et des programmes du chapitre 19 de l'ordre du jour 21, le Forum admet la participation d'un représentant des organisations non gouvernementales de travailleurs comme membre du Groupe de travail pour la durée de son affectation (fin du Forum II).

Comité permanent du Forum

6. Il a été convenu de créer un Comité permanent du Forum sous la présidence du Président du Forum, pour fournir conseil et aide dans la gestion du processus des préparations du GIS3 et du Forum III et pour fournir au FISC un mécanisme qui permette de mettre en oeuvre de façon efficace et efficiente le processus de réponse du FISC aux nouveaux développements et aux nouvelles questions au fur et à mesure qu'ils se présenteront. De plus, le Comité permanent du Forum doit suivre le progrès des travaux du FISC. Ce Comité ne peut prendre des décisions pour les responsables du FISC, le GIS ou le Forum. Il a été convenu qu'il ne compterait pas plus de 20 membres. Le rôle et les responsabilités ainsi que les modalités de fonctionnement et sa composition sont présentés à l'**annexe 11**.
7. Le Forum a convenu que la révision complète du mandat du FISC pour le Forum III sera effectuée par le Comité consultatif nouvellement constitué du Forum.
1. L'avantage d'améliorer le rôle du Président en tant que porte-parole du Forum a été reconnu, et le Forum, reconnaissant la complexité de la question de représentation équilibrée ainsi que d'autres questions apparentées, a demandé que la question de créer un cinquième poste de Vice-président pour remplacer le Président en tant que représentant régional soit revue dans le contexte d'un examen complet du mandat du Forum III.
2. Le Forum a demandé que le Comité permanent du Forum envisage la possibilité de créer un fonds permanent de «jumelage» qui servira à aider les pays nécessitant une aide financière pour participer aux réunions du FISC.

Réunions du FISC

Langues

3. Après de longues consultations dans les groupes régionaux et après discussion en séance

plénière, le Forum a adopté une politique générale en matière de langue de fonctionnement qui couvre l'interprétation et la traduction des documents et des rapports des réunions. Cette politique vise toutes les réunions du Forum, les réunions du GIS, ainsi que les délibérations du Comité permanent du Forum. La politique adoptée est décrite en détail à l'annexe 12.

Critères concernant les réunions tenues sous les auspices du FISC

4. Le Forum a adopté des critères provisoires concernant les réunions tenues sous les auspices du FISC (**annexe 13**) et, en réponse à une demande du Mexique, a invité ce dernier à présenter une demande relative à une réunion proposée sur la gestion du risque, qui se tiendrait à la fin de 1997.

Échéancier

5. Voici l'échéancier proposé pour les réunions du FISC qu'il a été convenu de suivre : le GIS3 se rencontrera à la fin de 1998, le Forum III aura lieu en l'an 2000 et il est prévu, pour le moment, que le GIS4 se réunira au début de 2002. C'est avec gratitude que l'intérêt manifesté par le Japon et le Brésil pour accueillir le GIS3 et le Forum III a été remarqué.

Prix de la sécurité chimique du FISC

6. On a également convenu qu'il y aurait lieu d'instituer un prix de la sécurité chimique du FISC. Les critères et les mécanismes qui ont été proposés à cet égard sont présentés à l'annexe 14.

Fonds en fiducie

7. Le Forum a pris note du rapport des dépenses de 1996 et a approuvé les budgets proposés pour 1997 et 1998, ce qui permet d'apporter les modifications nécessaires à la lumière des décisions prises lors du Forum II. Il a également demandé qu'un résumé des dépenses engagées depuis la création du FISC soit présenté lors de la prochaine réunion du GIS; ce résumé devrait comprendre notamment une estimation des dépenses additionnelles et tenir compte de l'ensemble des ressources de secrétariat, y compris des éléments indirects ou non financiers.
8. Le Forum a pris note des généreuses contributions, de nature financière et non financière, d'un certain nombre de pays et d'organisations.
9. Le Forum a pris note de l'importante et avantageuse contribution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui a agi à titre d'organisme hôte du Secrétariat, et a remercié le directeur général de son offre généreuse de maintenir l'entente jusqu'à l'an 2000 et jusqu'à la tenue du Forum III.

DOMAINE D'ACTIVITÉS A DU PROGRAMME - ACCROISSEMENT ET ACCÉLÉRATION DE L'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES

10. Le Forum II a recommandé :
11. que les gouvernements et l'industrie chimique renouvellent leur engagement à produire et à analyser des données qui permettent, dans le cadre du Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC) et grâce à l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE), d'évaluer les risques pour l'homme et/ou l'environnement, en vue d'atteindre l'objectif de 500 produits chimiques additionnels évalués d'ici l'an 2000;

12. que les partenaires au Programme interorganisations sur la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), en collaboration avec d'autres partenaires, poursuivent leurs efforts en vue d'élaborer un processus coordonné à plusieurs étapes qui permette de traiter de la question des produits chimiques existants et des pesticides et qui prévoie un partage maximum du fardeau et du fruit des évaluations;
13. que les gouvernements et les organismes régionaux s'engagent à aider les organisations partenaires de l'IOMC à produire des documents d'évaluation internationale, notamment les Critères d'hygiène de l'environnement (CHE) et les Sommaires d'évaluation internationale des substances chimiques (SEISC) du PISSC, et les rapports d'évaluation initiale des Ensembles de données de dépistage (EDD) de l'OCDE. L'opportunité d'inclure d'autres évaluations internationales revues par des pairs, concernant les risques pour la santé et l'environnement, comme contributions visant à la réalisation des objectifs du FISC, sera évaluée par un groupe de personnes intéressées réunies dans le cadre du PISSC par l'entremise de l'OCDE, selon les critères élaborés dans le *Rapport final de la réunion sur la coordination des travaux d'évaluation des produits chimiques existants (GIS96/B12)*;
14. que les gouvernements travaillant par l'entremise de l'OCDE et en collaboration avec le PISSC participent à ces programmes internationaux dans leurs efforts soutenus d'entraide, et réduisent au minimum les essais et les évaluations de produits chimiques;
15. que les gouvernements, y compris les systèmes nationaux de gestion de la santé et de l'environnement, l'industrie chimique et les autres organismes non gouvernementaux intensifient leurs efforts visant à constituer une base commune pour la production et l'interprétation de données de grande qualité sur le devenir des produits chimiques et l'exposition à ces produits, ainsi que sur leurs effets sur la santé et l'environnement, et qu'ils partagent les résultats de leurs travaux sur la plus grande base possible;
16. que les organisations participantes de l'IOMC, en coopération avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales, considèrent la faisabilité d'établir un centre d'échange pour partager l'information sur les activités de recherche visant à améliorer la connaissance des mécanismes par lesquels les produits chimiques exercent des effets nocifs sur la santé et l'environnement;
17. que le PISSC et l'OCDE signalent au GIS3 les progrès réalisés dans leurs travaux sur l'harmonisation des méthodologies d'évaluation des risques et de la terminologie utilisée dans celles-ci;
18. que les organisations participantes de l'IOMC, avec l'appui des gouvernements, de l'industrie et d'autres organisations non gouvernementales, poursuivent leurs efforts en vue d'élaborer des lignes directrices, revues par des pairs, basées sur la santé et/ou l'environnement, pour l'exposition à des produits chimiques dans le milieu de travail et par l'entremise de l'air ambiant, de l'eau potable et des aliments, et aident les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition à élaborer des limites d'exposition nationales;
19. que les gouvernements, reconnaissant que les essais avec des animaux constituent actuellement la base principale de l'évaluation et de la gestion fiables des risques des produits chimiques, continuent à stimuler la mise au point de méthodes de rechange pour déterminer la toxicité chez les vertébrés et intensifient l'appui accordé aux centres

(inter)nationaux reconnus spécialisés dans ces travaux;

20. que les organisations participantes de l'IOMC continuent d'intensifier leurs efforts pour atteindre un consensus à l'échelle internationale sur des méthodes d'essai et d'évaluation de rechange, y compris l'élaboration de stratégies d'essai, afin de réduire encore plus le nombre d'animaux utilisés lors de l'évaluation de la sécurité des produits chimiques et de minimiser la souffrance ainsi imposée aux animaux;
21. que les gouvernements acceptent les méthodes de rechange servant à l'essai et à l'évaluation des produits chimiques, lorsque ces méthodes sont suffisamment validées conformément aux critères acceptés;
22. que les organisations participantes de l'IOMC travaillent de concert avec les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition, afin d'obtenir de ces pays des données sur les effets et l'exposition des humains et de l'environnement. Les données obtenues devraient comprendre des données sur les besoins spéciaux en matière d'équipement de recherche et de systèmes de protection, compte tenu des conditions climatiques. Les gouvernements et les organisations examineront les solutions de rechange en matière de financement, afin d'encourager la production de telles données. Les organisations participantes de l'IOMC devraient s'assurer qu'il est tenu compte des conditions spécifiques de ces pays, comme les caractéristiques d'exposition et les caractéristiques environnementales, lors de la sélection des produits chimiques en vue des essais et des évaluations. Il y a lieu de porter une attention particulière aux substances qui peuvent être utilisées dans des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition mais qui ne sont pas utilisées dans les pays développés.
23. que le PISSC et l'OCDE formulent des propositions sur l'essai et l'évaluation des produits chimiques après l'an 2000, qui seront étudiées par le GIS3;
24. que les organisations participantes de l'IOMC encouragent les experts des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition à participer activement au processus international d'examen et d'évaluation des produits chimiques de manière à accroître la capacité de ces pays à cet égard.

DOMAINE D'ACTIVITÉS B DU PROGRAMME - HARMONISATION DE LA CLASSIFICATION ET DE L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

25. Lors du Forum, on a formulé les recommandations suivantes concernant l'élaboration d'un système d'harmonisation mondiale (SHM) de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques, et on les a présentées au Groupe de coordination de l'Harmonisation des systèmes de classification de produits chimiques (GC/HSCC) de l'IOMC, en vue du suivi et de la mise en oeuvre :
26. Le SHM devrait être mis en oeuvre par le biais d'un instrument non exécutoire. Toutefois, cette approche non exécutoire ne devrait pas interdire l'adoption ultérieure d'une version de cet instrument ayant force exécutoire;
27. On réitère le principe voulant que le SHM ne devrait pas affaiblir les protections offertes par les systèmes déjà en place et que la classification et l'étiquetage devraient être fondés sur les propriétés inhérentes aux produits chimiques;
28. Au cours du processus d'élaboration d'une proposition relative à un instrument non exécutoire, le GC/HSCC de l'IOMC devrait tenir compte des documents du R.-U. et des É.-U. de manière à produire un mécanisme pratique qui respectera les exigences d'entretien et de mise en oeuvre;
29. La portée du mandat devrait être examinée par le GC/HSCC de l'IOMC lors de sa séance de consultation de juin 1997, en vue d'éclaircir davantage et de mieux décrire le contexte du système, d'éviter le dédoublement des efforts et de régler d'autres questions;
30. La coordination nationale devrait être améliorée de manière à s'assurer que les travaux se rapportant au SHM puissent être réalisés le plus rapidement et le plus efficacement possible;
31. La priorité nationale devrait être accordée à la résolution des différences techniques dans les travaux d'harmonisation, en reconnaissant que tous les grands systèmes déjà en place devront modifier leur approche à certains égards;
32. Les pays et les organisations intéressées devraient prendre part à l'effort d'harmonisation en offrant plus de ressources pour ces travaux;
33. Les travaux techniques sur les mélanges devraient se voir accorder une priorité élevée et être accélérés;
34. La participation des pays et organismes intéressés et visés par les travaux d'harmonisation devrait être encouragée;
35. Il faudrait tenir compte des capacités et des ressources limitées d'un grand nombre de pays, en particulier des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition, pour ce qui est de la mise en oeuvre d'un SHM, y compris des cours de formation et des campagnes d'information pour faciliter la compréhension et l'utilisation du système;
36. Il faudrait présenter au GIS3 un rapport traitant des points suivants :
 - A. élaboration d'une approche pour la mise au point d'un instrument légal non exécutoire;
 - B. programme de travail relatif à la structure de mise en oeuvre;
 - C. clarification de la portée;
 - D. progrès techniques sur les critères, communication de renseignements sur les risques

- et mélanges dangereux; et
- E. détermination des ressources additionnelles nécessaires ou des difficultés relatives à la coordination qui pourraient être facilitées grâce au Forum.

DOMAINE D'ACTIVITÉS C DU PROGRAMME - ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES ET LES RISQUES CHIMIQUES

37. Le Forum reconnaît l'importance du partage des informations, en particulier en ce qui a trait aux travaux réalisés selon la procédure de consentement après information préalable et favorise ces efforts. En conséquence, le Forum fait les recommandations suivantes :
38. Que les partenaires du FISC qui possèdent beaucoup d'information donnent libre accès à cette information aux pays qui en possèdent moins, en suivant un processus de diffusion le plus vaste possible. Les organisations participantes de l'IOMC devraient considérer des façons de fournir l'information dans un format facile à comprendre, incluant terminologie commune, structure des données et indication des façons de traduire de tels renseignements dans la mesure du possible;
39. Que les pays qui recevront cette information informent les fournisseurs d'information sur les types de renseignements dont ils ont besoin, notamment sur ceux indiqués par les profils nationaux, et le format utile;
40. Que les fournisseurs d'information de nature chimique travaillent de concert avec les organismes d'aide dans le but de déterminer les ressources disponibles afin de maximiser l'accès à l'information relative aux produits chimiques;
41. Que le projet conjoint OCDE/PNUE sur la gestion de l'information relative aux produits chimiques permette de préparer un rapport sur les coûts et les autres obstacles à l'échange d'information et propose des façons de surmonter ces obstacles s'opposant à l'acquisition d'information essentielle, en tenant compte de toute l'infrastructure déjà en place;
42. Que l'industrie offre gratuitement ses renseignements non confidentiels sur les produits chimiques à toutes les parties intéressées. Les renseignements sur les risques inhérents à chaque produit chimique, ainsi que sur les risques réels pour la santé humaine et l'environnement ne devraient jamais être considérés comme confidentiels, et des renseignements les plus complets possible devraient être fournis. Lorsque cela est possible, l'industrie devrait également envisager de fournir le matériel et l'équipement nécessaires, comme le matériel informatique requis pour tirer parti de toutes les formes possibles de diffusion d'information, en vue d'aider les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition qui sont incapables de se procurer ce type d'équipement;
43. Que les ONG participent à l'obtention et à la diffusion de l'information la plus pertinente pour les régions;
44. Que les pays accordent une priorité élevée à l'établissement ou à la consolidation des réseaux et des centres d'information nationaux et régionaux dans le but de recevoir et de diffuser de l'information sur la sécurité chimique et de promouvoir la sensibilisation à l'échelle nationale relativement à l'importance de la gestion des produits chimiques. La coordination entre les différents points focaux travaillant sur des questions relatives aux produits chimiques devrait être développée et soutenue;
45. Que tous les gouvernements, toutes les organisations intergouvernementales (OIG), les ONG, ainsi que les banques de développement international ou régional accordent une grande priorité au soutien du réseau Internet pour les points focaux nationaux et les autres bureaux de sécurité chimique dans les pays en voie de développement et les pays en transition;

46. Que le Forum appuie le projet de Réseau mondial d'information sur les produits chimiques (RNIPC) à titre d'initiative importante réalisée sous les auspices des organisations participantes de l'IOMC. Le Forum salue l'initiative japonaise qui vise à promouvoir le RNIPC et invite les gouvernements intéressés, les ONG et les OIG à apporter leur appui dans le but de faciliter le projet RNIPC. Il faudrait considérer la nécessité de mettre sur pied des ateliers régionaux et des activités de diffusion en mettant l'accent sur le projet pilote en Asie;
47. Que les gouvernements, les OIG, l'industrie et les autres ONG s'unissent pour partager, avec les pays qui en possèdent peu, l'information existante et l'expérience acquise sur les pratiques de gestion des produits chimiques, en suivant l'exemple des ateliers conjoints PNUE/OCDE sur la notification des nouveaux produits chimiques industriels et sur le partage de l'information dans la région asiatique et la région du Pacifique.

DOMAINE D'ACTIVITÉS D DU PROGRAMME - MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES RISQUES

Produits chimiques désuets

48. Le FISC a invité les pays à poursuivre le développement d'infrastructures nationales, afin de permettre la gestion rationnelle des produits chimiques parallèlement aux activités sur l'élimination, pour s'assurer qu'il n'y aura pas accumulation de nouveaux stocks et chercher, avec d'autres pays de leur région, des solutions à ce problème.
49. Le FISC a accordé son appui aux initiatives du projet de la Food and Agricultural Organization des Nations Unies (FAO) sur la prévention et l'élimination des pesticides désuets en Afrique et au Proche-Orient, en coopération avec d'autres organismes d'aide, et a recommandé de prendre des initiatives semblables dans d'autres régions du monde, en particulier de déterminer l'importance des problèmes d'élimination des produits chimiques désuets. Au cours du Forum II, il a été recommandé de mettre à la disposition des membres du FISC les directives techniques sur l'élimination et la prévention de l'accumulation de stocks de pesticides, qui sont publiées par les organisations participantes de l'IOMC. La FAO a été invitée à fournir régulièrement, lors des réunions du Forum et du GIS, des mises à jour sur l'état de ses activités en matière d'élimination.
50. Lors du Forum II, on a invité la FAO ainsi que le PNUE et d'autres organisations participantes de l'IOMC à évaluer d'autres solutions technologiques en remplacement de l'incinération à température élevée pour assurer la destruction, la détoxification et le confinement des pesticides désuets et des produits chimiques industriels dangereux. Lors du Forum II, on a invité l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à envisager d'entreprendre des projets pilotes.
51. Lors du Forum II, on a incité toutes les parties concernées (gouvernements, industrie privée, OIG et ONG) à coopérer étroitement. Il a donné son appui au partenariat entre la FAO et le PNUE en constituant un groupe de travail sur les pesticides et les produits chimiques désuets et a encouragé la coopération et la coordination par ce groupe avec d'autres organisations participantes de l'IOMC, en particulier l'ONUDI, et le secrétariat de la Convention de Bâle.
52. Lors du Forum II, on a incité l'industrie à jouer un rôle actif dans la prévention de l'accumulation ultérieure de stocks, grâce à la gérance des produits et à des programmes semblables, et à participer aux programmes d'élimination.
53. Le Forum a pris note de l'importance des fonds nécessaires à l'élimination des produits chimiques. C'est d'un bon oeil qu'il voit les discussions entre la FAO et les organismes d'aide bilatérale et multilatérale et entre la FAO et l'industrie sur les contributions à la solution du problème que constituent les pesticides accumulés et sur la prévention de l'accumulation d'autres stocks. Il a recommandé que les pays considèrent la question de

l'élimination des stocks de pesticides et de produits chimiques industriels désuets comme une priorité lorsqu'ils demandent ou qu'ils fournissent de l'aide à cet égard.

54. Lors du Forum II, on a invité la FAO et d'autres organisations participantes pertinentes de l'IOMC à signaler au GIS3 les progrès réalisés dans ce domaine.

Pesticides

1. Le FISC devrait encourager les pays, par l'entremise des groupes de travail régionaux, à partager leur information et leur expérience en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures de réduction des risques associés aux pesticides, et à examiner des façons de faire progresser ces activités. Les discussions devraient s'inspirer des recommandations de l'atelier de l'OCDE et de la FAO sur la réduction des risques associés aux pesticides. Les recommandations portent sur une vaste gamme d'exemples d'activités en cours dans des pays différents quant au climat et au niveau de développement.
2. Le Forum II estime que les activités de réduction des risques associés aux pesticides constituent d'excellentes occasions de partenariats avec l'industrie, les OIG et les ONG, et recommande la création de tels partenariats.
3. Il est important que, dans leurs efforts pour rassembler des fonds, les pays reconnaissent comme prioritaires les activités de réduction des risques associés aux pesticides et les initiatives de gestion des produits chimiques.
4. Le Forum II demande aux organisations participantes de l'IOMC de signaler au GIS-3 les progrès réalisés dans leurs activités dans ce domaine et d'envisager la faisabilité des travaux futurs relatifs à la gestion des risques associés à certains produits agrochimiques.

Mesures d'urgence, prévention et état de préparation en cas de problèmes impliquant des produits chimiques

5. Le Forum invite les gouvernements à élaborer des politiques et des infrastructures relatives aux mesures d'urgence, à la prévention et à l'état de préparation en cas de problèmes impliquant des produits chimiques, et invite les organisations internationales, en particulier le PNUE, à poursuivre l'élaboration de programmes et d'activités de soutien dans ces domaines.

Registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP)

6. Le Forum encourage l'élaboration de RRTP à titre de mécanismes visant à atteindre les objectifs de développement durable et à réduire les risques. Des progrès substantiels ont été réalisés depuis le Sommet de la Terre qui a eu lieu au Brésil en 1992, le nombre de pays qui créent de tels systèmes augmentant chaque année. Le FISC continuera à surveiller les progrès réalisés dans ce domaine et à les encourager.
7. Le Forum sollicite de la part des organisations participantes de l'IOMC des efforts continus dans le but de faciliter et de favoriser l'adoption de RRTP au niveau national et local partout dans le monde. En particulier, le Forum appuie les travaux de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et de l'OCDE dans ce domaine et prend note de l'aide qu'il faudra apporter aux pays en voie de développement et aux pays en transition en ce qui a trait à l'établissement de RRTP. Le Forum soutient l'engagement du secteur public et de la main-d'oeuvre des ONG dans l'élaboration de RRTP et reconnaît également les préoccupations de l'industrie chimique en ce qui a trait à la nécessité d'ajuster les RRTP aux circonstances locales. Les RRTP devraient tenir compte des différentes formes pertinentes d'émissions, y compris les émissions industrielles et les émissions provenant de sources non ponctuelles. Le Forum reconnaît également que les RRTP peuvent constituer un important outil d'évaluation des progrès réalisés par les programmes de gestion responsable.

8. Plus particulièrement, le Forum II recommande que l'UNITAR et l'OCDE, en collaboration avec le Groupe de coordination des RRTP déjà en place, aident les agences responsables, désignées par les gouvernements, à mettre sur pied des programmes de RRTP, afin de mener à bien ces travaux d'envergure. Les ateliers, séminaires et projets portant sur la mise en valeur des capacités qui pourraient être organisés devraient comprendre des éléments se rapportant au droit pour la collectivité d'être informée et aux RRTP, s'il y a lieu.

DOMAINE D'ACTIVITÉS E DU PROGRAMME - CONSOLIDATION DES COMPÉTENCES ET DES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES À L'ÉCHELLE NATIONALE

9. Prenant note que, malgré les progrès réalisés, la mise en oeuvre du domaine d'activités E du Programme s'est effectuée plus lentement que prévu et qu'une plus grande consolidation des compétences et des capacités à l'échelle nationale et régionale est essentielle à la gestion rationnelle des produits chimiques; et
10. Reconnaissant l'importance des partenariats dans la mise en valeur des capacités dans les pays développés et les pays en voie de développement et/ou les pays dont l'économie est en transition, ainsi que chez les gouvernements, les OIG et les ONG, y compris l'industrie, les groupes d'intérêts scientifiques et publics, ainsi que les groupes d'intérêts représentant les travailleurs, le Forum recommande :
 - A. D'encourager les pays à préparer et à mettre constamment à jour des profils nationaux, au moyen du document d'orientation de l'UNITAR/IOMC, avec la participation de toutes les parties concernées, et à utiliser les conclusions fondées sur ces évaluations pour définir les priorités auxquelles il faudrait s'attaquer dans le cadre de programmes d'action nationale, en vue de la consolidation de la gestion des produits chimiques, et d'inviter les organisations participantes et les pays membres de l'UNITAR/IOMC à rendre compte au GIS3 des progrès réalisés;
 - B. D'inviter les organisations internationales et leurs administrations régionales à aider à cet égard les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition, grâce à des moyens techniques et financiers;
 - C. D'encourager les gouvernements et les organisations participantes de l'UNITAR/IOMC à faire participer activement les groupes non gouvernementaux à la planification et à la mise en oeuvre du programme pilote de l'UNITAR/IOMC de mise en valeur des capacités, en vue de la gestion intégrée des produits chimiques.
11. Encourager les gouvernements à constituer des comités ou des groupes interministériels, lorsque de tels mécanismes n'existent pas, pour faciliter le traitement global des questions de sécurité chimique à l'échelle nationale, et inciter la participation de toutes les parties intéressées;
12. Inviter les organisations participantes de l'IOMC, de concert avec le Forum, à préparer des lignes directrices sur une législation nationale efficace en matière de gestion des produits chimiques;
13. Demander aux gouvernements et aux organisations participantes de l'IOMC de considérer comme hautement prioritaire le développement ou la consolidation de réseaux et d'une coopération à l'échelle régionale et sous-régionale, y compris les travaux des groupes régionaux du FISC;
14. Inviter les groupes de défense de l'environnement, les groupes d'intérêt public et les groupes de travailleurs à promouvoir la sensibilisation au sein de la communauté, la production plus propre, le transfert technologique et d'autres pratiques de développement

durable dans les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition, et ce, en plus de leurs travaux dans les pays développés;

15. Encourager les organisations scientifiques internationales à mettre en valeur, dans les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition, des capacités dans les domaines de l'application de la réglementation, de la santé humaine, de l'évaluation des risques environnementaux, de l'écotoxicologie et de la classification des substances chimiques, grâce à la formation et à d'autres moyens;
16. Demander que les organisations participantes de l'IOMC et les autres organisations internationales intéressées par la sécurité chimique incorporent les points focaux nationaux du FISC dans leurs réseaux d'information, leurs activités et leurs rencontres, selon les besoins, et donnent un avis suffisant de tous les événements pertinents;
17. Encourager les gouvernements à relier tous les points focaux nationaux au réseau Internet et inviter les gouvernements, les OIG, les ONG et les banques de développement multilatéral et régional à appuyer le branchement au réseau Internet dans les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition;
18. Inviter les gouvernements à encourager les organismes d'aide et les institutions financières à investir, dans le cadre de leurs activités, dans la gestion écologique des produits chimiques et à s'assurer que l'infrastructure et le savoir-faire nécessaires existent ou ont été suffisamment consolidés au moment des investissements;
19. Inviter le Comité permanent du Forum à examiner la façon dont le Forum peut influencer les responsables en matière de politique financière dans les organismes d'aide et les institutions financières, pour qu'ils affectent des fonds aux programmes de mise en valeur des capacités dans les domaines de gestion des produits chimiques;
20. À titre de mesure concrète visant l'élaboration d'un plan de formation stratégique et de mise en valeur des capacités, inviter chaque groupe régional du FISC à tenir, avec les organisations participantes de l'IOMC, d'autres organisations internationales et régionales, les banques de développement multilatéral, les fondations, les agences de coopération au développement bilatéral, les associations industrielles, les organisations scientifiques, les groupes de travailleurs et les groupes d'intérêt public, un atelier public sur les politiques régionales pour :
 - A. Évaluer systématiquement les sujets de préoccupation commune, y compris les étapes pratiques pour aborder ces priorités, à partir, entre autres, des profils nationaux et des travaux des groupes régionaux du FISC;
 - B. Explorer de nouvelles approches et de nouveaux mécanismes financiers; et
 - C. Faciliter les partenariats en vue de la mise en valeur des capacités de gestion des produits chimiques à tous les niveaux;

et signaler les progrès et les résultats au GIS3.

21. Inviter les pays qui en ont les moyens à affecter des ressources tant humaines que financières à la préparation et à la tenue avec succès de ces ateliers et à fournir d'autres moyens pour consolider systématiquement la mise en oeuvre du domaine d'activités E du Programme;
22. Inviter les responsables régionaux du Forum, ainsi que les organisations participantes de l'IOMC, à promouvoir parmi les pays inactifs du FISC une sensibilisation accrue à l'échelle régionale des sujets relatifs au Forum, en vue d'accroître la participation de ces

pays aux activités du Forum.

NOUVELLES QUESTIONS

Mécanisme d'étude des nouvelles questions

23. Le Forum invite le Président et le Comité permanent du Forum à entreprendre, entre les réunions, des travaux préparatoires sur les nouvelles questions, afin que le Forum et le GIS puissent prendre à cet égard des décisions éclairées.

Substances endocrino-perturbatrices

24. Il a été reconnu durant le Forum que, selon un nombre de plus en plus important de travaux de recherche scientifique, un certain nombre de substances ont la capacité de perturber les fonctions corporelles normales régulées par le système endocrinien. Ces résultats ont suscité de l'inquiétude chez les pays membres du FISC et d'autres partenaires du FISC, et nombreux sont ceux qui consacrent des ressources importantes pour déterminer de quelle façon et dans quelle mesure ces substances peuvent nuire à la santé humaine et à l'écosystème par l'entremise de mécanismes endocriniens. Il reste une part considérable d'incertitude scientifique à l'égard des méthodologies, de l'exposition à ces substances et de leurs effets. En conséquence, comme il y a de plus en plus de nouvelles données et de nouvelles activités applicables aux substances endocrino-perturbatrices, il y a lieu de coordonner efficacement les divers efforts.
25. L'examen de la question des substances endocrino-perturbatrices exige l'établissement d'un mécanisme ouvert et transparent qui assure la coopération entre les gouvernements, les OIG, les ONG et les autres parties intéressées. Il faudra à cette fin coordonner les recherches, les essais, l'évaluation et la gestion rationnelle des substances endocrino-perturbatrices, des façons qui permettent de minimiser le dédoublement des efforts, qui rendent les résultats des recherches et les informations plus accessibles aux parties intéressées à l'échelle globale et qui reconnaissent les besoins spéciaux et la participation des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition.
26. En conséquence, le Forum convient qu'il y a lieu d'étudier en profondeur les aspects humains, environnementaux et écotoxicologiques des substances endocrino-perturbatrices et formule les recommandations suivantes :
27. Le Forum demande aux organisations participantes de l'IOMC :
 - A. De compiler et d'harmoniser les définitions et les termes appropriés à la perturbation endocrinienne;
 - B. De promouvoir des stratégies et des processus de recherche coordonnés et de cerner les priorités et les lacunes en matière de recherche pour toutes les disciplines de recherche pertinentes;
 - C. De décrire les méthodes l'essai, d'harmoniser les lignes directrices et de cerner les priorités et les lacunes en matière d'essais;
 - D. D'adopter et de maintenir un inventaire des activités de recherche et d'autres informations pertinentes et apparentées; et
 - E. De faciliter l'échange d'informations sur :
 - a. les évaluations existantes et nouvelles des questions scientifiques relatives à la perturbation endocrinienne;
 - b. les recherches et les résultats des essais;

- c. les études et les résultats des études;
 - d. les réunions, les ateliers et les conférences; et
 - e. les mesures et les options de gestion des risques.
94. De plus, le Forum demande aux organisations participantes de l'IOMC de présenter au Comité permanent du Forum et du GIS3 un rapport sur les efforts déployés et sur leur capacité d'effectuer les travaux demandés.
95. Le Forum demande au Comité permanent du Forum d'envisager des façons d'aborder les questions urgentes et les nouveaux développements liés à la perturbation endocrinienne et de présenter au GIS-3 un rapport à cet égard.

Polluants organiques persistants (POP)

Mandat révisé du Groupe de travail *ad hoc* du FISC sur les POP

96. La recommandation du Conseil exécutif de l'OMS et la résolution du dix-neuvième Conseil d'administration du PNUE indiquent clairement que des mesures internationales seront prises concernant les POP.
97. Dans sa résolution, le conseil d'administration accorde la priorité à la création d'un comité intergouvernemental de négociation (CIN), qui sera suivie par la négociation d'un instrument mondial liant les parties en cause sur les POP¹, et presse les gouvernements de donner suite aux recommandations du rapport final du Groupe de travail² du FISC sur les POP et de fournir aux pays en voie de développement et aux pays dont l'économie est en transition une aide technique et financière et des moyens de mise en valeur de leurs capacités pour qu'ils prennent des mesures appropriées concernant les POP³.
98. Pour aider à préparer un processus du CIN et inciter les gouvernements à prendre des mesures concernant les POP, le Forum II a décidé que le Groupe de travail *ad hoc* du FISC sur les POP devait entreprendre immédiatement les tâches suivantes tout en permettant à tous les intervenants du FISC de participer à ses travaux :
- A. Promouvoir la mise en oeuvre, par les organisations participantes de l'IOMC et les autres OIG, ONG et gouvernements, des recommandations du rapport final du Groupe de travail *ad hoc* du FISC sur les POP⁴, y compris celles adoptées dans la récente résolution 19/L.61 du conseil d'administration du PNUE, et les recommandations faites par le Conseil exécutif de l'OMS à l'Assemblée mondiale de la santé (WHA)⁵;
 - B. Faciliter l'échange d'information, notamment lors d'éventuels ateliers régionaux, pour préparer les gouvernements, surtout ceux des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition, à prendre des mesures concernant les POP, y compris en participant au processus du CIN. Il faudrait mettre l'accent sur l'information scientifique, technique et socio-économique;
 - C. Fournir, avant la première réunion du CIN, l'information scientifique et technique se

¹ Alinéa 15 de la résolution 19/L.61 du conseil d'administration du PNUE.

² Alinéa 14 de la résolution 19/L.61 du conseil d'administration du PNUE.

³ Alinéa 18 de la résolution 19/L.61 du conseil d'administration du PNUE.

⁴ IFCS/WG.POPs/Report.1, 1^{er} juillet 1996.

⁵ EB99.R25, Promotion de la sécurité chimique, en particulier en ce qui concerne les polluants organiques persistants, 22 janvier 1997.

rapportant aux critères et aux processus qui seront élaborés dans le processus du CIN pour le choix des POP venant s'ajouter aux 12 pesticides spécifiés dans la résolution du conseil d'administration du PNUE;

- D. Caractériser, pour chacun des 12 POP spécifiés, les problèmes auxquels les OIG, les ONG et les gouvernements pourraient être confrontés lors de la conception et de la mise en application de mesures de réduction des risques que le rejet de POP peut présenter pour la santé humaine et l'environnement;
- E. Promouvoir la production de données de base sur les sources, la fabrication et les utilisations des 12 POP spécifiés; et
- F. Promouvoir la production de données sur la surveillance des 12 POP spécifiés dans les milieux, dans le biote et chez l'homme.

99. Le Groupe de travail terminera ses activités lorsque débutera la première réunion du CIN du PNUE et fera état de ses activités au GIS3.

Instrument international intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques

100. Prenant note de l'invitation faite au Directeur exécutif par le Conseil d'administration du PNUE, lors de sa dix-neuvième session, de préparer, en étroite collaboration avec les organisations participantes de l'IOMC, un rapport décrivant les possibilités d'amélioration de la cohérence et de l'efficacité des activités internationales relatives aux produits chimiques (PNUE/CA.19/L.60), le Forum a demandé au PNUE d'accélérer les travaux, en collaboration avec les organisations participantes de l'IOMC, afin que le rapport soit, au troisième trimestre de 1998, à la disposition du Comité permanent du Forum pour examen lors du GIS3. Le Comité permanent du Forum a été chargé de suivre l'avancement des travaux et de présenter un rapport au Forum lors du GIS3.

Produits chimiques autres que les POP qui suscitent de l'inquiétude à l'échelle internationale

101. Le Forum a noté que plusieurs pays étaient intéressés à travailler avec d'autres (c'est-à-dire, gouvernements, OIG et ONG) dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, pour examiner les problèmes de nature chimique qui constituent, pour la santé et l'environnement, des risques importants dont ne tiennent pas compte les activités en cours. Si les ressources le permettent, un atelier organisé par les pays intéressés sera peut-être tenu en 1998 pour examiner certaines des questions; si possible, le compte rendu de l'atelier sera préparé en vue d'être examiné par le GIS3.

INTRODUCTION

1. La seconde réunion du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) a eu lieu à Ottawa, au Canada, du 10 au 14 février 1997, sous les auspices du gouvernement du Canada et grâce à l'aide financière de Santé Canada, du Centre de recherche pour le développement international et d'Environnement Canada. Le Danemark, l'Allemagne, la Suisse, la Suède, le Royaume-Uni et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont aussi aidé généreusement le Forum en fournissant à de nombreux pays une aide financière sans laquelle ces derniers n'auraient pu participer. Quatre-vingt-trois gouvernements ont participé à la réunion, ainsi que des représentants de onze organisations intergouvernementales (OIG) et de dix-huit organisations non gouvernementales (ONG). L'annexe 17 renferme une liste des participants. Le président était le Dr G. Bengtsson (Suède), tandis que MM. Wu Baozhong (Chine), le professeur G. Kanouté (Mali) et le Dr G. Olaiz (Mexique) assuraient la vice-présidence. Le professeur B. Kurlyandski (Russie) a agi à titre de rapporteur.

2. M. T. Clarke, sous-ministre adjoint à Environnement Canada, a ouvert la réunion. Il a parlé du rôle important que joue le Forum dans la résolution de certaines des questions les plus pressantes pour la planète et a souligné la nécessité de créer un partenariat entre les pays, les OIG et les ONG, pour que les solutions permettant de réduire les risques que constituent les produits chimiques puissent traverser les frontières tout aussi aisément que les polluants.

3. Le président a remercié M. T. Clarke pour la confiance qu'il a manifestée au Forum, a noté l'appui important apporté par le Canada aux travaux du Forum et a remercié le gouvernement canadien et plus particulièrement Santé Canada pour l'hospitalité de leur accueil. Il a rappelé aux participants que la sécurité chimique comporte un équilibre délicat entre avantages et risques, et qu'il se présentait des choix difficiles dont il y aurait lieu de discuter avec l'ensemble de la communauté. Les principaux avantages du Forum résident dans sa capacité de susciter le dialogue au sein d'un groupe très divers de participants représentant tous les secteurs de la société et de stimuler la coopération régionale. C'est pour cette raison que le Forum II avait comme thème *«Partenariat pour la sécurité chimique globale»*. De plus, on peut réaliser d'autres progrès en agissant avec les responsables des autres chapitres de l'Ordre du jour 21. Le Forum doit, pour s'assurer le plein appui de tous ses partenaires, indiquer clairement ce que sont ses objectifs et continuer de fonctionner de manière ouverte et transparente. Il doit aussi identifier les tâches les plus essentielles et solliciter l'appui nécessaire à leur mise en oeuvre au niveau international le plus élevé qui soit: la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) convoquée en juin 1997 pour assurer après cinq ans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

4. M. N. Desai, sous-secrétaire général du Département de la coordination des politiques et du développement durable des Nations Unies (UNDPCSD) a livré un message au Forum II. M. N. Desai a souligné l'importance vitale de la gestion écologique des produits chimiques dans l'atteinte d'un développement durable, ainsi que le rôle central et utile que doit jouer le FISC dans ce domaine. Il a fait état du rôle de leader qu'a pris le Forum dans le domaine des polluants organiques persistants (POP) et a noté que le Forum II examinerait bon nombre des importantes nouvelles priorités qui seront abordées lors de l'examen du chapitre 19 de l'Ordre du jour 21 pendant la cinquième session de la Commission du développement durable (CDD), y compris les mesures volontaires susceptibles d'être appliquées en complément, ou indépendamment, des instruments exécutoires, de la gestion et de l'élimination des stocks désuets de pesticides et d'autres produits chimiques et des produits chimiques toxiques dont les effets nocifs peuvent se manifester à de faibles concentrations dans l'environnement. M. N. Desai s'est dit assuré que le Forum II insufflerait une nouvelle orientation aux efforts collectifs et qu'il attendrait avec impatience le compte rendu et les recommandations du Forum. C'est avec reconnaissance que le Forum a accueilli les observations de M. N. Desai.

5. Le Dr R. Lonngren, de Suède, s'est vu décerner le premier Prix du FISC, en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la réalisation de l'objectif de sécurité chimique globale et de ses travaux de pointe dans l'établissement du FISC.

QUESTIONS ORGANISATIONNELLES CONCERNANT LE FORUM II

6. L'ordre du jour provisoire (FISC/FORUM-II/97.02w Rév.3) et le calendrier détaillé (FISC/FORUM-II/97.04w Rév.3) ont été adoptés tels que proposés.

7. Le Forum a noté que le Groupe de travail *ad hoc* sur l'ordre du jour du Forum II, créé lors de la deuxième réunion du Groupe intersessions (GIS2), a travaillé de façon très constructive et efficace à la préparation du Forum II. Les efforts qu'il a déployés ont permis d'apporter une vaste gamme de points à l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion et ont grandement facilité l'engagement accru des participants au FISC. Entre la réunion du GIS2 et le Forum II, toutes les régions d'Europe occidentale et d'autres groupes ont tenu des réunions régionales dans le cadre du FISC. Vu les ressources limitées, les réunions étaient normalement organisées conjointement avec des réunions convoquées par des organisations intergouvernementales; tous les pays n'étaient donc pas toujours représentés. Les réunions régionales tenues immédiatement avant le Forum II ont été très avantageuses, estime-t-on.

8. M. J. Willis, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a présenté un bref exposé sur les résultats de la dix-neuvième séance du Conseil d'administration du PNUE (PNUE, CA) qui a eu lieu à Nairobi du 27 janvier au 7 février 1997 et au cours de laquelle un certain nombre de questions relatives aux travaux du FISC et, plus précisément, à l'ordre du jour du Forum II ont été abordées. Le Groupe de travail *ad hoc* sur l'ordre du jour a examiné la *Note d'information, Décisions de la 19^e séance du Conseil d'administration du PNUE concernant les produits chimiques*, qui a été fournie par le PNUE, afin de s'assurer que les questions spécifiques ayant des conséquences pour le FISC soient abordées de façon appropriée dans l'ordre du jour du Forum II.

9. Il a été convenu de constituer un groupe de rédaction composé de membres provenant de tous les groupes de participants, en vue de préparer une version préliminaire du rapport final du Forum II et les révisions du rapport d'étape du Président. Les rapports seraient revus et les recommandations et les décisions seraient acceptées en assemblée plénière durant la séance finale.

10. Une exposition sur l'utilisation du réseau Internet aux fins d'obtenir de l'information sur les produits chimiques a été organisée par le Canada, les É.-U. et le Japon lors du Forum II.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

SESSION THÉMATIQUE: PARTENARIAT POUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE GLOBALE

11. Le thème *Partenariat pour la sécurité chimique globale* a été adopté comme thème unificateur pour le Forum II, et les divers partenaires du FISC ont été invités à présenter de brefs exposés sur le sujet dans la mesure où il s'applique aux activités dans leurs domaines respectifs.

Polluants organiques persistants

12. Le Dr J. Buccini, Président du Groupe de travail *ad hoc* sur les POP du FISC, a décrit le

Groupe de travail créé en 1995 en réponse à la décision 18/32 du PNUE de formuler des recommandations sur les mesures internationales à prendre à l'égard des POP (FISC/FORUM-II/97.04B), qui serviraient de modèle de la participation d'intervenants multiples. Des contributions provenant des gouvernements du Canada et des Philippines ainsi que d'associations industrielles ont permis de mettre en oeuvre les ententes convenues durant la réunion, tandis que des contributions à l'aide par «jumelage» destinées à appuyer la participation des pays qui en ont besoin ont été faites par le Canada, le Danemark, la Norvège, la Suède et les É.-U. Les études de cas et les autres contributions faites par un certain nombre de pays et d'organisations ont grandement facilité les travaux du FISC durant les réunions qu'il a tenues à Manille. Grâce à un processus de réunions ouvertes, le Groupe de travail *ad hoc* sur les POP a formulé des recommandations en vue de mettre en oeuvre des mesures internationales destinées à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement que constituent les douze POP spécifiés. Le Conseil exécutif de l'OMS et le CA du PNUE ont avalisé le rapport en janvier et en février 1997, respectivement. Le CA du PNUE a adopté toutes les recommandations et a proposé l'établissement d'un comité intergouvernemental de négociation au début de 1998. Certains des pays participant au FISC ont indiqué qu'ils étaient intéressés à étendre le mandat du Groupe de travail *ad hoc* sur les POP pour inclure les travaux de soutien jusqu'à la création d'un comité intergouvernemental de négociation (CIN) et pour maintenir la lancée grâce à l'engagement soutenu du FISC.

Réduction des risques liés au plomb

13. Le Dr R. Visser, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), a fait état des travaux effectués grâce à l'OCDE sur la réduction des risques que constitue le plomb, l'une des cinq substances visées par le projet pilote de réduction des risques de cette organisation (FISC FORUM-II/97.05B). Le processus à trois étapes comprenait la préparation d'un rapport d'étape par les gouvernements; un plan d'action élaboré conjointement avec les gouvernements, l'industrie et les ONG; et un plan d'action détaillé adopté par les ministres de l'environnement de l'OCDE en février 1996. Les ministres ont convenu que les travaux seraient effectués conjointement avec l'industrie. La Déclaration a été portée à l'attention des pays non membres et des organisations internationales. Cet exercice a permis d'élaborer les principes et les critères pour la sélection des candidats en vue d'une action concertée de l'OCDE. Un Groupe consultatif sur la gestion des risques a été constitué au sein de l'OCDE pour gérer les travaux futurs qui seront effectués dans ce domaine.

Rôle de la science dans le développement durable global au XXI^e siècle

14. Le Dr J. Miyamoto de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA), qui représente les organisations scientifiques, a décrit le rôle que jouera la science dans le développement durable global au XXI^e siècle (FISC/FORUM-II/97.07B). Il y avait la possibilité de se pencher sur des domaines tels que la protection de l'environnement (technologie moins polluantes, recyclage), la production agricole accrue (nouvelles méthodes d'irrigation, gestion intégrée des pesticides et gestion intégrée des cultures) et la prévention des maladies (méthodes d'assainissement et médecine améliorées). Il a souligné l'importance d'utiliser de bonnes méthodes scientifiques dans l'évaluation des risques et dans la collaboration et la coopération internationales pour atteindre un développement durable à l'échelle globale. L'UICPA a collaboré avec la *Food et Agricultural Organization* (FAO) des Nations Unies, l'OMS et le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC), ainsi qu'avec d'autres organisations et dans le cadre d'autres programmes pour venir en aide aux organismes de réglementation et aux scientifiques moins expérimentés dans le domaine de la sécurité chimique.

Participation de la communauté

15. M. J. Weinberg, de Greenpeace International, a présenté un exposé pour le compte des

ONG d'intérêt public, dans lequel il décrivait comment les résultats heureux du processus du FISC à l'égard des POP étaient en grande partie basés sur la participation pleine et équitable des partenaires sociaux. Dans ces négociations, les ONG publiques pouvaient participer au même titre que l'industrie et les gouvernements et pouvaient donc apporter plus efficacement leur contribution. Les ONG telles que Greenpeace et le Fonds mondial pour la nature sont des organisations qui interviennent à l'échelle internationale et sont donc en mesure de suivre à cette échelle les processus et les activités en matière de sécurité chimique. Les ONG d'intérêt public qui sont plus petites ne disposent pas des ressources nécessaires pour participer à l'échelle internationale, pour suivre les processus et pour utiliser efficacement l'information. Le FISC se devait de communiquer avec ces groupes pour s'assurer de leur participation efficace et équitable dans les réunions et les activités appropriées portant sur la sécurité chimique. La formation en cours d'emploi était la meilleure façon de mettre en valeur les capacités des ONG; d'ailleurs, les négociations futures sur les POP pourraient constituer une excellente occasion de formation.

Partenariats et syndicats

16. M. R. Green, de la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries diverses (ICEM) (FISC/FORUM-II/97.01B), a souligné qu'il était important, pour tout partenariat efficace avec les associations syndicales, que toutes les parties concernées cherchent à faire fonctionner un tel partenariat, partagent des objectifs semblables et puissent exercer une influence égale. Il a cerné un certain nombre de raisons expliquant pourquoi il devrait y avoir, parmi les intervenants, une communauté d'intérêts en matière de sécurité chimique, en particulier en ce qui concerne la disparité entre les meilleures et les pires pratiques chimiques et les ressources disponibles pour assurer la sécurité. Il a noté qu'un partenariat devrait être envisagé comme un progrès et non comme une «liquidation». L'interdiction d'un produit chimique ne nuit pas nécessairement à l'utilisateur ou au producteur et pourrait constituer un mécanisme de promotion efficace des solutions de rechange, comme dans le cas des produits sans CFC. L'égalité constitue aussi un aspect essentiel, et l'ICEM estime qu'on devrait mettre les entreprises au défi de reconnaître les droits des travailleurs de participer pleinement aux processus décisionnels. Un partenariat doit être dynamique et donner des résultats concrets et ne doit pas être considéré comme une solution de dernier recours mais une option préférée.

Responsible Care®

17. MM. S. de Bree et M. Boyce, du Conseil international des associations chimiques (ICCA), a examiné l'application à l'échelle mondiale du programme Responsible Care® que l'ICCA coordonne (FISC/FORUM-II/97.02B). Il s'agit d'une mesure collective prise aux échelles internationale, nationale et locale pour partager et promouvoir les meilleures pratiques en vue de réduire le risque chez toutes les entreprises engagées. Ce programme a maintenant été adopté par des entreprises dans plus de 40 pays. Les grosses entreprises internationales se sont engagées à aider les petites entreprises locales à adopter les principes du Responsible Care®, ce qui n'a pas remplacé mais complété les règlements, tout en profitant à tous les intervenants.

EXAMEN DES QUESTIONS DE PROCÉDURE

18. Comme on le mentionne dans le Résumé à l'intention de la direction, on a examiné et accepté des questions d'ordre général relatives à des modifications mineures apportées au mandat du FISC (FISC/FORUM-II/97.07w; 08w), aux rôles et aux responsabilités des responsables du Forum et des membres du GIS (FISC/FORUM-II/97.05w), aux lignes directrices concernant les Points focaux nationaux (FISC/FORUM-II/97.05w), à la poursuite des travaux du Groupe de travail *ad hoc* sur l'ordre du jour (FISC/FORUM-II/97.22w) (renommé Comité permanent du Forum) et à la création d'un Prix de la sécurité chimique

(FISC/FORUM-II/97.09w).

19. Un certain nombre de participants ont souligné la nécessité de maintenir l'objectif de fournir les documents en six langues, tout en reconnaissant la difficulté que constituaient à cet égard les contraintes budgétaires. Le Forum n'est pas un organisme des Nations Unies (ONU) et n'est donc pas tenu d'en respecter les règles, mais on a reconnu généralement les avantages de fournir les documents et de fonctionner dans les six langues officielles de l'ONU; la difficulté était clairement une question de ressources, et le manque de fonds suffisants ou d'autres contributions exigerait des compromis à certains moments. Cette question a été débattue en assemblée plénière et dans les Groupes régionaux, où des solutions innovatrices ont été abordées, par exemple le parrainage ou l'approche d'un pays principal. Les recommandations du Forum II sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

ÉTATS FINANCIERS DU FONDS EN FIDUCIE

20. Le Dr Mercier, secrétaire exécutif, a présenté les états financiers (FISC/FORUM-II/97.10w); le Forum a pris note du rapport des dépenses pour 1996 et a approuvé les budgets prévus pour 1997 et 1998, en permettant de faire les ajustements nécessaires à la lumière des décisions prises au cours du Forum II et des travaux supplémentaires qu'elles pourraient entraîner. Le Forum a aussi demandé qu'un résumé des dépenses engagées par le FISC depuis sa création en 1994 soit présenté lors de la prochaine réunion du GIS.

21. Le Forum a reconnu les généreuses contributions financières et non financières d'un nombre limité de pays et d'organisations. Il a noté que le financement destiné au soutien des activités régionales du FISC constituait une question importante qu'il y aurait lieu d'examiner plus en profondeur. Le Forum II a demandé que le Comité permanent du Forum examine la possibilité de créer un fond permanent de «jumelage» destiné à aider les pays pour qui la participation aux réunions du FISC serait, sans aide financière, impossible.

ÉLECTION DES RESPONSABLES DU FISC ET DES MEMBRES DU GIS

22. Grâce à un processus de consultations par le Groupe régional et avec l'aide d'un Comité des candidatures (FISC/FORUM-II/97.08B), de nouveaux responsables du FISC et de nouveaux membres du GIS, dont les noms figurent à l'annexe 8, ont été élus et sont entrés en fonction au moment de la clôture du Forum II. C'est le Canada qui assurera la présidence du Forum, avec M. R. Hickman, de Santé Canada, qui occupera ce poste.

DOMAINE D'ACTIVITÉS A DU PROGRAMME: ÉLARGISSEMENT ET ACCÉLÉRATION DE L'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES RISQUES CHIMIQUES

23. Le Dr P. Toft, de l'OMS/FISC, a présenté le document de travail (FISC/FORUM-II/97.11w.rév.1) pour le compte du PISSC et de l'OCDE; le document de l'ICCA, qui favorise la réflexion, a été présenté conjointement par M. T. Jacob (ICCA) et M. R. Koch (Conseil européen de l'industrie chimique - CEFIC)(FISC/FORUM-II/97.14B).

24. L'atteinte de notre objectif pour 1997 et la coordination accrue des travaux à l'échelle internationale nous ont attiré des félicitations. Les discussions portaient sur le progrès réalisé relativement à l'atteinte de l'objectif de 500 évaluations d'ici l'an 2000 et à l'établissement d'autres objectifs; on a aussi examiné la question de savoir s'il devait être tenu compte, dans le calcul des objectifs, des évaluations autres que les évaluations globales réalisées dans le cadre du PISSC et des évaluations initiales de l'OCDE. Pour ce qui est des dernières évaluations, il y a lieu de mentionner le rapport demandé par le GIS2 sur les processus utilisés pour produire les autres évaluations, plus particulièrement en ce qui concerne leur limpidité et leur transparence.

Les conditions spécifiques et les besoins en matière de formation sur l'évaluation des risques des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition et les besoins en matière de données sur les produits chimiques non homologués dans les pays développés constituaient, estimait-t-on, des questions importantes qu'il y aurait lieu d'aborder. Le Forum a reconnu le bien-fondé d'un critère commun dans l'établissement d'une liste mondiale des produits chimiques à évaluer en priorité et a souligné la nécessité de mettre au point et de valider des méthodes de rechange pour les essais avec des animaux.

25. Les recommandations, telles qu'adoptées à l'unanimité, sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

DOMAINE D'ACTIVITÉS B DU PROGRAMME: PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE AU POINT D'UN SYSTÈME HARMONISÉ MONDIAL DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SHM)

26. Mme J. Silk, Présidente du Groupe de coordination de l'Harmonisation des systèmes de classification des produits chimiques (GC/HSCC) du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), a introduit le document de travail (FISC/FORUM-II/97.12w.Rév.1), en indiquant que l'élaboration des critères d'harmonisation de la classification devrait être terminée à la fin de 1997 ou au début de 1998 et en précisant qu'une page Web, en cours de construction, fournirait des informations sur les progrès réalisés à cet égard. Les autres travaux porteraient sur la communication des risques.

27. Le Forum a soutenu la nécessité de disposer d'un SHM et, en général, favorisait l'instrument non exécutoire comme la voie la plus efficace. Un certain nombre de pays ont appuyé l'option non exécutoire. Le R.-U.a. proposé que le SHM utilise pleinement les mécanismes existants prévus par le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses du Conseil économique et social des Nations Unies (FISC/FORUM-II/97.15B). Il a été reconnu qu'il devait y avoir cohérence entre le SHM et la mise en application d'un instrument de consentement après information préalable (CIP). Les participants ont également convenu que le SHM ne devrait pas diminuer le niveau de protection offert par les systèmes actuels et que, pour être efficace, il devrait être mis en application dans tous les pays. On a demandé de tenir les Points focaux nationaux au courant des progrès réalisés. On a aussi demandé au GC/HSCC de l'IOMC de clarifier encore plus la portée du SHM (par exemple, inclusion des produits pharmaceutiques et des additifs alimentaires), d'examiner la composition du Groupe de coordination et d'augmenter le nombre de membres, et d'entreprendre des travaux sur les critères relatifs aux mélanges.

28. Les recommandations, telles qu'adoptées à l'unanimité, sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

DOMAINE D'ACTIVITÉS C DU PROGRAMME: ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES ET LES RISQUES CHIMIQUES

29. Mme F. Ouane-Keita, du PNUE, a introduit le document de travail coparrainé par le Japon (FISC/FORUM-II/97.13w rév.1), qui résume les activités des organisations participantes de l'IOMC. M. T. Kaminuma, du Japon, a décrit le Réseau mondial d'information sur les produits chimiques (RMIPC, annexe 1 du FISC/FORUM-II/97.13w rév.1), qui avait été proposé par le Japon lors du Forum I en 1994. Le RMIPC fournira, grâce au réseau Internet, des indicateurs sur les sites d'informations sur les produits chimiques, y compris sur les sites de certains ONG. La Commission européenne a annoncé qu'elle avait préparé un nouveau CD ROM contenant des données sur l'industrie, qu'elle pourrait mettre gratuitement à la disposition de tous les participants au Forum II qui en feront la demande durant la tenue du forum.

30. Le Forum a pris note de l'atelier tenu récemment en Malaisie sur le partage des informations

relatives aux notifications et aux évaluations des nouveaux produits chimiques, a discuté des besoins en matière d'information des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition, a souligné la nécessité que les gouvernements nationaux instituent des mécanismes de coordination de l'échange d'informations et identifient les types d'informations nécessaires, et a fait ressortir la nécessité de suivre et d'évaluer l'efficacité de l'échange d'informations.

31. Les recommandations, telles qu'adoptées à l'unanimité, sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

DOMAINE D'ACTIVITÉS D DU PROGRAMME: MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES RISQUES

Réduction des risques que constituent les pesticides et élimination des produits chimiques désuets

32. Le Dr Visser, de l'OCDE, a introduit le document sur la réduction des risques que constituent les pesticides, qui est coparrainé par la FAO (FISC/FORUM-II/97.19w), et a décrit les travaux actuellement réalisés par la FAO, par l'OCDE, par le PISSC et par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Lors d'un atelier tenu en 1995 à Uppsala, on a identifié un certain nombre de projets que pourraient entreprendre les gouvernements, les OIG et l'industrie. Le Forum a pris note des activités de la FAO sur un Code de pratique visant la gestion intégrée des nuisibles, l'étude d'autres méthodes d'essais et son important engagement sur les travaux sur les POP. Les pays ont indiqué qu'il y avait lieu de mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation du public sur l'impact des produits chimiques et des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et sur de meilleures méthodes de manutention et d'entreposage des pesticides. On a proposé de créer un centre de partage des informations.

33. Le Dr N. Van der Graaff, de la FAO, a introduit un document sur l'élimination des produits chimiques désuets, parrainé par la FAO, le PNUE et le Mali (FISC/FORUM-II/97.20w). Les discussions ont surtout porté sur le rôle d'une gérance des produits dans la résolution et la prévention du problème et sur la nécessité d'identifier les nouvelles technologies qui permettent de procéder efficacement à l'élimination sur place. La Fédération mondiale de la protection des cultures (FMPC) a affirmé que l'industrie des pesticides s'était engagée à fournir aide et ressources pour résoudre le problème des pesticides désuets. Le Forum II a appris que le conseil d'administration de la Convention de Bâle avait examiné la question des produits chimiques désuets et avait déterminé que ces produits devaient être régis en vertu de la Convention de Bâle; le Forum II a réclamé une meilleure coordination entre le secrétariat de la Convention de Bâle, le FISC et tous les OIG au prise avec ce problème.

34. Les recommandations, telles qu'adoptées à l'unanimité, sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

Registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP)

35. M. A. Fernandez, du Mexique, a introduit le document de travail coparrainé par les É.-U. (FISC/FORUM-II/97.18w), qui résume les réalisations de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et de l'OCDE en matière de promotion et de facilitation des RRTP depuis le Forum I et le GIS1. On a appuyé en général les travaux qui avaient été entrepris ainsi que les efforts en cours. Les ONG industrielles ont noté que les RRTP pouvaient constituer des instruments utiles, s'ils étaient adaptés aux circonstances locales dans chaque pays; les ONG d'intérêt public ont noté l'avantage que représentent les RRTP dans la mise en valeur des capacités, la consolidation de la participation du public et la diffusion des

informations. Même si certains appuyaient le projet de création d'un groupe de travail, les pays ont reconnu que l'alliance actuelle entre l'OCDE et l'UNITAR pourrait servir à cette fin; les progrès réalisés seraient examinés lors du GIS3.

36. Les recommandations, telles qu'adoptées à l'unanimité, sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

DOMAINE D'ACTIVITÉS E DU PROGRAMME: CONSOLIDATION DES COMPÉTENCES ET DES CAPACITÉS NATIONALES EN MATIÈRE DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Rapport intégré sur le domaine d'activités E du Programme

37. Le professeur G. Ungvary, de Hongrie, a présenté le rapport intégré sur les travaux effectués dans le domaine d'activités E du Programme; ce rapport évaluait les progrès réalisés depuis le Forum I (FISC/FORUM-II/97.15w Rév.3). Le document était coparrainé par l'Australie, la Chine, le Kenya, le Mali et le Mexique. Le progrès en matière de mise en valeur des capacités, qui est essentiel au progrès dans tous les domaines du Programme, a été lent dans la plupart des pays. Onze propositions de mesures à prendre aux échelles nationale, régionale et mondiale ont été formulées dans le but de faciliter et d'accélérer la mise en valeur des capacités et d'atteindre les objectifs du domaine d'activités E du Programme; une source de réflexion, coparrainée par l'UNITAR et un certain nombre de pays, a porté sur le projet d'élaboration «d'un plan stratégique de formation et de mise en valeur des capacités» et proposait de tenir des ateliers au niveau des politiques pour aborder des questions clés encore non résolues dans le domaine de la mise en valeur des capacités en matière de gestion des produits chimiques (FISC/FORUM-II/97.16B).

38. Mme E. Phipps, de l'UNITAR, a signalé que des quatre-vingts pays qui avaient demandé de participer au projet de profil national de l'UNITAR (FISC/FORUM-II/97.16B), quarante avaient reçu de l'aide de l'Autriche, de l'Australie, des Pays-Bas, de la Suisse, des É.-U. et de la Commission européenne. La collaboration qu'exige ce projet pourrait constituer un important point de départ de la consolidation des compétences et des capacités. Lors d'une réunion des intervenants à Montezillon, en août 1996, on a cerné les stratégies pratiques de mise en valeur des capacités et, avec l'aide de la Suisse, un projet pilote a été entrepris afin d'aider trois pays à élaborer des plans d'action nationaux pour faire face aux priorités cernées dans leurs profils nationaux.

Étude sur l'aide bilatérale

39. Le Dr R. Visser, de l'OCDE, a fait état des résultats d'une étude entreprise en réponse à une demande du GIS2 (FISC/FORUM-II/97.10B). Cette étude a permis de compléter les informations de l'Inventaire des activités de l'IOMC (IOMC/IOCC 96.8) qui résumait les activités prévues au chapitre 19 de l'ordre du jour 21 réalisées par les organisations participantes de l'IOMC et de l'UNITAR. L'étude avait pour but de déterminer s'il était possible de faciliter la coordination des programmes d'aide bilatérale, et les réponses obtenues ont indiqué que cela était sûrement possible. Les résultats de l'étude seraient disponibles sur Internet. L'OCDE envisageait de mettre régulièrement à jour ces résultats s'ils s'avéraient utiles aux membres du Forum.

Mise en valeur des capacités des ONG d'intérêt public

40. M. B. Khan, du Fonds mondial de la nature, a fait, pour le compte des ONG d'intérêt public, une présentation dans laquelle il soulignait l'importante nécessité de mettre en valeur les capacités des ONG d'intérêt public, pour que ces organisations puissent pleinement contribuer à l'atteinte d'une gestion rationnelle des produits chimiques. Les gouvernements devraient soutenir la participation des ONG aux processus décisionnels et pourraient contribuer à

accroître la sensibilisation et l'engagement du public. Il importait pour le Forum de souligner la nécessité de mettre en valeur les capacités des ONG et d'encourager d'autres partenaires à prendre des mesures concrètes, par exemple incorporer un élément de mise en valeur des capacités des ONG dans le programme pilote sur la formation et la mise en valeur des capacités, afin d'aider trois pays en voie de développement à mettre en oeuvre des programmes d'action nationale, tout comme le fait l'UNITAR et les organisations participantes de l'IOMC. Le FISC devrait aussi suivre le degré de participation des ONG aux réunions sur la sécurité chimique à l'échelle nationale et régionale et voir comment les partenaires du Forum contribuent à la mise en valeur des capacités des ONG.

Discussion générale

41. Plusieurs pays ont émis des observations sur l'importance d'élaborer des profils nationaux correspondant à leur propre expérience dans le processus et ont exprimé beaucoup de reconnaissance pour l'aide reçue. Les ressources limitées disponibles pour la mise en valeur des capacités ont suscité de l'inquiétude; de plus, il a été noté que l'incapacité d'un pays à gérer la sécurité chimique pourrait entraîner des effets à l'extérieur de ses frontières nationales. On appuyait en général l'organisation d'ateliers régionaux au niveau des politiques, comme le proposait le document de réflexion. Le Forum a pris note, avec reconnaissance, de l'offre de l'Indonésie d'accueillir la tenue d'un tel atelier régional, ainsi que de l'aide offerte par l'Australie et l'ONUDI à cet égard. Il a aussi noté avec reconnaissance l'offre du Mexique d'accueillir la tenue d'un atelier sur la consolidation des capacités des pays en voie de développement. La Commission européenne a fait remarquer que le Fonds de développement européen pourrait permettre de financer des pays spécifiques qui se qualifient à cet égard (Fonds Lome) pour la mise en oeuvre de programmes nationaux sur l'élimination des pesticides désuets ou sur la gestion des pesticides et des produits chimiques.

42. Les recommandations, telles qu'adoptées à l'unanimité, sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

NOUVELLES QUESTIONS

43. Le Dr L. Goldman, des États-Unis, a introduit le document de travail (FISC/FORUM-II/97.17w Rév.1), coparrainé par le Canada, l'ICCA et le Fonds mondial pour la nature. On a demandé au Forum d'examiner efficacement les nouvelles questions, les critères servant à cibler les produits chimiques dangereux autres que les POP mentionnés dans la décision 18/32 du GC du PNUE, les substances endocrino-perturbatrices et le rôle du FISC dans la mise en vigueur efficace du CIP, les POP et les autres instruments futurs.

Mécanisme de résolution des nouvelles questions

44. Le Forum, en tant qu'organisme primaire d'établissement de priorités et de leadership chargé de la gestion rationnelle des produits chimiques, joue un rôle important dans la résolution des nouvelles questions sur la sécurité chimique et sur l'élaboration des stratégies d'intervention globale. Afin d'aborder avec plus de souplesse les divers types de nouvelles questions qui se présentent, le Forum II a envisagé d'inviter le Président et un groupe, comme le Comité permanent, de prendre des mesures appropriées entre les réunions du Forum et du GIS pour compiler et partager des informations ou pour élaborer des stratégies d'intervention. De tels efforts viendraient appuyer les mesures prises à l'échelle internationale sur les problèmes prioritaires identifiés par le FISC ou viendraient faciliter les discussions et le consensus futurs au sein du FISC et les mesures qu'il prendra. L'inquiétude qu'avait suscité au départ le fait qu'il s'agissait d'un petit groupe, comme le Comité permanent, jouissant d'une représentation régionale limitée et prenant des décisions entre les réunions du Forum est disparue lorsqu'il a été confirmé que le Comité permanent n'est pas un organisme décisionnel. On a invité les États-Unis, l'Australie et le Brésil, en consultation avec d'autres pays, à élaborer

une proposition qui a été ultérieurement adoptée (voir le Résumé à l'intention de la direction).

Substances endocrino-perturbatrices

45. Un certain nombre de participants au FISC ont manifesté de l'inquiétude devant le fait qu'un nombre de plus en plus important de travaux de recherche scientifique indiquent que certains produits chimiques risquent de perturber le fonctionnement normal du système endocrinien. Bien qu'il y ait à cet égard une masse d'information de plus en plus importante, on reconnaît en général qu'il reste encore beaucoup d'incertitude sur le plan scientifique et qu'il y a lieu d'effectuer d'autres recherches. Pour que cette recherche soit réalisée de façon efficace, il importe que le Forum mette en oeuvre un processus permettant de partager les informations et de coordonner les efforts dans la mesure du possible. On a reconnu le rôle important que l'industrie, à titre de partenaire, joue à cet égard. Les États-Unis et la Commission européenne ont annoncé qu'ils entreprenaient une initiative conjointe en vue de constituer un groupe de travail sur les substances endocrino-perturbatrices qui se penchera sur la recherche et les mesures à prendre.

46. Au cours d'une séance informelle de remue-méninges à laquelle pouvaient assister tous les participants, on a élaboré une proposition invitant les organisations participantes de l'IOMC à entreprendre une longue liste de travaux sur les substances endocrino-perturbatrices et de faire état au Comité permanent du Forum et au GIS3 de leurs efforts et de leur capacité à appuyer les travaux exigés.

47. Les recommandations, telles qu'adoptées à l'unanimité, sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

Polluants organiques persistants

48. Le Forum a noté que le Conseil exécutif de l'OMS et la dix-neuvième séance du CA du PNUE ont appuyé les recommandations du FISC en matière de mesures internationales sur les POP. Le CA du PNUE a demandé que le Directeur exécutif prépare et convoque un CIN dont le mandat serait d'élaborer un instrument exécutoire à l'échelle internationale qui s'appliquerait d'abord aux douze POP spécifiés et de constituer lors de sa première réunion un groupe d'experts chargé d'établir des critères basés sur des données scientifiques ainsi qu'une méthode permettant d'identifier d'autres POP qui feraient l'objet de mesures internationales.

49. Lors de l'examen des travaux réalisés sur les POP, on appuyait en général les efforts continus déployés pour soutenir l'intérêt et pour maintenir l'impulsion durant la période précédant les travaux du CIN qui commenceraient au début de 1998. Les efforts pourraient viser à aider les gouvernements à se préparer à prendre des mesures sur les POP et à fournir un soutien dans un certain nombre de domaines qu'examinerait le CIN. En élargissant le mandat du Groupe de travail *ad hoc* sur les POP, on pourrait poursuivre des activités grâce à un processus limpide et transparent auquel tous les membres du FISC participeraient. En réponse à l'inquiétude manifestée par le PNUE à l'égard du chevauchement possible des efforts du FISC et du CIN, on a souligné que le Groupe de travail *ad hoc* sur les POP du FISC examinerait le processus du CIN, en l'appuyant mais sans porter un jugement préalable. Ces travaux seraient entrepris immédiatement et prendraient fin lorsque le CIN convoquera sa première réunion. Le Président a invité le Dr J. Buccini à solliciter l'apport des participants et à présenter une proposition lors de la réunion.

50. Le Japon a souligné l'importance d'assurer une cohérence entre les méthodologies de réglementation que pourraient examiner le Groupe de travail *ad hoc* sur les POP et celles envisagées dans les travaux effectués dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à grande distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE); l'UNECE a déjà entrepris des négociations détaillées qui

sembleraient s'appliquer directement à des discussions futures sur les POP. On a aussi noté que l'UNECE ne constitue pas un forum libre auquel tous les membres du FISC peuvent participer.

51. Le Forum a pris note que les travaux du CIN seraient financés entièrement à même des contributions volontaires et qu'il faudrait à cette fin de 5 à 6 millions de dollars US au cours des trois prochaines années.

52. Le Forum a convenu d'élargir le mandat du Groupe de travail *ad hoc* sur les POP; les recommandations, telles qu'adoptées à l'unanimité, sont présentées dans le Résumé à l'intention de la direction.

Instrument international intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques

53. Le Président a noté que cette question avait été abordée lors de la dix-neuvième séance du CA du PNUE. Le CA du PNUE a demandé au Directeur exécutif du PNUE de préparer, en consultation avec les organisations participantes de l'IOMC, un rapport décrivant les options qui permettraient de coordonner plus efficacement les activités internationales sur les produits chimiques, et de présenter ce rapport à la vingtième séance du CA du PNUE et au FISC. Les participants ont souligné l'importance de disposer de suffisamment de temps pour revoir le rapport du PNUE avant la réunion du GIS3 (fixée provisoirement à novembre 1998) et ont demandé que le rapport soit terminé au milieu de 1998 pour que les participants au FISC puissent l'examiner en profondeur avant la réunion du GIS3.

54. Le Forum a demandé que le Comité permanent suive la préparation du rapport pour s'assurer que les liaisons avec d'autres organisations soient maintenues et, s'il y a lieu, prépare les points à aborder lors de la réunion du GIS3.

Produits chimiques autres que les POP qui suscitent de l'inquiétude à l'échelle internationale

55. Certains pays ont indiqué qu'ils appuyaient l'étude de produits chimiques dangereux autres que les POP, tandis que d'autres, bien que non opposés à ce projet, ont mis le Forum en garde contre un trop grand nombre de projets, en notant qu'il faudrait plus tard aborder les questions de la priorité et des ressources. L'ICCA a noté que le CA du PNUE n'avait pas accordé une grande priorité à cette question.

56. Le Forum a noté que plusieurs pays (Argentine, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Finlande, Allemagne, Inde, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Suède et É.-U.) s'inquiétaient du fait que des produits chimiques comportant des risques importants pour la santé ou l'environnement ne seraient peut-être pas visés par les initiatives en cours. Ces pays étaient intéressés à travailler de concert avec d'autres (c.-à-d., pays, OIG et ONG) dans le cadre d'un processus limpide et transparent pour revoir le *Rapport au gouvernement - Groupe d'experts désigné sur les mesures ultérieures à prendre pour réduire les risques découlant d'un nombre limité de produits chimiques dangereux* ainsi que les annexes de ce rapport (PNUE/CIP/GE/1/3) «et envisager de prendre des mesures...et d'en faire état au Conseil d'administration lors de sa vingtième séance» comme on l'affirme dans une récente décision du CA du PNUE (PNUE/CA.19/L.57). Ce processus commencerait avec une analyse des mesures déjà en place et se déroulerait en plusieurs étapes. Il pourrait comprendre:

- a) l'identification des problèmes relatifs à la santé et à l'environnement causés par des produits chimiques comportant des risques importants pour la santé et pour l'environnement et qu'il y aurait lieu d'examiner; et
- b) un survol des travaux réalisés aux échelles nationale, régionale et internationale en vue d'identifier les produits chimiques dangereux et de réduire les risques associés aux produits autres que les POP qui suscitent de l'inquiétude à l'échelle internationale, en

tenant compte des produits chimiques visés par les activités ou les instruments légaux internationaux.

57. Cet effort devrait permettre de bien comprendre les problèmes chimiques qui, estime-t-on, n'auraient pas, actuellement, été examinés suffisamment en profondeur et, s'il y a lieu, les mesures proposées ou les mesures à prendre. Le Forum a aussi noté que, si les ressources le permettent, un atelier organisé par les pays intéressés serait tenu en 1998 pour examiner certaines de ces questions. Si possible, le rapport sur l'atelier serait préparé en vue d'être examiné au cours de la réunion du GIS3.

DÉCLARATION DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES DE L'IOMC

58. À titre de Président du Comité de coordination interorganisations (CCIO) de l'IOMC, le Dr R. Visser a annoncé, pour le compte des organisations participantes de l'IOMC, que l'UNITAR deviendrait prochainement la septième organisation participante de l'IOMC. C'est avec plaisir qu'il note la vaste reconnaissance acquise si rapidement par les organisations participantes de l'IOMC en tant que mécanisme de coordination des activités des organisations internationales; il a aussi noté que l'IOMC était fréquemment mentionné dans les recommandations concernant les domaines d'activités A-E du Programme, du chapitre 19. Le CCIO s'est déjà réuni durant le Forum II pour étudier les recommandations faisant intervenir la participation et/ou l'assistance des organisations participantes de l'IOMC à leur mise en application. Le Comité de coordination poursuivra ces discussions en avril et prévoit informer, en juin, le Président du Forum et le Comité permanent sur les possibilités et les défis concernant les organisations participantes de l'IOMC.

59. Les organisations participantes de l'IOMC ont signalé au Forum que bon nombre des recommandations auraient des conséquences sur les ressources chez les organisations membres ou exigeraient des changements aux priorités des travaux en cours. Chaque organisation possède son propre corps administratif qui détermine son programme de travail. Les conséquences et les possibilités de la mise en application des recommandations du Forum devraient donc être examinées minutieusement par chaque organisation. Le CCIO estime qu'il était réaliste de rappeler aux membres réunis les aspects pratiques, liés aux ressources et à l'organisation, de la mise en application des recommandations du Forum II, y compris la diminution générale des ressources à la disposition des organisations internationales; néanmoins, le Comité de coordination a déjà commencé à mettre au point un mécanisme constructif et coordonné pour aborder les recommandations.

60. Le Forum a pris note de l'annonce indiquant que l'UNITAR se joignait à l'IOMC. Les participants ont aussi noté la déclaration de l'IOMC à l'intention des organisations participantes de l'IOMC concernant la mise en application des recommandations du Forum II et ont offert d'informer le Président et le Comité permanent du Forum sur la capacité des organisations à donner suite à ces recommandations.

CLÔTURE DU FORUM II

61. M. A. Nymark, Sous-ministre adjoint à Santé Canada, a prononcé le discours de clôture du Forum II. Il a remercié tous les participants pour leur engagement et leurs efforts évidents à élaborer des stratégies de gestion rationnelle des produits chimiques et a observé que le Forum constituait un exemple véritable d'un partenariat mondial en action. Il s'est dit assuré que ce partenariat permettrait de jeter les bases d'un futur plus sécuritaire.

62. Le Dr G. Bengtsson l'a remercié et a de nouveau témoigné la reconnaissance du Forum pour l'hospitalité du gouvernement du Canada, en particulier de Santé Canada, ainsi que des personnes responsables des dispositions prises à l'échelle locale qui ont permis le déroulement sans anicroche des activités quotidiennes, ce qui a grandement facilité les travaux du Forum. Il

a remercié toutes les personnes ayant contribué au succès de la réunion et, en tant que Président sortant, a offert ses meilleurs voeux de succès à M. R. Hickman qui prendra la relève comme Président, ainsi qu'à tous les membres du Forum pour leurs travaux soutenus en matière de sécurité chimique.

63. M. R. Hickman a déclaré que le Forum était reconnaissant envers la Suède pour le travail de ce pays dans la création du FISC, ainsi que pour l'excellent leadership du Dr G. Bengtsson. C'est avec impatience qu'il attendait l'engagement soutenu du Dr Bengtsson dans les travaux du Forum. M. R. Hickman a remercié tous les participants pour leur contribution au Forum II, leur a souhaité un bon voyage de retour et a clôturé le Forum.



Forum II
Deuxième session
du
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997

Liste des documents

Préparée par le Secrétariat du FISC

FORUM II - LISTE DES DOCUMENTS

Point 2 de l'ordre du jour

Questions d'organisation concernant le Forum II

Liste des documents	FISC/FORUM-II/97.01w Rév.6 (Aussi appelé Annexe 1 du Rapport final du Forum II)
Proposition annotée d'ordre du jour provisoire	FISC/FORUM-II/97.02w Rév.3
Proposition d'emploi du temps général	FISC/FORUM-II/97.03w
Calendrier détaillé proposé	FISC/FORUM-II/97.04w Rév.3

Point 3 de l'ordre du jour

Considérations de procédure

Critères proposés pour les points focaux nationaux	FISC/FORUM-II/97.05w
Document de travail sur des lignes directrices relatives aux points focaux nationaux	FISC/FORUM-II/97.12B*
Détermination proposée des responsabilités et des rôles régionaux des membres du Bureau et du Groupe intersessions	FISC/FORUM-II/97.06w
Mandat	
Modifications de structure et de procédure proposées	FISC/FORUM-II/97.07w Rév.1
Proposition pour un Groupe de travail spécial pour le Mandat, <i>et</i>	FISC/FORUM-II/97.08w Rév.1
Proposition pour la continuation du Groupe de travail spécial pour l'ordre du jour: Mandat	<i>et</i> FISC/FORUM-II/97.22w Rév.1
Groupe de travail spécial pour l'ordre du jour du Forum II - Membres	FISC/FORUM-II/97.09B Rév.1
Document de travail portant sur des questions procédurales et administratives	FICS/FORUM-II/97.13B*
Proposition: Création d'un prix de la sécurité chimique	FISC/FORUM-II/97.09w

Point 4 de l'ordre du jour

Bilan du fonds affecté au FISC

Trust Fund Financial Statement	FISC/FORUM-II/97.10w (en anglais seulement)
--------------------------------	--

Point 5 de l'ordre du jour
Réunions futures du FISC

Future Meetings of the IFCS

FISC/FORUM-II/97.11B)

Point 6 de l'ordre du jour
Élection du Bureau du FISC et des membres du GIS

Élection des membres du Bureau et du Groupe intersessions

FISC/FORUM-II/97.08B*

Point 7 de l'ordre du jour
Liens entre le chapitre 19 et d'autres chapitres de l'ordre du jour 21 - Présentation par le Président

(Point inclus dans le discours d'ouverture du Président qui sera distribué pendant la réunion)

Point 8 de l'ordre du jour
Séance thématique
Le partenariat pour la sécurité chimique dans le monde

Partenariat avec les syndicats

FISC/FORUM-II/97.01B*

Bilan du Responsible Care (RÉSUMÉ)

FISC/FORUM-II/97.02B*
(RÉSUMÉ)

Responsible Care - Status Report (DOCUMENT COMPLET)

FISC/FORUM-II/97.02B
(DOCUMENT COMPLET)

Community Involvement

(peut être distribué pendant la réunion durant le Forum II)
(FISC/FORUM-II/97.03B)

Polluants organiques persistants (POP): État de la question

FISC/FORUM-II/97.04B*

Réduction des risques liés au plomb

FISC/FORUM-II/97.05B*

Rôle de la science au 21^e siècle pour le développement durable dans le monde

FISC/FORUM-II/97.07B*

Point 9 de l'ordre du jour
Domaine d'activités A

Élargissement et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques

FISC/FORUM-II/97.11w Rév.1

Expanding and accelerating international assessment of chemical risks (CONTEXTE)

FISC/FORUM-II/97.06B

À la réflexion: Élargissement et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques

FISC/FORUM-II/97.14B*

Point 10 de l'ordre du jour
Domaine d'activités B

Progrès en vue d'un système harmonisé mondialement de classification et d'étiquetage des produits chimiques

FISC/FORUM-II/97.12w Rév.1

À la réflexion: Un instrument international pour la création d'un système harmonisé mondialement de classification et d'étiquetage des produits chimiques

FISC/FORUM-II/97.15B*

Point 11 de l'ordre du jour
Domaine d'activités C

Activités concernant l'échange de l'information chimique

FISC/FORUM-II/97.13w Rév.1

Point 12 de l'ordre du jour
Domaine d'activités D

Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) et gestion rationnelle des produits chimiques

FISC/FORUM-II/97.18w

Réduction des risques liés aux pesticides

FISC/FORUM-II/97.19w

Évacuation des produits chimiques désuets

FISC/FORUM-II/97.20w

Point 13 de l'ordre du jour
Domaine d'activités E

Renforcement des capacités des organisations non gouvernementales (ONG) d'intérêt public

FISC/FORUM-II/97.14w Rév.1

Renforcement des moyens et capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques: Rapport d'ensemble sur le domaine d'activités E du programme

FISC/FORUM-II/97.15w Rév.3

Enquête de l'OCDE sur les projets bilatéraux d'aide au développement destinés à renforcer les moyens d'action

FISC/FORUM-II/97.10B**

Instauration d'une action coordonnée sur les plans mondial, régional et national en vue de renforcer les moyens et les capacités de gestion rationnelle des produits chimiques

FISC/FORUM-II/97.16B*

Point 14 de l'ordre du jour
Nouvelles questions

Rôle du FISC pour préciser les problèmes qui apparaissent, critères dépassant les POP, perturbateurs des fonctions endocrines, rôle dans la mise en place d'instruments avec obligation juridique

FISC/FORUM-II/97.17w Rév.1

Possibilité d'un mécanisme juridique international intégré pour la gestion des produits chimiques dangereux

FISC/FORUM-II/97.17B Rév.1*

Point 15 de l'ordre du jour
Rapport périodique du Président

President's Progress Report

FISC/FORUM-II/97.21w Rév.3
Document de travail - en anglais

Autres documents

Liste des participants

FISC/FORUM-II/97.24w Rév.1

Rapport final

FISC/FORUM-II/97.25w

DOCUMENTS D'INFORMATION

Liste des sigles

Révisée et renommée
Annexe 2 du Rapport final
(anciennement, document
d'information 1)

Rapport d'étape SHM

Document d'information-2

Évaluation des risques pour la santé humaine résultant d'une
exposition aux substances chimiques dans l'environnement: Le rôle
de l'expérimentation animale

Document d'information-3

Priorités d'intervention du FISC dans la mise en application d'une
gestion écologique des produits chimiques - Priorités d'intervention
avec dates cibles spécifiques en 1997 ou avant, Rapport d'étape -
Document de travail

Document d'information-4
Annexe 15 du Rapport final

Priorités d'intervention du FISC dans la mise en application d'une
gestion écologique des produits chimiques et Recommandations et
mesures précisées lors des réunions du groupe intersessions.
Rapport d'étape - Document de travail

Document d'information-5
Annexe 16 du Rapport final

National Poison Control Facilities, Harmonization of Data
Collection, Prevention of Toxic Exposures - *Progress Report*

Document d'information-6

* Les documents d'information générale sont disponibles en anglais, en français et en espagnol.
** Traduction en français et en espagnol du Texte descriptif seulement.



Forum II
Deuxième session
du
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997

Liste des sigles

Préparée par le Secrétariat du FISC

ANNEXE 2

LISTE DES SIGLES¹

Sigle	Nom complet
APELL	Sensibilisation et préparation aux urgences au niveau local
BIT/OIT	Bureau international du travail/Organisation internationale du travail
BPC	Biphényles polychlorés
CA/PNUE	Conseil d'administration du PNUE
CCTTE	Liste informatisée des produits chimiques dont on examine les effets toxicologiques (PISSC/RISCPT)
CD/ROM	Disque Compact
CCE	Commission des communautés européennes
CDD	Commission du développement durable
CE	Commission européenne
CEETIC	Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie de l'industrie chimique
CEIC	Conseil européen de l'industrie chimique
CFC	Chlorofluorocarbones
CHE	Critères d'hygiène de l'environnement
CICAD	Concise International Chemical Assessment Documents
CIN	Comité intergouvernemental de négociation
CIP	Consentement après information préalable
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CIS	Centre international d'informations sur la sécurité et la santé au travail
CISC	Conférence internationale sur la sécurité chimique
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CMA	Chemical Manufacturers' Association (É.-U.)
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

¹Publié précédemment comme Document d'information 1 lors du Forum II. Cette liste a été mise à jour pour correspondre aux documents du Forum II dans le Rapport final d'avril 1997.

ANNEXE 2

Sigle	Nom complet
DAH	Département des affaires humanitaires
DOD	Documents d'orientation des décisions
ECOSOC	Conseil économique et social
EDD	Ensemble des données de dépistage (de la toxicité des produits chimiques)
EXICHEM	Banque de données sur les substances chimiques existantes (OCDE)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
FITPASC	Fédération internationale des travailleurs des plantations, de l'agriculture et des secteurs connexes
GCPF	Global Crop Protection Federation
GC/SHCC	Groupe de coordination des systèmes d'harmonisation de la classification des produits chimiques
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GINC	Global Information Network on Chemicals
GIS	Groupe intersessions (FISC)
ICCA	Conseil international des associations chimiques
ICEF	Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries diverses
ICEM	International Federation of Chemical, Energy, Mining and General Workers Union
ICSC	Fiches internationales sur la sécurité des produits chimiques
ILSI	Institut international des sciences de la vie
INTOX	Système de gestion des bases de données sur les intoxications aiguës (PISSC)
IOCC	Comité de coordination interorganisations (IOMC)
IOMC	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques

ANNEXE 2

Sigle	Nom complet
IUPHAR	Union internationale de pharmacologie
IUTOX	Union internationale de toxicologie
JECFA	Comité conjoint d'experts en additifs alimentaires
LRTAP	Pollution atmosphérique transfrontière à grande distance
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIG	Organisation intergouvernementale
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PISSC	Programme international sur la sécurité chimique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
RCRP	Réunion conjointe sur les résidus de pesticides
RID	Règlement sur le transport international de marchandises dangereuses par voie ferrée
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
RRTP	Registre des rejets et des transferts de polluants
RTMD	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SCOPE	Comité scientifique pour les problèmes de l'environnement
SGOMSEC	Groupe scientifique des méthodologies assurant la sûreté de l'évaluation des substances chimiques

ANNEXE 2

Sigle	Nom complet
SHM	Système harmonisé mondial de classification et d'étiquetage des produits chimiques
TSCA	Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques (É.-U.)
UE	Union européenne
UICPA	Union internationale de chimie pure et appliquée
UNDPCSD	Département des Nations Unies pour la coordination des politiques et le développement durable
UNECE	Commission économique pour l'Europe
UNGASS	Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
WEOG	Europe de l'Ouest et autres groupes (FISC)
WHA	World Health Assembly (OMS)
WWF	Fonds mondial pour la nature



Forum II
Deuxième session
du
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997

Rapport des réunions du groupe régional de l'Asie

Préparée par le Secrétariat du FISC

RAPPORT DES RÉUNIONS DU GROUPE RÉGIONAL DE L'ASIE

Aucun rapport n'est présenté dans ce document, car le groupe estimait que tous les points soulevés lors de ses réunions avaient été complètement examinés durant le Forum II.



Forum II
Deuxième session
du
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997

Rapport des réunions du groupe de la Région d'Europe
du Centre et de l'Est

Préparée par le Secrétariat du FISC

RAPPORT DES RÉUNIONS DU GROUPE DE LA RÉGION D'EUROPE DU CENTRE ET DE L'EST

Présidents: Prof. Dr Boris Kurljanski, Fédération de Russie; Prof. Dr Gyorgy Ungvary, Hongrie

Rapporteurs: Dr Jerzy Majka, Pologne; Dr Romualdas Sabaliauskas, Lituanie

Les délégués des pays de l'Europe du Centre et de l'Est (ECE) (Biélorus, Croatie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine), ainsi que les représentants du Canada, de l'Allemagne, du Kirghizistan, des É.-U., du WWF (ONG), de l'ONUDI et de l'UNITAR se sont rencontrés lors des réunions du Groupe régional tenues les 9, 11 et 12 février, et:

- (1) ont élu la Hongrie, la Lituanie, la Fédération de Russie et la Slovaquie comme membres du GIS,
- (2) ont élu la Hongrie comme représentant des pays de l'ECE au Bureau du Forum,
- (3) ont élu la République tchèque comme membre du Comité permanent,
- (4) ont élu le Prof. Dr Gyorgy Ungvary comme membre du Comité des candidatures,
- (5) ont élu le Prof. Dr Boris Kurljanski et le Prof. Dr Gyorgy Ungvary comme Présidents des réunions,
- (6) ont élu le Dr Jerzy Majka et le Dr Romualdas Sabaliauskas comme Rapporteurs des réunions,
- (7) ont examiné la situation actuelle dans les pays de l'ECE et les progrès réalisés depuis la réunion régionale des pays de l'ECE à Budapest les 23 et 24 avril 1996, ainsi que les plans futurs, plus spécialement les réunions futures du Groupe régional,
- (8) ont examiné l'Ordre du jour annoté provisoire pour le Forum II, en particulier les domaines d'activités A - E du Programme,
- (9) ont examiné d'autres questions précisées dans le rapport.

Résultats des discussions

1. Situation actuelle dans les pays d'ECE

Selon la méthode choisie pour l'élaboration de systèmes de sécurité chimique, on peut répartir les pays de la région dans trois sous-régions:

i) Pays indépendants de l'ancienne Union soviétique

Les pays (Fédération de Russie, Biélorus, Ukraine, Kirghizistan) ont fait des efforts considérables pour obtenir un système moderne de sécurité chimique et pour introduire la gestion rationnelle des produits chimiques. Toutefois, les pays sont confrontés à des difficultés et à des problèmes en ce qui concerne le contrôle et la réglementation des substances dangereuses, le transport des produits chimiques toxiques, les pesticides désuets, l'échange et le transfert d'information, etc. Selon la Fédération de Russie, les problèmes de sécurité chimique et la gestion rationnelle des produits chimiques doivent faire l'objet d'une attention spéciale de la part des Organisations internationales. Une aide financière est nécessaire pour résoudre les nombreux problèmes relatifs à la sécurité chimique.

ii) Pays d'Europe du Centre

Dans les pays d'Europe du Centre (Croatie, République tchèque, Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovénie), d'importants progrès ont été réalisés. Le Profil national a été élaboré en République tchèque. En Croatie, en Hongrie, en Slovaquie et en Slovénie, le processus d'élaboration de Profils nationaux est à l'étape finale, tandis qu'en Pologne il est à l'étape préliminaire. Un grand

nombre de pays ont reçu, dans le cadre du programme de l'UNITAR, une aide directe fort appréciée. Dans certains pays, des Comités interministériels responsables de la coordination des activités nationales dans le domaine de la sécurité chimique et de la gestion rationnelle des produits chimiques ont été mis sur pied.

D'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de l'harmonisation de la législation avec celle de l'Union européenne, plus spécialement en ce qui concerne la classification, l'étiquetage, l'emballage et la notification des substances et des préparations dangereuses, ainsi que les procédures CIP. Certains des pays participent aux programmes RRTP.

iii) Pays baltes

Les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) ont réalisé des progrès importants en matière d'élaboration de systèmes de sécurité chimique et de gestion rationnelle des produits chimiques. Les activités ont porté principalement sur l'harmonisation de la législation avec celle de l'Union européenne et l'élaboration de Profils nationaux.

2. Ordre du jour annoté provisoire pour le Forum II: activités des pays dans les domaines d'activités A - E du Programme

L'ordre du jour annoté provisoire pour le Forum II a été accepté. Les activités des pays ont été examinées durant les réunions préalables. La Slovaquie et la Slovénie ont présenté des rapports sommaires. Des progrès importants dans tous ou dans certains des domaines d'activités du Programme ont été réalisés et/ou un degré élevé d'activités a été noté dans d'autres pays (Croatie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lituanie, Fédération de Russie). Les représentants du Fonds mondial pour la nature ont souligné l'importance des activités menées en République tchèque dans le domaine des RRTP. D'autres progrès importants seraient nécessaires dans la Région dans les domaines suivants:

- échange d'informations et transfert des informations
- coopération avec les ONG
- consolidation de l'infrastructure en matière de sécurité chimique
- soutien financier à la gestion rationnelle des produits chimiques
- partenariat aux échelles bilatérale, sous-régionale et régionale.

i) Domaine d'activités C du Programme

Les délégués de la Région d'Europe du Centre et de l'Est ont accepté le document FISC/FORUM-II/97.13w Rév. 1 qui a été préparé par le Secrétariat du FISC et ont souligné qu'il y avait lieu d'encourager l'industrie chimique à l'échelle nationale à fournir des informations non confidentielles sur les produits chimiques, par exemple en participant aux travaux de commissions intersectorielles ou d'autres organismes semblables.

ii) Domaine d'activités D du Programme

Les délégués de la Région d'Europe du Centre et de l'Est ont accepté les documents préparés par le FISC, c'est-à-dire FISC/FORUM-II/97.18w, FISC/FORUM-II/97.19w et FISC/FORUM-II/97.20w, et ont souligné le problème que constituent les pesticides désuets dans certains pays de la Région. Un examen en profondeur de ce problème a révélé qu'une aide tant financière que technique des organisations internationales sera peut-être nécessaire pour résoudre ce problème.

iii) Domaine d'activités E du Programme

Les délégués de la Région d'Europe du Centre et de l'Est ont évalué le document FISC/FORUM-II/97.15w Rév.3 «Renforcement des moyens et capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques: Rapport d'ensemble sur le domaine d'activités E du Programme» et ont pleinement accepté les vues exprimées dans ce document, à savoir que l'application des priorités du domaine d'activités E du Programme revêt une importance fondamentale dans l'élaboration d'une gestion rationnelle des produits chimiques dans la Région. Les délégués ont accepté sans modification les recommandations formulées aux points 3, 4, 6, 7, 9 et 10 du document et ont

recommandé d'apporter les changements suivants aux points 2, 5 et 8:

- point 2: ajouter les mots «ou autres organismes» après les mots «Comités interministériels»,
- point 5: changer les mots «pays en voie de développement et pays développés» par «d'une part, les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition et, d'autre part, les pays développés»,
- point 8: supprimer les mots «et une telle coordination des réunions».

Les points 1 et 11 doivent être changés conformément à la proposition de l'UNITAR. Cet institut avait offert d'explorer les possibilités de soutien financier et organisationnel lors de la tenue d'un atelier régional au niveau des politiques, en vue d'examiner systématiquement les questions de renforcement des capacités, comme le décrivent les recommandations proposées dans le domaine d'activités E du Programme.

3. Réunions régionales futures

La Slovénie et la Hongrie ont convenu d'organiser des réunions régionales en 1997 et en 1998 respectivement.

4. Autres questions

Changement du nom de la Région

La question du changement de nom de la Région a été examinée. La Slovénie a, avec l'appui de la Croatie, de la République tchèque, de la Hongrie, de la Pologne et de la Slovaquie, proposé que le nom 'Région d'Europe de l'Est' soit changé par 'Région d'Europe du Centre et de l'Est'. Ces pays demandent au Forum de bien vouloir modifier le nom de la Région.

Discussion sur les langues du Forum

Après discussions approfondies, les délégués de la Région d'Europe du Centre et de l'Est ont recommandé que le FISC, malgré les contraintes économiques dont il est l'objet, continue à fonctionner dans les six langues, en assurant l'interprétation simultanée lors des sessions du Forum et la traduction des documents du Forum. De même, les délégués ont recommandé que le FISC demande aux gouvernements des états exigeant la traduction de documents du Forum dans l'une de ces six langues de contribuer aux coûts qui s'y rapportent.

Aide technique et financière offerte par l'ONUDI

Les délégués ont demandé à l'ONUDI de participer au développement de la coordination et de la coopération entre les Centres nationaux de production moins polluante du PNUE/ONUDI en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Croatie, et les Points focaux nationaux et/ou les Comités interministériels, afin de faciliter l'établissement d'un mécanisme intégré de gestion rationnelle des produits chimiques dans ces pays.

Les délégués ont recommandé que l'ONUDI poursuive ses efforts de mobilisation relatifs à la mise en application du programme du Réseau régional des Centres écotoxicologiques de la CEE, auxquels le GIS2 a, lors de sa réunion à Canberra, en Australie, donné son aval. Les délégués ont noté les efforts déployés par le PNUD/ONUDI dans le but de se joindre aux travaux réalisés par la Commission économique pour l'Europe (UNECE), parrainés par la République tchèque et la Suisse, en vue de nettoyer, dans le cadre de la phase pilote d'un programme régional, sept sites choisis dans la Région qui avaient été pollués par des produits chimiques dangereux.



Forum II
Deuxième session
du
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997

Rapport du Groupe de travail de la Région élargie des
Amériques

Préparée par le Secrétariat du FISC

**GROUPE DE TRAVAIL DE LA RÉGION ÉLARGIE DES AMÉRIQUES
du deuxième
FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE
8-14 février 1997, Ottawa, Canada**

INTRODUCTION

Une série de réunions du Groupe de travail de la Région élargie des Amériques ont été tenues sous les auspices du Groupe intersessions durant le deuxième Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, du 8 au 14 février 1997, à Ottawa, Canada. Les réunions étaient présidées par le Dr Gustavo Olaiz du Mexique, avec la participation des pays suivants: Argentine, Bahamas, Barbades, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Haïti, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Sainte-Lucie, la Trinité-et-Tobago, Venezuela et États-Unis d'Amérique. Participaient aussi à ces réunions des représentants de l'Organisation pan-américaine de la santé, de la Commission nord-américaine pour la coopération environnementale, de l'OMS, du WWF, de l'UNITAR et d'autres organisations. L'Argentine, qui a nouvellement été élue à la Vice-présidence, représentera, avec le Brésil, la Région au Comité permanent. La République de Trinité-et-Tobago fera fonction de remplaçant si un autre poste devient vacant. Les nouveaux membres du GIS sont le Mexique, le Costa Rica, l'Argentine, la Trinité-et-Tobago et le Brésil.

Cinq domaines ont été examinés; voici les conclusions et les recommandations du Groupe:

A. ÉLARGISSEMENT ET ACCÉLÉRATION DE L'ÉVALUATION INTERNATIONALE des RISQUES CHIMIQUES

Appuyer la proposition visant à réduire le nombre d'animaux de laboratoire utilisés pour des essais, ainsi que les souffrances qu'ils endurent à cette fin, et appuyer la proposition visant à adopter les méthodes de rechange convenues.

Réitérer la nécessité des Groupes de travail d'évaluer les risques des produits chimiques, comprenant les points suivants: a) participation d'experts provenant de pays en voie de développement et de pays dont l'économie est en transition, individuellement ou sous forme de groupes régionaux; b) conditions d'exposition et circonstances spécifiques (conditions climatiques et vulnérabilité des écosystèmes) dans ces pays qui peuvent accroître les risques; c) besoins spéciaux de la recherche relatifs à l'équipement de protection des individus et des groupes, se rapportant spécifiquement aux conditions climatiques sous les tropiques; d) substances chimiques non utilisées/approuvées dans les pays développés, mais représentant un risque élevé dans les pays en voie de développement en raison des conditions d'exposition.

Pour appuyer les propositions ci-dessus, il est recommandé que les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition incorporent dans leurs Profils nationaux des informations sur toutes ces questions, y compris des indicateurs tels qu'intoxications, accidents, trafic illégal, risques professionnels, etc., et mettent régulièrement à jour leurs Profils nationaux.

Recommander l'évaluation des effets possibles sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables lors de l'évaluation des risques que constituent tant les produits chimiques nouveaux que les produits chimiques existants.

Pour ce qui est du Point 9: Mesures prioritaires: Le Forum devrait promouvoir la recherche afin de mieux connaître les avantages découlant de l'utilisation écologique des produits chimiques et leurs effets nocifs en ce qui concerne leurs propriétés intrinsèques, leur association avec d'autres substances dans des mélanges chimiques, les différentes phases de leur cycle de vie et leur

interaction avec l'environnement.

B. PROGRÈS VERS L'ÉLABORATION D'UN SYSTÈME HARMONISÉ MONDIAL DE CLASSIFICATION et D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SHM)

Appuyer les efforts d'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des substances chimiques et comprendre que, bien qu'il soit impossible pour le moment d'adopter un instrument exécutoire à cet égard, le Forum devrait, à l'avenir, rester ouvert aux travaux réalisés à cette fin.

C. ACTIVITÉS CONCERNANT L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS CHIMIQUES

Recommander de confier aux Points focaux nationaux la responsabilité de coordonner les activités nécessaires afin d'établir des réseaux d'information sur les questions de sécurité chimique, en tenant compte des besoins et des infrastructures existantes dans les pays de la région qui ont été identifiés dans les Profils nationaux et les Profils régionaux, avec l'aide des organisations internationales s'il y a lieu.

Promouvoir ou améliorer les mécanismes de communication parmi les Points focaux du FISC, pour assurer l'échange et la distribution d'informations basées sur la technologie disponible.

Recommander l'établissement de centres d'informations nationaux et régionaux servant de coeur pour le réseau d'information, qui recevraient et distribueraient les informations les plus récentes sur les questions de sécurité chimique.

D. ÉTABLISSEMENT DE PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES RISQUES

18w: Registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) et gestion rationnelle des produits chimiques: faire les recommandations suivantes en appui aux programmes de réduction des risques afin: a) de constituer un Groupe de travail *ad hoc* sur les RRTP et de le lier aux Points focaux nationaux; b) de promouvoir la création de systèmes RRTP nationaux; et c) d'encourager l'intégration des RRTP aux politiques environnementales;

19w: Réduction des risques liés aux pesticides: recommander d'élargir les activités pour inclure d'autres activités de réduction des risques liés aux produits chimiques, en appliquant l'approche du «berceau à la tombe». On pourrait ainsi réduire les risques liés à tous les produits chimiques (y compris les pesticides).

Reconnaissant que ce que le Forum pourrait accomplir dans ce domaine dépendra de ce que font les autres organisations internationales, il est recommandé que le Forum parraine une réunion inter-agences avec le PNUE, la FAO, (le secrétariat de Bâle), etc., en vue de définir conjointement les rôles ou le partage des travaux entre ces agences. Cet accord pourrait être formalisé dans un Protocole d'entente convenu entre le Forum et chaque agence.

En ce qui concerne ce qui précède, il est recommandé que le Forum procède à une analyse F.F.P.M. qui permettrait de déterminer dans quelle mesure il peut fonctionner dans le contexte a) de ses propres ressources et de son propre mandat et b) des travaux d'autres agences internationales apparentées.

Recommander que le Forum convoque un Dialogue sur les politiques avec le public, le secteur privé et les ONG pour convenir d'une politique cadre en matière de réduction des risques liés aux produits chimiques. Ce dialogue pourrait servir à formuler une entente du secteur privé, en particulier des entreprises chimiques, sur des initiatives telles que des améliorations aux fiches santé-sécurité comprenant des lignes directrices sur la réduction des risques liés aux produits chimiques par l'élimination sécuritaire des pesticides et des produits chimiques désuets.

Avant de déterminer son rôle dans ce domaine, le Forum devrait dresser un inventaire des travaux déjà effectués et des travaux en cours sur la gestion des produits chimiques. Idéalement, cet inventaire devrait être dressé avant la tenue de la réunion inter-agences proposée ci-dessus.

Recommander de prendre en considération la décision du CA du PNUE (PNUE CA.19/L.57) dans laquelle le CA prend note du Rapport du Groupe d'experts sur les mesures ultérieures à prendre;

Il y aurait lieu de mettre sur pied un Groupe de travail *ad hoc* qui reverrait le Rapport du Groupe d'experts et ses annexes et examinerait les mesures à prendre, s'il y a lieu, pour mettre en application les recommandations sur les questions relatives à la réduction des risques que constituent un certain nombre de produits chimiques dangereux, y compris l'imposition d'interdictions ou de mesures d'élimination graduelle;

20w: Élimination des produits chimiques désuets: Prend note de la décision du CA du PNUE et accueille favorablement et soutient les recommandations contenues dans le rapport du 'Groupe d'experts sur les mesures ultérieures à prendre pour réduire les risques que constituent un certain nombre de produits chimiques dangereux', relatives à des stocks non voulues de pesticides et d'autres produits chimiques; encourage la mise sur pied d'un groupe sur les produits chimiques désuets qui élaborera une stratégie et une méthode d'élimination.

E. RENFORCEMENT DES MOYENS ET DES CAPACITÉS DONT DISPOSE CHAQUE PAYS POUR GÉRER LES PRODUITS CHIMIQUES

Envisager l'importance de renforcer la mise en valeur des capacités dans les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition, grâce à des programmes de formation, de l'équipement et des bases de données efficaces comprenant des informations à jour et disponibles sur les produits chimiques, les risques qu'ils représentent, leurs utilisations, leurs produits de remplacement et les techniques non polluantes, en vue de décisions fondamentales.

Souligner l'importance de la formation du personnel et des experts techniques existants sur les questions relatives à la sécurité chimique, plus particulièrement en vue d'améliorer les connaissances des concepts et des critères à l'origine de la classification des produits chimiques et des conséquences de l'harmonisation de la classification et de l'étiquetage.

Demander que les OIG incorporent les points focaux du FISC dans leurs réseaux d'information, leurs activités et leurs réunions pertinentes prévues, en vue de maximiser la participation de tous les pays intéressés et d'assurer la coordination.

Les Représentants régionaux du Forum ainsi que l'IOMC devraient encourager, dans les pays non participants du FISC, une meilleure sensibilisation régionale sur les questions relatives au Forum. On invite les organismes de financement internationaux, régionaux et nationaux à examiner les recommandations du FISC et à définir des mécanismes permettant d'appuyer l'application de mesures appropriées aux niveaux national et régional, tant dans le cadre de projets nationaux existants sur le développement industriel et la prévention de la pollution que dans le cadre de nouveaux projets comportant des aspects relatifs à la sécurité chimique.

On invite les organisations participantes de l'IOMC, ainsi que leurs bureaux régionaux et nationaux à continuer à soutenir le Groupe élargi des Amériques du FISC dans l'application du mandat et des ententes établis par le FISC et le GIS.

En ce qui concerne le Point 1: prioriser l'intérêt accordé au soutien financier grâce à la coopération internationale, en vue d'aider au développement et à l'amélioration des Profils nationaux et de s'assurer que les résultats servent à évaluer les infrastructures nationales existantes visant les substances chimiques.

En ce qui concerne le Point 3: il faudrait revoir ce paragraphe en deux parties: 1) L'IOMC devrait participer à la formulation d'une législation nationale efficace, car il s'agit là d'un élément critique pour les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition; 2) Il y a un besoin continu de législations et d'instruments internationaux directement liés au commerce des produits chimiques.

Souligner le besoin de disposer de lignes directrices applicables non seulement aux instruments internationaux mais aussi aux législations nationales.

En ce qui concerne le Point 4: le Forum devrait inviter les gouvernements, en coopération avec l'IOMC, à encourager l'organisation de groupes de travail régionaux sur la prévention, la réduction et l'atténuation des accidents technologiques et sur le traitement des déchets, plus particulièrement sur les accidents impliquant des substances chimiques en cours de transport.

En ce qui concerne le Point 7: modification: «Encourager les organisations scientifiques...dans les domaines de la mise en application dans l'environnement, de la santé humaine, de l'évaluation des risques et de l'écotoxicologie dans les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition.....»

En ce qui concerne le Point 10: inviter les gouvernements des pays en voie de développement et des pays dont l'économie est en transition à encourager, avec l'appui de l'IOMC et des institutions financières internationales, la tenue d'ateliers régionaux afin d'identifier d'autres sources de financement pour la mise en oeuvre des activités du FISC et de préparer sur cette question un rapport qui sera présenté au GIS3.



Forum II
Deuxième session
du
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997

**Rapport des réunions du groupe GEOA (Groupe
d'Europe de l'Ouest et autres groupes)**

Préparée par le Secrétariat du FISC

GROUPE GEOA (GROUPE D'EUROPE DE L'OUEST ET AUTRES GROUPE) RAPPORT

Les membres du Groupe GEOA (Groupe d'Europe de l'Ouest et autres groupes) se sont rencontrés à quatre occasions durant le Forum. Devant le rôle plus vaste du Président du Forum qui devait agir pour le compte de l'ensemble des membres du Forum, il a été convenu d'élire l'Australie en tant que Président temporaire du Groupe pour la durée du Forum. Les É.-U. ont été élus rapporteur.

Élections

L'Allemagne a été élue comme représentant du Groupe au Comité des candidatures. Les élections au Bureau et au Groupe intersessions (GIS) ont suivies. Le Canada a été élu représentant du Groupe au Bureau (et a ultérieurement été appuyé par le Comité des candidatures et l'Assemblée plénière pour assumer la Présidence à la fin du Forum). Outre le Canada, l'Australie, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, le R.-U. et les É.-U. ont été élus au GIS.

Des élections ont aussi eu lieu pour déterminer la composition du Comité permanent du Forum. Le Canada est membre de ce Comité en raison de son futur rôle de Président. L'Australie, l'Allemagne et les É.-U. ont été élus comme autres membres du GEOA.

Participation des ONG et des OIG

Le Groupe a convenu de laisser les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations intergouvernementales (OIG) participer à ses réunions, sauf lors des élections.

Ressources

Le Groupe a examiné les ressources et le financement du Forum et a convenu d'inviter les ONG, en particulier celles de l'industrie, à participer aux réunions en vue d'étudier les moyens de mobiliser les ressources qui permettraient d'appuyer le Forum, plus particulièrement par des contributions au Fonds en fiducie. Lors de la réunion qui a suivi, on a examiné les façons permettant de rendre disponibles les ressources de l'industrie, ainsi que les restrictions sur l'attribution des fonds et la prestation d'aide, y compris les contraintes à savoir quelles associations étaient disposées à contribuer et ce que les membres du Forum étaient disposés à accepter. Le Groupe a convenu de demandé au Président d'écrire aux groupes industriels pour leur demander de réexaminer la possibilité de fournir de l'aide.

Comité permanent du Forum

Le Groupe a accordé une attention considérable à la composition, au mandat et aux modalités de fonctionnement du Comité permanent du Forum. Le Groupe a accepté la composition et a proposé que la durée du mandat corresponde à la durée de l'intersession entre le Forum II et le Forum III. Le Groupe cherchait à établir de meilleures voies de communication entre les membres du Comité permanent et les autres membres du Forum. Il a conclu des ententes pour la communication entre les représentants du GEOA et les autres Points focaux du GEOA, et a proposé d'apporter des ajouts aux modalités de fonctionnement du Comité permanent pour assurer de meilleures communications en général.

Langue

Le Groupe a convenu du principe de mener les délibérations du Forum dans les six langues de l'ONU; cependant, il a noté que les contraintes budgétaires rendent parfois difficile l'application de ce principe, et que des compromis sont nécessaires. Les régions et les pays devraient chercher, a-t-on suggéré, à aider le Forum à cet égard, plus spécialement en ce qui concerne la traduction de documents.

Réunions futures

Le Groupe a proposé que les pays qui ont déjà été l'hôte de réunions du Forum et du GIS rencontrent officieusement ceux qui envisagent tenir de telles réunions et partagent avec ces derniers l'expérience acquise et les leçons qu'ils en ont tirées. Une réunion a été tenue à cette fin durant le Forum.



Forum II
Deuxième session
du
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

Ottawa, Canada
10 - 14 février 1997

Représentants élus et membres du GIS - Forum II

Préparée par le Secrétariat du FISC

REPRÉSENTANTS ÉLUS ET MEMBRES DU GIS -FORUM II

Afrique:	Angola Cameroun Kenya Mali (Vice-président) Maroc Niger
Amérique latine:	Argentine (Vice-président) Brésil Costa Rica Mexique Trinité-et-Tobago
Asie:	Inde République islamique d'Iran Japon Malaisie République de Corée (Vice-président) République arabe de Syrie Thaïlande
Europe du Centre et de l'Est:	Hongrie (Vice-président) Lituanie Russie République slovaque
Europe de l'Ouest et autres groupes:	Australie Canada (Président) France Allemagne Pays-Bas Suède Suisse Royaume-Uni États-Unis

ANNEXE 9

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES AGENTS ET DES MEMBRES DU GIS¹ DANS LES RÉGIONS

Voici le mandat des états participant au Forum:

- (7.3) «Le Groupe intersessions doit se réunir entre les séances prévues dans le cadre du Forum...pour discuter des travaux à effectuer entre les réunions. Plus particulièrement, le Groupe intersessions peut formuler des recommandations dans le cadre du Forum, étudier des problèmes spéciaux et fournir des conseils sur l'application de stratégies et de programmes approuvés par le Forum.»

Dans l'exécution de ses travaux, le Forum insiste sur la coopération à l'échelle régionale et sous-régionale. Il appartient donc aux **agents du Forum et des pays du GIS**:

- de promouvoir activement le Forum dans leurs régions/sous-régions,
- de communiquer aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux autres organisations des informations relatives au Forum,
- d'encourager de bons contacts intersectoriels partout dans la région/sous-région, aidant ainsi à mieux comprendre les divers rôles et responsabilités des différents secteurs,
- de demander l'apport des pays et des autres participants au Forum dans la région/sous-région sur les questions et les sujets abordés lors du Forum, y compris l'identification des priorités à l'échelle régionale/sous-régionale, et d'assurer l'organisation à cet égard,
- de présenter l'opinion des régions lors des réunions du GIS et d'autres réunions.

De plus, il incombe aux **Agents du Forum**:

- de convoquer des réunions régionales auxquelles participeront diverses organisations, dont des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, entre les réunions du FISC et, s'il y a lieu, durant les réunions du FISC,
- d'organiser les efforts à l'échelle régionale en vue de l'élection du GIS et des agents du Forum, et
- d'organiser la présentation et la désignation des représentants régionaux aux groupes de travail *ad hoc*, aux groupes de coordination et aux comités du FISC, en assurant une représentation géographique équitable de la région.

¹Le GIS est constitué des agents du Forum et d'au plus 26 participants gouvernementaux élus lors de chaque séance du Forum, en prévoyant une représentation régionale et géographique équitable.

LIGNES DIRECTRICES SUR LES POINTS FOCaux NATIONAUX

Les critères suivants sont destinés à être adoptés comme lignes directrices, s'il y a lieu, selon les structures organisationnelles et les mécanismes de coordination dans chaque pays.

1. Dans chaque pays, il ne doit y avoir qu'un seul point focal national qui servira de moyen de communication des activités du Forum et de moyen de diffusion des informations.
2. Le point focal doit être un poste gouvernemental désigné et non une personne, et se trouver à un niveau *d'établissement des politiques* suffisamment élevé pour être en mesure de traiter avec tous les ministères qui partagent des responsabilités en matière de sécurité chimique (santé, environnement, agriculture, industrie, etc.) et d'examiner leurs préoccupations dans ce domaine. Si possible, ce poste devrait se trouver au sein du ministère ou de l'agence responsable de la coordination des activités nationales en matière de sécurité chimique. Toutefois, certains pays trouveront peut-être plus utile, pour répondre à leurs besoins, de nommer une personne bien précise comme point focal.
3. Le point focal doit diffuser dans le pays de l'information sur les activités du Forum à l'intention des organisations gouvernementales et non gouvernementales appropriées.
4. Le point focal doit être disposé à fournir au Forum de l'information et des rapports d'étape sur les priorités nationales relatives à une gestion des produits chimiques qui soit respectueuse de l'environnement.
5. Le point focal du Forum doit communiquer avec les points focaux des organisations participantes (PNUE, BIT/OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE) au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) et d'autres organisations internationales dans le pays pour encourager la gestion rationnelle des produits chimiques. Les efforts accrus de l'IOMC d'informer les points focaux des réunions parrainées pourront les aider à cet égard.
6. Avant chaque session du Forum, les gouvernements nationaux doivent reconfirmer auprès du point focal national le poste désigné et le nom de la personne ressource. Le secrétariat du Forum doit être informé de tout changement survenu entre deux sessions. Si possible, les gouvernements doivent chercher à assurer la continuité des points focaux nationaux.
7. Lorsqu'un pays n'a pas encore désigné un point focal national, le secrétariat du Forum doit communiquer avec ce pays par l'entremise de son ministère des affaires étrangères, et ce, jusqu'à ce qu'un point focal soit désigné.

COMITÉ PERMANENT DU FORUM Mandat

Composition du comité et membres élus

- Président - Canada
- 4 Vice-présidents - Argentine, Hongrie, Mali, République de Corée
- 1 de l'IOMC (président de l'IOMC)
- 4 d'organisations non gouvernementales - industrie (ICCA), sciences (UICPA), intérêts publics (WWF), travailleurs (ICEM)
- 1 d'Afrique - Nigéria
- 1 d'Europe centrale et orientale - République tchèque
- 1 d'Amérique latine et les Antilles - Brésil (qui sera remplacé par Trinité-et-Tobago si le Brésil est le pays organisateur du Forum III)
- 2 d'Asie - République arabe syrienne, Thaïlande
- 3 des gouvernements d'Europe occidentale et autres - Australie, Allemagne, É.-U.
- Pays dans lesquels seront tenues les réunions des GIS et du Forum (Japon/GIS3, pays à déterminer dans le cas du Forum III)

Il y aura 20 participants au total.

De plus, le Secrétaire exécutif et le tout dernier président du Forum apporteront leur appui au Comité permanent du Forum.

Rôle et responsabilités

- Le Comité permanent du Forum guidera le processus d'élaboration des articles et des documents lors des réunions, conformément à la pratique de l'approche du pays principal/promoteur/organisation en ce qui concerne la préparation des points à l'ordre du jour.
- Le Comité permanent du Forum aidera le Secrétariat du Forum dans sa collecte en vue de constituer un fonds de fiducie et l'assistera dans les ententes de «jumelage».
- Selon les besoins, le Comité permanent du Forum fournira l'apport initial sur les importantes nouvelles questions que le GIS ou le Forum devra examiner, en préparant la documentation pertinente nécessaire sur ces questions en vue de les diffuser aux participants au Forum.
- Le Comité permanent du Forum n'est pas habilité à prendre des décisions pour le compte du Président, du Bureau, du GIS ou du Forum.
- Exception faite du Président qui, à titre de personne indépendante responsable de la présidence, agit en conformité aux recommandations du Forum dans leur ensemble, les membres du Comité permanent du Forum serviront à véhiculer les opinions des pays participants dans leurs régions FISC respectives ou au sein de leurs organisations non gouvernementales ou intergouvernementales respectives. Dans la mesure du possible, les membres du Comité permanent du Forum doivent entamer des consultations et des discussions avec ces pays ou ces organisations.
- En entreprenant un examen complet des aspects organisationnels, administratifs et financiers du Forum, le Comité permanent du Forum signalera au GIS3 où il en est dans la préparation de son rapport à l'intention du Forum III.

Modalités de fonctionnement

- Dans la mesure du possible, le Comité permanent du Forum procédera par courrier et par téléconférence pour s'acquitter de ses tâches.
- Le Président et le Secrétaire exécutif élaboreront l'ordre du jour proposé des réunions et des téléconférences en consultation avec d'autres membres du Comité permanent du Forum.
- Le Comité permanent du Forum appliquera, dans ses travaux, le principe général du consensus; les décisions administratives nécessaires à l'exécution des travaux du Comité permanent du Forum seront prises en tenant compte de chaque cas individuel.
- La langue de travail sera l'anglais, les décisions relatives aux services d'interprétation durant les réunions étant prises en tenant compte de chaque cas individuel.
- Afin d'assurer l'uniformité et la participation, ce n'est qu'exceptionnellement que des remplaçants seront désignés pour participer aux réunions. Sous réserve de discussions préalables avec le Président, les membres peuvent, lors des réunions, être accompagnés de collègues de travail dont l'expertise spécifique est nécessaire; toutefois, il ne faut pas oublier que c'est en maintenant l'assistance à son minimum que le groupe pourra effectuer le plus efficacement ses travaux.
- Un membre gouvernemental, devenant pour la première fois membre du Comité permanent du Forum, désignera un autre gouvernement, comme il a été convenu dans son groupe régional, pour agir, au besoin, à titre de remplaçant ou de suppléant. Le Secrétaire exécutif peut, s'il y a lieu, faire appel à ce membre remplaçant ou suppléant.
- Sauf dans des circonstances extraordinaires, il incombera à chaque membre de financer sa participation.
- Le Président a le pouvoir de convoquer des réunions lorsqu'il le juge à propos ou en réponse à des demandes présentées par des membres du Comité permanent du Forum.
- Le groupe doit examiner l'efficacité des travaux et les résultats de cet examen doivent être présentés au Forum III en vue d'être étudiés; ils constitueront un apport aux prochaines discussions portant sur un examen du mandat du Forum.
- Le Comité permanent informera régulièrement les participants au Forum de l'état de leurs travaux. Divers moyens seront considérés, dont la publication d'une lettre de type «bulletin d'informations» et la présentation de renseignements sur Internet. Les papiers et les documents du Comité permanent seront mis à la disposition des participants au Forum qui en feront la demande.

RÉUNIONS DU FISC - LANGUES

Réunions du Forum

Obligatoire

- Interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU
- Traduction du rapport final dans les six langues officielles de l'ONU
- Traduction par le secrétariat du FISC dans les six langues officielles de l'ONU du chapitre «Questions à examiner et mesures exigées par le Forum» de tous les documents de travail, et distribution des versions traduites à tous les participants avant la réunion du Forum
- Traduction de l'Ordre du jour dans les six langues officielles de l'ONU

Souhaitable

- Si certaines régions/certains pays jugent souhaitable de faire traduire la totalité des documents de travail dans une ou dans plusieurs des six langues officielles de l'ONU, le secrétariat du FISC s'efforcera de trouver les pays/organisations susceptibles d'accomplir cette tâche ou de fournir les ressources nécessaires

Réunions du GIS

Obligatoire

- Traduction des rapports finals dans les six langues officielles de l'ONU
- Traduction par le secrétariat du FISC dans les six langues officielles de l'ONU du chapitre «Questions à examiner et mesures exigées par le Forum» de tous les documents de travail
- Traduction de l'Ordre du jour dans les six langues officielles de l'ONU

Souhaitable

- Le pays hôte s'efforcera, dans la mesure de ses possibilités, d'assurer l'interprétation simultanée dans le plus grand nombre possible de langues
- Dans le cas des documents de travail, même option que pour les réunions du Forum

Comité permanent

- Même si l'anglais est la langue normalement utilisée lors des délibérations, l'addition d'autres langues sera considérée au cas par cas
- Les téléconférences auront lieu en anglais
- L'Ordre du jour sera traduit dans les six langues officielles de l'ONU
- Les documents de travail seront disponibles en anglais
- Les rapports des réunions et des téléconférences seront traduits dans les six langues officielles de l'ONU

Version provisoire¹**DÉSIGNATION ET CRITÈRES DES RÉUNIONS TENUES SOUS LES AUSPICES DU FISC**

Le FISC est un mécanisme non institutionnel grâce auquel des représentants des gouvernements se réunissent avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour examiner tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des risques chimiques. Un tel mécanisme a pour but d'aider au développement de politiques et de stratégies d'une façon coordonnée et intégrée, de favoriser la compréhension des questions et de promouvoir le soutien nécessaire en matière de politiques.

Le FISC, de lui-même, ne met pas en oeuvre des programmes, cette tâche incombant plutôt aux représentants du Forum, qu'il s'agisse de gouvernements, d'OIG ou d'ONG.

Le FISC fonctionne conformément au principe de base du *partenariat* dans l'esprit de l'Ordre du jour 21 : afin d'en arriver à une gestion rationnelle des produits chimiques, les gouvernements et les partenaires sociaux, l'industrie, les organisations scientifiques, ainsi que les groupes d'intérêt environnementaux, syndicaux et publics doivent être en mesure de fournir une contribution et de travailler ensemble de façon constructive. La transparence des modalités de fonctionnement et la participation active de tous les membres ont permis d'en arriver à une approche unique pour aborder les questions de sécurité chimique à l'échelle mondiale.

Les réunions du FISC peuvent être de nature mondiale, régionale ou sous-régionale.

La décision relative à la désignation d'une réunion comme réunion du FISC sera prise par le Bureau² du FISC. Une demande de désignation devrait être envoyée au Secrétariat. Conformément au principe du partenariat ci-dessus, on fait les propositions suivantes qui serviront de lignes directrices et de critères généraux lors de la désignation des réunions du FISC :

- les sujets à traiter lors de la réunion ainsi que les objectifs de la réunion s'appliquent directement aux buts et aux objectifs du FISC et y sont conformes;
- tous les participants du FISC peuvent assister à la réunion, sous réserve des restrictions relatives au vote prévues dans le mandat du FISC;
- le Bureau et le Secrétariat du FISC participent activement à la planification et à l'organisation de la réunion;
- les sources de financement sont assurées et définies publiquement/clairement. Aucune responsabilité économique ne doit incomber au FISC, à l'exception des engagements explicites précisés lors de la planification de la réunion;
- tout rapport d'une réunion tenue sous les auspices du FISC sera distribué à tous les participants du FISC.

¹Sera revue lors du Forum III.

²Le terme «Bureau» désigne collectivement les représentants du Forum.

PROPOSITION: CRÉATION D'UN PRIX DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

<i>Création</i>	<p>Sous le titre de «Prix de la sécurité chimique», un prix a été créé dans le cadre du Forum intergouvernemental de la sécurité chimique.</p>
<i>Prix</i>	<p>Le prix est constitué d'une plaque qui sera remise à la ou aux personnes qui ont fait une contribution exceptionnelle aux activités relatives à la sécurité chimique à l'échelle internationale. Le prix sera présenté au récipiendaire ou, en son absence, à son représentant, durant la réunion du Forum.</p>
<i>Proposition et sélection des candidats</i>	<p>Le secrétaire exécutif du Forum demandera qu'on lui propose des candidatures.</p> <p>Tout participant au Forum, tel que défini au paragraphe 3 du mandat, peut proposer le nom d'une personne dont il y aurait lieu, à son avis, d'examiner la candidature en vue de l'attribution du prix.</p> <p>Toutes les mises en candidature doivent être accompagnées d'une déclaration écrite précisant les motifs.</p> <p>Le nom de la même personne, s'il n'a pas déjà été retenu, peut être présenté à plusieurs occasions.</p> <p>Il n'y a aucune condition relative à l'âge, au sexe, à la profession ou à la nationalité du candidat proposé.</p> <p>Les propositions ainsi que les formulaires de mise en candidature dûment remplis doivent parvenir au Secrétaire exécutif au plus tard 18 mois avant la session du Forum.</p>
<i>Comité du prix</i>	<p>Le Comité doit être composé du Président et des Vice-présidents du Forum. Le Secrétaire exécutif du Forum fera fonction de Secrétaire du Comité du prix.</p> <p>Le Comité fera, à la majorité de ses membres, une recommandation au Comité permanent du Forum.</p> <p>Si le Comité permanent du Forum ne retient aucun des noms proposés par le Comité du prix, la question sera de nouveau soumise au Comité du prix.</p>

FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Mise en candidature pour le Prix de la sécurité chimique

(Dactylographier ou écrire clairement en caractères d'imprimerie toutes les informations)

Nom		
Adresse		
Nationalité		
Date de naissance		
Sexe:		
Qualifications	Donner les détails en ordre chronologique, en commençant par les qualifications les plus récentes	
Date	Établissement	Qualification obtenue
POSTE ACTUEL		
De:		
POSTES OCCUPÉS	Donner les détails en ordre chronologique, en commençant par le premier poste	
Date	Poste occupé	
PRIX ET DISTINCTIONS	Comprenant bourses de recherche	
Date	Organisme	Nom du prix
RÉALISATIONS SPÉCIALES	Donner les détails de travaux innovateurs exceptionnels dans le domaine de la sécurité chimique justifiant la mise en candidature de cette personne	

<p>Présenté par:</p> <p>Date de la présentation:</p> <p>Date de réception par le Secrétariat du Forum</p>	

Comme on l'avait demandé lors de la réunion du GIS 2, le présent document est une première tentative de fournir des informations très générales qui permettent de suivre les progrès réalisés dans les Priorités d'intervention du FISC et les recommandations et les points présentés lors des réunions du Groupe d'intersessions. Il s'agit d'un document de travail basé sur des informations qu'a pu se procurer facilement le Secrétariat du FISC; il ne s'agit pas d'un document exhaustif et détaillé. Le Groupe de travail adhoc sur l'Ordre du jour du Forum II a demandé aux Groupes régionaux de fournir des informations portant en particulier sur les domaines d'activités D et E du Programme. Comme la mise en oeuvre des Priorités d'intervention est d'abord et avant tout la responsabilité des gouvernements nationaux, le Forum voudra peut-être examiner les mécanismes possibles qui lui permettront d'obtenir des informations pertinentes sur les progrès réalisés au niveau des activités nationales, en tenant compte des ressources limitées dont dispose le FISC.

Pour obtenir des informations plus spécifiques sur les activités des organisations intergouvernementales, il y a lieu de se reporter aux divers documents cités, au rapport du GIS2 Un aperçu des progrès réalisés sur les recommandations du Forum en matière de priorités d'intervention (GIS/96.4, 25 janvier 1996) ainsi qu'à l'Inventaire des activités récemment publié par l'IOMC, Rapport sommaire, première édition (IOMC/IOCC 96.8) et le rapport du gestionnaire des tâches sur le chapitre 19 de l'Ordre du jour 21, présenté à l'UNPDCSD en novembre 1996.

Priorités d'intervention du FISC en matière d'application de mesures de gestion écologique des produits chimiques

Priorités d'intervention avec dates cibles spécifiques en 1997 ou avant
Rapport d'étape - Document de travail

Priorité d'intervention		Situation
Domaine d'activités A du Programme: Élargissement et accélération de l'évaluation internationale des risques chimiques		
A-1	Il faudrait identifier les besoins en ce qui concerne les différents types d'évaluation des risques relatifs à la santé et à l'environnement, et convenir des critères d'établissement des priorités pour les différents types d'évaluation des risques. Lors de l'application de ces critères, il faudrait établir dès que possible une liste initiale de produits chimiques (y compris ceux produits en volumes élevés) en vue de leur évaluation d'ici 1997.	<p>Le PISSC a entrepris deux (2) petites études des gouvernements nationaux en vue d'obtenir de l'information sur le type d'information et de documents nécessaires sur l'évaluation des risques; la première étude a été réalisée au cours du quatrième trimestre de 1994 en vue d'obtenir des informations de base pour la Consultation conjointe PISSC/OCDE sur les produits chimiques prioritaires et les questions apparentées, tandis que la seconde a été effectuée lors du quatrième trimestre de 1995 en vue d'obtenir des données sur le format et la structure provisoires du Sommaire d'évaluation internationale des substances chimiques du PISSC. La réponse a été limitée dans un cas comme dans l'autre.</p> <p>Lors de la consultation conjointe PISSC/OCDE de 1995, des critères généraux pour la sélection des produits chimiques prioritaires en vue de l'évaluation environnementale ont été définis. On a demandé aux groupes régionaux du FISC de préparer une liste de produits chimiques prioritaires, comprenant les pesticides, en vue d'une évaluation internationale. L'établissement d'une liste de produits chimiques prioritaires comprenant les pesticides ne pourra pas être réalisé tant que les informations devant être publiées dans l'inventaire noté au n° 3 ci-après ne seront pas disponibles et n'auront pas été diffusées.</p>
A-3	Il faudrait, avant la fin de 1994, dresser un inventaire des évaluations des risques qui sont prévues, en préparation ou terminées.	L'Inventaire des études critiques des produits chimiques, du PNUE/ECETOC, a été publié en août 1996 (RISCPT/PNUE, Publication des Nations Unies, ISBN 92-807-1528-3; ECETOC, rapport technique n° 71, ISSN 0773-8072-71)

Priorité d'intervention		Situation
A-6	Compte tenu des résultats des activités recommandées aux points 1 et 2 et utilisant pleinement les évaluations réalisées par les organismes des Nations Unies, l'OCDE et d'autres organismes, il faudrait évaluer 200 autres produits chimiques d'ici 1997.	Voir le document du Forum II FISC/FORUM-II/97.11w Rév.1 pour une liste des évaluations proposées en vue d'atteindre l'objectif. Le Forum II décidera quels types d'évaluations internationales permettra d'atteindre l'objectif. L'objectif de 1997 sera atteint, prévoit-on.
Domaine d'activités B du Programme: Harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques		
B-1	Il faudrait consolider les travaux techniques en cours portant sur les critères de classification pour permettre leur finalisation en 1997. Les travaux continus visant à assurer l'harmonisation des systèmes de classification et l'établissement de systèmes compatibles de communication des risques, y compris l'étiquetage et les fiches santé-sécurité, devraient être terminés en l'an 2000.	Un rapport d'étape sur les travaux techniques sera présenté au Forum II; voir le document d'information - 2. Selon le calendrier des travaux, les échéances de 1997 pour l'harmonisation des tests et des critères de classification et celles de 2000 pour les moyens de communication des risques (étiquetage et fiches santé-sécurité) seront respectées. (Source: Rapport de 1996 des gestionnaires de tâches sur le chapitre 19 de l'Ordre du jour 21.)
Domaine d'activités C du Programme: échange d'informations sur les produits chimiques toxiques et sur les risques chimiques		
C-3	Si cela est économiquement rentable, il faudrait, d'ici 1997, consolider sur CD-ROM ou sur d'autres supports électroniques appropriés les données disponibles auprès des organismes internationaux et prévoir des moyens convenables de recherche et de mise à jour.	Voir le document du Forum II FISC/FORUM-II/97.13w Rév.1. Des informations sur les produits chimiques sont disponibles sur un certain nombre de CD-ROM publiés par des organisations internationales: - INCHEM PISSC - INTOX PISSC - Cancer OMS/CIRC - BIT-OIT CIS (en cours de préparation)

Priorité d'intervention		Situation
C-7	Tous les pays devraient, en 1997, avoir nommé les autorités désignées en vue de leur participation au processus CIP.	Depuis novembre 1996, 148 pays participent au processus volontaire CIP. [Source: Informations tirées d'une communication de la FAO relativement au: Rapport de 1996 des gestionnaires de tâches sur le chapitre 19 de l'Ordre du jour 21.]
C-9	Tous les pays exportateurs de produits chimiques assujettis au processus CIP devraient, en 1997, avoir mis en place les mécanismes nécessaires, y compris les dispositions de mise en application et de mise en vigueur, pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'exportation contrairement aux décisions des pays importateurs. Les pays importateurs devraient aussi établir les mécanismes nécessaires.	
C-10	En 1997, on devra, dans tous les pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition, offrir de la formation sur la mise en application des Lignes directrices de Londres et du processus CIP.	Grâce au Programme conjoint FAO/PNUE sur le CIP et en collaboration avec l'UNITAR, des représentants gouvernementaux et des experts provenant d'établissements pertinents dans plus de 60 pays ont reçu de la formation; d'autres ateliers sont prévus. [Source: Inventaire des activités de l'IOMC, Rapport sommaire, décembre 1996]

Priorité d'intervention	Situation
<p>Domaine d'activités D du Programme: Établissement de programmes de réduction des risques</p>	
<p>D-1 Dans tous les pays, il faudrait réduire dès que possible les risques chimiques pouvant être facilement identifiés et réduits. Dans les pays disposant de ressources suffisantes, il faudrait élaborer des plans en vue de la réduction possible d'autres risques chimiques et les mettre en application dès que possible. Conformément au Principe du pollueur-payeur, il incombe particulièrement à l'industrie de contribuer à la mise en application des programmes de réduction des risques. L'expérience acquise et les progrès réalisés par les gouvernements en matière de programmes nationaux de réduction des risques doivent être présentés, en 1997, dans un rapport qui servira de base à l'établissement des objectifs pour l'an 2000.</p>	<p>Proposition: <u>Les discussions et les recommandations qui en découlent et les mesures convenues, ainsi que le Rapport d'étape du Président pourraient contribuer à cette priorité d'intervention.</u></p>
<p>D-2 Il faudrait évaluer la faisabilité et l'utilité d'appliquer les Registres des rejets et des transferts de polluants à d'autres pays, y compris aux nouveaux pays industrialisés; il faudrait préparer un rapport à cet égard en 1997.</p>	<p>Voir le document du Forum II FISC/FORUM-II/97. 18w.</p>

Priorité d'intervention		Situation
D-5	<p>Les pays devraient revoir leur stratégie en matière de sécurité des pesticides, afin de protéger la santé humaine et l'environnement, y compris les eaux de surface et les eaux souterraines. Pour réduire les risques liés aux pesticides, les pays devraient envisager d'encourager l'utilisation de pesticides sécuritaires appropriés et l'utilisation moindre de pesticides, en appliquant de meilleures pratiques de gestion des nuisibles et en introduisant de nouvelles pratiques de gestion. Il faudrait préparer un rapport d'étape en 1997.</p>	<p>Voir le document du Forum II FISC/FORUM-II/97.19w. La FAO a effectué des études sur la capacité des pays à gérer les pesticides dans le cadre du Code international de conduite de la FAO sur la distribution et l'utilisation des pesticides. On publie actuellement les résultats de la deuxième étude qui a été terminée récemment.</p>
D-6	<p>En 1997, au moins 25 nouveaux pays devront avoir mis en place des systèmes de prévention d'accidents industriels d'envergure, conformément aux principes internationaux comme ceux contenus dans la Convention de 1993 du BIT/OIT (n° 174) sur la prévention des accidents industriels d'envergure et de la Convention de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) sur les effets transfrontières des accidents industriels.</p>	

Priorité d'intervention		Situation
D-7	En 1997, au moins 50 nouveaux pays devront avoir mis en place des systèmes nationaux de préparation et d'intervention d'urgence, y compris une stratégie d'éducation et de formation du personnel, avec l'aide, entre autres, du programme de l'APELL et du Code de pratique du BIT/OIT sur la prévention des accidents industriels d'envergure (1991).	L'APELL a été introduit dans quinze autres communautés depuis janvier 1995 et dans plus de trente pays depuis sa mise en oeuvre en 1988. [Source: Rapport final de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la haute direction de l'APELL, qui a eu lieu du 7 au 9 octobre 1996.]
D-8	En 1997, il devrait y avoir, dans au moins 40 nouveaux pays, des centres anti-poisons bien établis disposant de services cliniques et analytiques, et des progrès appréciables devraient avoir été réalisés sur l'harmonisation des systèmes de compilation des données dans différents pays.	<p>Quelque 20 pays maintenant ont mis sur pied des centres anti-poisons bien établis disposant de la gamme complète de services cliniques, analytiques et autres, et 30 autres pays ont mis sur pied de tels centres dont certains ne disposent pas de tous les services. On procède actuellement au développement de centres anti-poisons dans 24 pays, tandis qu'on amorce des travaux en ce sens dans 9 autres pays. [Source: version provisoire datée d'août 1996 du Rapport de 1996 du gestionnaire de tâches sur le chapitre 19 de l'Ordre du jour 21.]</p> <p>Dans le contexte du projet INTOX du PISSC, on a établi des formats communs et un vocabulaire bien précis pour signaler les cas aux centres anti-poisons, et on travaille actuellement à l'harmonisation des données sur les cas d'empoisonnement nécessitant l'hospitalisation. On travaille aussi à l'élaboration d'un vocabulaire contrôlé en anglais, en français, en portugais et en espagnol. On a mis au point et éprouvé une Cote de gravité d'empoisonnement pour classer les cas d'empoisonnement; on procède actuellement à des essais pour vérifier un plan de classement de la gravité des cas nécessitant l'hospitalisation (cote TOX). On procède à l'élaboration d'un format harmonisé devant servir lors de la rédaction des rapports annuels des centres anti-poisons.</p>

Priorité d'intervention		Situation
Domaine d'activités E du Programme: Renforcement des moyens et capacités dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques		
E-2	Il faudrait élaborer dès que possible et au plus tard en 1997 des profils nationaux indiquant les moyens et capacités dont dispose actuellement chaque pays pour gérer les produits chimiques, et les besoins spécifiques pour les améliorer.	Plusieurs pays ont élaboré ou élaborent actuellement des profils nationaux exhaustifs, avec l'appui du projet pilote de l'UNITAR entrepris dans le cadre de l'IOMC. Un Programme IOMC/UNITAR facilitant la préparation de profils nationaux permet de guider et d'aider les pays intéressés à préparer des profils nationaux par l'entremise d'un processus multi-intervenants; un programme de subventions permettra d'aider une trentaine de pays à élaborer des profils nationaux en 1997. On ne peut pas obtenir d'informations générales auprès des gouvernements nationaux.
E-4	En 1997, il faudrait établir dans la plupart des pays des mécanismes assurant la liaison entre toutes les parties s'occupant, dans un pays donné, d'activités relatives à la sécurité chimique.	Les pays qui élaborent des profils nationaux grâce à l'aide du Programme IOMC/UNITAR mentionné ci-dessus devront établir des mécanismes de coordination. À l'exception des informations provenant de quelques pays, on ne peut pas obtenir d'informations générales auprès des gouvernements nationaux.

Comme on l'avait demandé lors de la réunion du GIS 2, le présent document est une première tentative de fournir des informations très générales qui permettent de suivre les progrès réalisés dans les Priorités d'intervention du FISC et les recommandations et les points présentés lors des réunions du Groupe d'intersessions. Il s'agit d'un document de travail basé sur des informations qu'a pu se procurer facilement le Secrétariat du FISC; il ne s'agit pas d'un document exhaustif et détaillé. Le Groupe de travail ad hoc sur l'Ordre du jour du Forum II a demandé aux Groupes régionaux de fournir des informations portant en particulier sur les domaines d'activités D et E du Programme. Comme la mise en oeuvre des Priorités d'intervention est d'abord et avant tout la responsabilité des gouvernements nationaux, le Forum voudra peut-être examiner les mécanismes possibles qui lui permettront d'obtenir des informations pertinentes sur les progrès réalisés au niveau des activités nationales, en tenant compte des ressources limitées dont dispose le FISC.

Pour obtenir des informations plus spécifiques sur les activités des organisations intergouvernementales, il y a lieu de se reporter aux divers documents cités, au rapport du GIS2 Un aperçu des progrès réalisés sur les recommandations du Forum en matière de priorités d'intervention (GIS/96.4, 25 janvier 1996) ainsi qu'à l'Inventaire des activités récemment publié par l'IOMC, Rapport sommaire, première édition (IOMC/IOCC 96.8) et le rapport du gestionnaire des tâches sur le chapitre 19 de l'Ordre du jour 21, présenté à l'UNPDCSD en novembre 1996.

**PRIORITÉS D'INTERVENTION DU FISC
ET
RECOMMANDATIONS ET MESURES D'INTERVENTION TIRÉES DES RÉUNIONS
DU GROUPE INTERSESSIONS**

RAPPORT D'ÉTAPE - *Document de travail*

POINTS GÉNÉRAUX	SITUATION
GIS I - RECOMMANDATIONS ET MESURES D'INTERVENTION¹	
<p>GIS I ■ LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU FORUM PRÉPARERA DES ÉTATS FINANCIERS DÉTAILLÉS DÉCRIVANT, À TITRE DE POINT PERMANENT À L'ORDRE DU JOUR, LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET LES BESOINS EN MATIÈRE DE RESSOURCES DE CHAQUE SESSION FUTURE DU GIS ET DU FORUM.</p>	<p>RAPPORT PRÉPARÉ COMME DEMANDÉ: DOCUMENT GIS/96.3REV.2 DU GIS 2 DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.10W</p>
<p>GIS I ■ LE GIS INDIQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE ET À LA COMMISSION DE L'ONU SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE QU'IL S'INQUIÈTE DES COUPURES DE PLUS DE 50 % PROPOSÉES DANS LE BUDGET DU PNUE AFFECTÉ À LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES. CES COUPURES DIMINUERAIENT GRAVEMENT LA CAPACITÉ DU PNUE À ASSUMER SES RESPONSABILITÉS PRÉVUES AU CHAPITRE 19 DE L'ORDRE DU JOUR 21. LE GIS:</p> <ul style="list-style-type: none"> - DEMANDE AUX REPRÉSENTANTS DU GIS DE TRANSMETTRE CES INQUIÉTUDES AUX REPRÉSENTANTS DE LEURS PAYS LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE QUI AURA LIEU EN MAI 1995; ET - DEMANDE AU PRÉSIDENT DU FISC DE TRANSMETTRE CES INQUIÉTUDES DIRECTEMENT AU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PNUE, ET CE, IMMÉDIATEMENT APRÈS LA PRÉSENTE RÉUNION DU GIS. 	<p>LE PRÉSIDENT A ÉCRIT AU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PNUE, AU PRÉSIDENT DE LA CDD ET AU DIRECTEUR DE L'UNDPCSD AUXQUELS IL A TRANSMIS LES INQUIÉTUDES EXPRIMÉES PAR LE GIS.</p>
<p>GIS I ■ IL A ÉTÉ RECOMMANDÉ QUE LE GIS 2 DRESSE UN INVENTAIRE DES PROGRAMMES, DES ACTIVITÉS ET DES PROJETS RELIÉS À LA SÉCURITÉ CHIMIQUE, MIS EN ŒUVRE PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.</p>	<p><i>L'Inventaire des activités, Rapport sommaire, première édition</i>, DE L'IOMC (IOMC/IOCC 96.8) A ÉTÉ PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 1996 ET DISTRIBUÉ À TOUS LES GOUVERNEMENTS ET TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM II.</p>
<p>GIS I ■ LES PAYS DEVRAIENT DRESSER UN INVENTAIRE DES INITIATIVES DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES JOUISSANT D'UN SOUTIEN BILATÉRAL.</p>	<p>L'OCDE A EFFECTUÉ UNE ÉTUDE DES PROJETS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT BILATÉRAL EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS. LES RÉSULTATS DE CETTE ÉTUDE SONT PRÉSENTÉS DANS LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.10B.</p>

¹ Note: Le rapport final de la première réunion du Groupe intersessions du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (GIS/95.11) ne précisait pas, dans son Résumé à l'intention de la direction, de chiffres pour désigner les points convenus lors du GIS.

<p>GIS I ■ RECONNAISSANT QUE L'ÉTABLISSEMENT D'ENTENTE DE RÉSEAUTAGE ENTRE LES PAYS POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DU FORUM DANS CERTAINES RÉGIONS COMPORTE DES DIFFICULTÉS CONSIDÉRABLES, LE GIS A RECOMMANDÉ QUE L'OMC ÉLABORE UNE PROPOSITION, QUI SERA PRÉSENTÉE AU GIS 2, SUR UNE FAÇON QUI PERMETTRAIT D'AMÉLIORER CETTE SITUATION.</p>	
<p>GIS I ■ LA PROPOSITION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE SERA EXAMINÉE LORS DU GIS 2.</p>	<p>LE GIS 2 A PORTÉ CE POINT DEVANT LE GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> DE L'ORDRE DU JOUR DU FORUM II; LE GROUPE DE TRAVAIL A RECONNU LES AVANTAGES POSSIBLES D'UNE TELLE JOURNÉE, MAIS A, POUR LE MOMENT, REJETÉ CETTE PROPOSITION EN RAISON DES RESSOURCES ÉNORMES QU'IL FAUDRAIT MOBILISER À CETTE FIN.</p>
<p>GIS I ■ ON DEVRAIT DEMANDÉ AUX PAYS DÉVELOPPÉS DE PRÉPARER ET DE DISTRIBUER AVANT LA PROCHAINE RÉUNION DU GIS (C.-À-D. GIS 2) DES DOCUMENTS DÉCRIVANT LES ACTIVITÉS ENTREPRISES EN RÉPONSE AU CHAPITRE 19 DE L'ORDRE DU JOUR 21, QUI SE RAPPORTENT DIRECTEMENT AUX BESOINS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT.</p>	
<p>GIS 2 - RECOMMANDATIONS ET MESURES D'INTERVENTION</p>	
<p style="text-align: center;">BUDGET DU FISC</p> <p>(A1)² LE GIS 2 EST D'ACCORD AVEC L'ADOPTION DU BUDGET PROPOSÉ -- 531 150 \$ POUR 1996 ET 688 904 \$ POUR 1997, COMME LE DÉCRIT LE DOCUMENT DE TRAVAIL (GIS/96.3.RÉV2).</p> <p>(A2) DANS LE CADRE D'UNE QUESTION À PLUS LONG TERME, LE GIS 2 A AUTORISÉ LE PRÉSIDENT À ENVISAGER LA POSSIBILITÉ D'UN APPUI DE L'INDUSTRIE, EN TENANT COMPTE DES INQUIÉTUDES SOULEVÉES PAR LES PAYS ET PAR CERTAINES ONG QUANT À LA NÉCESSITÉ D'ÉVITER TOUTE INFLUENCE INDUE ET D'ÉVITER LA DÉPENDANCE À LONG TERME SUR UN NOMBRE LIMITÉ DE SOURCES DE FINANCEMENT.</p> <p>(A3) LE GIS 2 A RECOMMANDÉ QUE LES GOUVERNEMENTS ENVISAGENT DE FAIRE D'AUTRES CONTRIBUTIONS AU BUDGET DU FISC.</p> <p>(A4) LE GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> SUR L'ORDRE DU JOUR DU FORUM II DÉTERMINERA SI D'AUTRES MÉCANISMES DE FINANCEMENT PLUS FORMELS SONT NÉCESSAIRES.</p>	<p>LES DÉPENSES ÉTAIENT CONFORMES AU BUDGET ADOPTÉ; VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.10w.</p> <p>EN 1996, LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INDUSTRIELLES ONT FOURNI UN APPUI FINANCIER AU FONDS EN FIDUCIE (10 000 \$ US, VCI), UN APPUI PAR JUMELAGE PERMETTANT AUX MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> POUR L'ORDRE DU JOUR DU FORUM II DE PARTICIPER À UNE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL, AINSI QU'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX COÛTS DES SERVICES D'INTERPRÉTATION/TRADUCTION LORS DES RÉUNIONS QUI ONT PORTÉ SUR LES POP DANS LE CADRE DU FISC. IL Y A EU DES DISCUSSIONS LIMITÉES SUR LE DÉTACHEMENT AU SECRÉTARIAT DU FISC DE PERSONNES PROVENANT DE L'INDUSTRIE.</p> <p>CONTRIBUTION REÇUE À CE JOUR DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 1996: SOMMES REÇUES: 469 318 \$ US SOMMES ENGAGÉES: 111 243 \$ US COMPRENANT LES SOMMES ENGAGÉES EN 1995</p>

²Note: Lettre/chiffre désignés dans le Rapport final de la deuxième réunion du Groupe intersessions du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (GIS/96.R.1 Rév. 3), Résumé des mesures d'intervention, conclusions et recommandations.

<p style="text-align: center;">FORUM II</p> <p>(A23) LE GIS 2 A DONNÉ SON ACCORD À L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> SUR L'ORDRE DU JOUR DU FORUM II EN 1997. ON A DEMANDÉ AU GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> SUR L'ORDRE DU JOUR D'INCLURE LES POINTS SUIVANTS DANS SES DISCUSSIONS:</p> <p>A SI DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT PLUS FORMELS DU FONDS EN FIDUCIE DU FISC ÉTAIENT NÉCESSAIRES.</p> <p>B ENVISAGER L'INCLUSION DES RRTP DANS L'ORDRE DU JOUR ET ÉLABORER DES MÉCANISMES POSSIBLES POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS DE BASE, Y COMPRIS DES PROJETS DE RECOMMANDATIONS POSSIBLES QUANT AUX MESURES FUTURES À PRENDRE RELATIVEMENT AUX RRTP.</p> <p>C RÔLE APPROPRIÉ DES ONG SCIENTIFIQUES DANS LA PRÉPARATION DU FORUM II DE 1997.</p> <p>D RECOMMANDATION SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE, EN PRENANT NOTE DES INQUIÉTUDES MANIFESTÉES RELATIVEMENT AUX COÛTS ET EN ENVISAGEANT UNE LIAISON POSSIBLE AVEC LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT.</p> <p>(A23) E POURSUITE DE LA PRATIQUE DE PORTER LES PRINCIPAUX SUJETS D'INQUIÉTUDE DEVANT LES GROUPES DE TRAVAIL RÉGIONAUX OU LES GROUPES D'ÉTUDE DES QUESTIONS, QUI LES EXAMINERONT AVANT QU'ILS NE SOIENT DÉBATTUS EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE.</p> <p>(A24) LE GIS A CONVENU DE RECONNAÎTRE LE D^R R. LÖNNGREN LORS DE LA RÉUNION DU FORUM II EN 1997, POUR LE RÔLE QU'IL A JOUÉ DANS L'ÉLABORATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DE PROGRAMMES DE SÉCURITÉ CHIMIQUE ET POUR SA CONTRIBUTION À LA CRÉATION DU FISC. ON POURRA RECONNAÎTRE, LORS DE RÉUNIONS FUTURES, D'AUTRES PERSONNES QUI AURONT CONTRIBUÉ AUX PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CHIMIQUE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE.</p>	<p>LE GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> FERA ÉTAT DE SES TRAVAUX LORS DU FORUM II.</p> <p>UN RAPPORT SUR LES RRTP, PARRAINÉ CONJOINTEMENT PAR LE MEXIQUE ET LES É.-U., EST INCLUS DANS L'ORDRE DU JOUR DU FORUM II, DANS LE DOMAINE D'ACTIVITÉS D DU PROGRAMME.</p> <p>LE GROUPE DE TRAVAIL A REVU LES CRITÈRES DE DÉSIGNATION D'UNE ONG SCIENTIFIQUE ET A PROLONGÉ LE MANDAT AU SEIN DU GROUPE D'UN REPRÉSENTANT DE L'ONG SCIENTIFIQUE.</p> <p>LE GROUPE DE TRAVAIL A RECONNU LES AVANTAGES POSSIBLES D'UNE TELLE JOURNÉE, MAIS A, POUR LE MOMENT, REJETÉ CETTE PROPOSITION EN RAISON DES RESSOURCES ÉNORMES QU'IL FAUDRAIT MOBILISER À CETTE FIN.</p> <p>LE CALENDRIER DÉTAILLÉ PROPOSÉ PERMETTRA AUX GROUPES RÉGIONAUX D'EXAMINER TOUS LES SUJETS PRINCIPAUX AVANT QUE L'ON NE PROCÈDE AUX DISCUSSIONS FINALES ET QUE L'ON NE PRENNE UNE DÉCISION.</p> <p>LE PREMIER PRIX DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE DU FISC SERA DÉCERNÉ AU D^R R. LÖNNGREN DURANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DU FORUM II. UNE PROPOSITION VISANT À INSTITUER UN PRIX DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE A ÉTÉ PRÉPARÉE ET SERA EXAMINÉE DURANT LE FORUM II.</p>
<p>COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CDD) ET SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU</p>	

<p>(A25) ON ENCOURAGE LES MEMBRES DU FORUM À PORTER LES QUESTIONS RELATIVES AUX PRODUITS CHIMIQUES À L'ATTENTION DE LEURS DÉLÉGUÉS QUI PARTICIPERONT À LA RÉUNION DE LA CDD DU 16 AVRIL AU 3 MAI 1996, ET À PROPOSER LES PRODUITS CHIMIQUES COMME L'UNE DES QUESTIONS PRIORITAIRES DEVANT ÊTRE DÉBATTUE LORS DE LA RÉUNION DU CDD EN 1997 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU EN JUIN 1997. LE PRÉSIDENT DU FORUM DEVAIT AUSSI PORTER CETTE MÊME QUESTION À L'ATTENTION DU PRÉSIDENT DE LA CDD.</p>	
<p>(A26) IL A ÉTÉ CONVENU QUE LE REPRÉSENTANT D'UN PAYS, TRAVAILLANT DE CONCERT AVEC LE PRÉSIDENT, PRÉSENTERA LES RAPPORTS TRADUITS DU FORUM DE 1997 DEVANT LA CDD AU PRINTEMPS 1997 ET DEVANT LA SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU EN JUIN 1997.</p>	<p>ON DONNE SUITE À CES ENTENTES DONT IL SERA FAIT ÉTAT LORS DU FORUM II.</p>
<p>(A27) ON PRENDRA AUSSI D'AUTRES MOYENS POUR FAIRE ÉTAT DES TRAVAUX DU FORUM À LA CDD ET À LA SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU (UNGASS), COMME LE MENTIONNE L'ANNEXE 12 (<i>du rapport Final du GIS 2</i>), Y COMPRIS LA PRÉPARATION D'UN RAPPORT D'ÉTAPE DURANT LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1996 ET LA TRANSMISSION, DANS UN RAPPORT NATIONAL, DE CE RAPPORT À LA CDD.</p>	<p>UNE VERSION PROVISOIRE D'UN <i>Rapport d'étape</i> DU PRÉSIDENT A ÉTÉ PRÉPARÉE ET SERA FINALISÉE DURANT LE FORUM II EN VUE D'ÊTRE PRÉSENTÉE DEVANT LA CDD V ET L'UNGASS. VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-11/97.21w Rév.3.</p>
<p></p>	<p></p>
<p>GÉNÉRALITÉS</p> <p>(A28) RECONNAISSANT LE RÔLE CRITIQUE DES POINTS FOCaux NATIONAUX DANS LE SUCCÈS DU FORUM, ON DEMANDE AU PAYS DE METTRE À JOUR OU DE DÉSIGNER UN POINT FOCAL NATIONAL AYANT LA REPRÉSENTATION REQUISE POUR LE FISC.</p> <p>(A30) LE GIS 2 A DEMANDÉ AU PRÉSIDENT D'ÉCRIRE AUX CHEFS DE DÉLÉGATION APPROPRIÉS POUR QU'ILS PORTENT LA QUESTION DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ CHIMIQUE DU PNUÉ À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUÉ, AINSI QU'AU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PNUÉ POUR QU'IL FASSE ÉTAT DE CETTE INITIATIVE DU FISC PAR L'ENTREMISE DES CHEFS DE DÉLÉGATION.</p> <p>(A31) LE GIS 2 A DEMANDÉ QUE LE PRÉSIDENT FASSE ÉTAT À LA FAO DE LA DÉCEPTION DES PARTICIPANTS DEVANT L'IMPOSSIBILITÉ DE LA FAO D'ASSISTER AU GIS 2, ET SOULIGNE L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION DE LA FAO AUX TRAVAUX DU FISC.</p> <p>(A32) IL A ÉTÉ RECOMMANDÉ QUE LE SECRÉTARIAT DU FISC PRÉPARE UNE LISTE DES MESURES EN COURS ET UN RAPPORT D'ÉTAPE POUR SUIVRE LES PROGRÈS RÉALISÉS AVEC LES MESURES D'INTERVENTION PRISES LORS DE CHAQUE RÉUNION.</p>	<p>LES CRITÈRES ET LES LIGNES DIRECTRICES VISANT LES POINTS FOCaux NATIONAUX DU FISC SERONT EXAMINÉS LORS DU FORUM II.</p> <p>DES LETTRES ONT ÉTÉ ENVOYÉES AUX CHEFS DE DÉLÉGATION ET AU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PNUÉ.</p> <p>LE PRÉSIDENT A ÉCRIT, COMME ON LE DEMANDAIT, AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE DE LA FAO.</p> <p>DES RAPPORTS D'ÉTAPE <i>provisoires</i> SERONT DISTRIBUÉS COMME DOCUMENTS D'INFORMATION LORS DU FORUM II (Document d'information - 4 et Document d'information - 5).</p>
<p></p>	<p></p>

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS A DU PROGRAMME: ÉLARGISSEMENT ET ACCÉLÉRATION DE L'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES RISQUES CHIMIQUES	
POINTS GÉNÉRAUX - GIS 1	
<p>GIS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ CERTAINS PAYS ONT SOUTENU LE PROGRAMME EDD (ENSEMBLE DE DONNÉES DE DÉPISTAGE) QUI PERMET D'IDENTIFIER LES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX, MAIS ONT NOTÉ QUE L'ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE COORDINATION EFFICACE ÉTAIT NÉCESSAIRE POUR ÉVITER TOUT DÉDOUBLEMENT DES EFFORTS DÉPLOYÉS DANS LE CADRE DU PSSIC. 	<p>UN RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU GIS 2 SUR LA <i>Réunion sur la coordination des travaux d'évaluation des produits chimiques existants, OCDE</i> (GIS96/B12).</p> <p>LES DOCUMENTS DU FORUM II PORTANT SUR LE DOMAINE D'ACTIVITÉS A DU PROGRAMME FONT ÉTAT DES EFFORTS DANS CE DOMAINE (FISC/FORUM-II/97.11w Rév.1 et FISC/FORUM-II/97.06B).</p>
POINTS GÉNÉRAUX -GIS 2	
<p>(A15) LE GIS 2 A PRIS NOTE DU RAPPORT DE LA RÉUNION DU FISC SUR LA COORDINATION DES TRAVAUX D'ÉVALUATION DES PRODUITS CHIMIQUES EXISTANTS, QUI A EU LIEU À PARIS EN OCTOBRE 1995, ET RECOMMANDE QUE CE GROUPE CONTINUE À S'OCCUPER DE LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DE MISE AU POINT DE MÉTHODES D'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, POUR S'ASSURER QUE, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, IL N'Y AIT AUCUN DÉDOUBLEMENT DES EFFORTS ET AUCUN CHEVAUCHEMENT DANS LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS. IL FAUDRAIT ÉLARGIR LE GROUPE POUR ASSURER UNE PARTICIPATION RÉGIONALE REPRÉSENTATIVE DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT.</p>	<p>LE GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> SUR L'ORDRE DU JOUR DU FORUM II A DÉCIDÉ, LORS DE SA RÉUNION DE MAI 1996, QU'EN RAISON DES EFFORTS ACTUELLEMENT DÉPLOYÉS IL N'ÉTAIT PAS NÉCESSAIRE DE TENIR LA RÉUNION DU FISC, PRÉVUE POUR OCTOBRE 1996, SUR LA COORDINATION DU DOMAINE DES ACTIVITÉS A DU PROGRAMME.</p>
PRIORITÉS D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES	

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>A-1³ IL FAUDRAIT IDENTIFIER LES BESOINS EN CE QUI CONCERNE LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION DES RISQUES RELATIFS À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT, ET CONVENIR DES CRITÈRES D'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS POUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉVALUATION DES RISQUES. LORS DE L'APPLICATION DE CES CRITÈRES, IL FAUDRAIT ÉTABLIR DÈS QUE POSSIBLE UNE LISTE INITIALE DE PRODUITS CHIMIQUES (Y COMPRIS CEUX PRODUITS EN VOLUMES ÉLEVÉS) EN VUE DE LEUR ÉVALUATION D'ICI 1997.</p>	<p>LE PISSC A ENTREPRIS DEUX (2) PETITES ÉTUDES DES GOUVERNEMENTS NATIONAUX EN VUE D'OBTENIR DE L'INFORMATION SUR LE TYPE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTS NÉCESSAIRES SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES; LA PREMIÈRE ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE AU COURS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1994 EN VUE D'OBTENIR DES INFORMATIONS DE BASE POUR LA CONSULTATION CONJOINTE PISSC/OCDE SUR LES PRODUITS CHIMIQUES PRIORITAIRES ET LES QUESTIONS APPARENTÉES, TANDIS QUE LA SECONDE A ÉTÉ EFFECTUÉE LORS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1995 EN VUE D'OBTENIR DES DONNÉES SUR LE FORMAT ET LA STRUCTURE PROVISOIRES DU SOMMAIRE D'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES SUBSTANCES CHIMIQUES DU PISSC. LA RÉPONSE A ÉTÉ LIMITÉE DANS UN CAS COMME DANS L'AUTRE.</p> <p>LORS DE LA CONSULTATION CONJOINTE PISSC/OCDE DE 1995, DES CRITÈRES GÉNÉRAUX POUR LA SÉLECTION DES PRODUITS CHIMIQUES PRIORITAIRES EN VUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ONT ÉTÉ DÉFINIS. ON A DEMANDÉ AUX GROUPES RÉGIONAUX DU FISC DE PRÉPARER UNE LISTE DE PRODUITS CHIMIQUES PRIORITAIRES, COMPRENANT LES PESTICIDES, EN VUE D'UNE ÉVALUATION INTERNATIONALE.</p> <p>L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE DE PRODUITS CHIMIQUES PRIORITAIRES COMPRENANT LES PESTICIDES NE POURRA PAS ÊTRE RÉALISÉ TANT QUE LES INFORMATIONS DEVANT ÊTRE PUBLIÉES DANS L'INVENTAIRE NOTÉ DANS LA PRIORITÉ D'INTERVENTION A-3 CI-APRÈS NE SERONT PAS DISPONIBLES ET N'AURONT PAS ÉTÉ DIFFUSÉES.</p>

³ Système de numérotation - domaine d'activités du Programme suivi du chiffre correspondant à la priorité d'intervention

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>A-1 (SUITE)</p> <p>GIS 1</p> <p>IL A ÉTÉ RECOMMANDÉ DE PRÉPARER UN RAPPORT, QUI SERA PRÉSENTÉ AU GIS 2, SUR L'ÉLABORATION ET L'APPLICATION DU PROJET PILOTE DU FISC VISANT L'INTERNATIONALISATION DES DOCUMENTS D'ÉVALUATION NATIONALE ET DES INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PRODUITS CHIMIQUES EN VUE DE L'ÉVALUATION DE LA PRIORITÉ.</p> <p>LE GIS A RECOMMANDÉ QUE LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES QUI PRODUISENT DES ÉVALUATIONS REVOIENT LEURS DOCUMENTS EN VUE DE RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIAUX DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET DE FACILITER LA PRISE DE DÉCISION (PAR EXEMPLE, DOCUMENTS D'ÉVALUATION CONCIS, INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES RISQUES CHIMIQUES) ET DE FAIRE ÉTAT DES CHANGEMENTS PROPOSÉS LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION DU GIS.</p>	<p>DES RAPPORTS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS AU GIS 2: <i>Évaluation des produits chimiques prioritaires</i>, PISSC (GIS96/B4) ET <i>Évaluation des risques à l'échelle internationale</i>, SEISC, PISSC (GIS96/B5).</p> <p>DES RAPPORTS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS AU GIS 2: <i>Évaluation des produits chimiques prioritaires</i>, PISSC (GIS96/B4) ET <i>Évaluation des risques à l'échelle internationale</i>, SEISC, PISSC (GIS96/B5).</p>
<p>A-2</p> <p>IL FAUDRAIT CONVENIR DÈS QUE POSSIBLE D'APPROCHES HARMONISÉES POUR ÉVALUER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET LES SIGNALER. DE TELS PROTOCOLES DEVRAIENT ÊTRE BASÉS SUR DES PRINCIPES CONVENUS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE POUR QUE LES ÉVALUATIONS DE RISQUES EFFECTUÉES PAR LES AUTORITÉS NATIONALES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX PUISSENT ÊTRE PLEINEMENT UTILISÉS.</p>	<p>LE PISSC ET L'OCDE TRAVAILLENT EN COLLABORATION SUR DES PROJETS IMPORTANTS EN VUE D'ATTEINDRE CE BUT. LES TRAVAUX SONT MENTIONNÉS DANS LES DOCUMENTS DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.11w Rév.1 ET FISC/FORUM-II/97.06B.</p>
<p>A-3</p> <p>IL FAUDRAIT, AVANT LA FIN DE 1994, DRESSER UN INVENTAIRE DES ÉVALUATIONS DES RISQUES QUI SONT PRÉVUES, EN PRÉPARATION OU TERMINÉES.</p> <p>GIS 1</p> <p>L'INVENTAIRE DES ÉTUDES CRITIQUES DES PRODUITS CHIMIQUES, RÉALISÉ PAR LE PNUE/ECETOC, DEVAIT ÊTRE TERMINÉ DÈS QUE POSSIBLE ET COMPRENDRE PLUS D'INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS NATIONAUX PORTANT SUR LES PESTICIDES. IL A ÉTÉ RECOMMANDÉ QUE LES AGENCES RESPONSABLES PRÉSENTENT UN RAPPORT D'ÉTAPE AU GIS 2.</p>	<p>L'INVENTAIRE DES ÉTUDES CRITIQUES DES PRODUITS CHIMIQUES, DU PNUE/ECETOC, A ÉTÉ PUBLIÉ EN AOÛT 1996 (RISCPT/PNUE, PUBLICATION DES NATIONS UNIES, ISBN 92-807-1528-3; ECETOC, RAPPORT TECHNIQUE N° 71, ISSN 0773-8072-71)</p> <p>UN RAPPORT D'ÉTAPE A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU GIS 2: <i>Inventaire des études critiques des produits chimiques</i>, PNUE/ECETOC (GIS96/B6.Rév.1).</p>
<p>A-4</p> <p>IL FAUDRAIT ENCOURAGER LE PLUS POSSIBLE L'INDUSTRIE À PRODUIRE ET À FOURNIR LES DONNÉES NÉCESSAIRES À L'ÉVALUATION DES RISQUES.</p>	

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
<p>GIS 1</p> <p>IL A ÉTÉ RECOMMANDÉ DE PRÉPARER, EN COOPÉRATION AVEC L'INDUSTRIE, UN DOCUMENT DE TRAVAIL PORTANT SUR LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES RELATIVEMENT À LA FACILITATION DE L'ÉLABORATION D'ÉVALUATIONS DES RISQUES CHIMIQUES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, EN VUE DE SA PRÉSENTATION AU GIS 2.</p>		
<p>A-5</p> <p>IL FAUDRAIT OBTENIR AUPRÈS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT DES DONNÉES SUR L'EXPOSITION CHEZ LES HUMAINS ET DES DONNÉES DE BONNE QUALITÉ SUR LES EFFETS SUR LA SANTÉ.</p>		
<p>A-6</p> <p>COMPTE TENU DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS RECOMMANDÉES AUX POINTS 1 ET 2 ET UTILISANT PLEINEMENT LES ÉVALUATIONS RÉALISÉES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES, L'OCDE ET D'AUTRES ORGANISMES, IL FAUDRAIT ÉVALUER 200 AUTRES PRODUITS CHIMIQUES D'ICI 1997.</p> <p>GIS 1</p> <p>POUR ASSURER UN APERÇU PERMANENT DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS RELATIFS AUX ÉVALUATIONS DES PRODUITS CHIMIQUES PRIORITAIRES, LE GIS RECOMMANDE DE PRÉPARER UN RAPPORT QUI SERA DISPONIBLE LORS DE CHAQUE SESSION FUTURE DU GIS ET DU FORUM.</p> <p>GIS 2</p> <p>(A16) VOICI LES ÉVALUATIONS QUE L'ON JUGE ACTUELLEMENT CONFORMES AUX OBJECTIFS DU FISC À PARTIR DES CRITÈRES ÉTABLIS LORS DE LA RÉUNION DE PARIS: DOCUMENTS SUR LES CRITÈRES D'HYGIÈNE DE L'ENVIRONNEMENT (CHE); SOMMAIRES D'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES SUBSTANCES CHIMIQUES DU PISSC (SEISC), ENSEMBLE DE DONNÉES DE DÉPISTAGE (EDD) DE L'OCDE. ON A DEMANDÉ AU GROUPE DE COORDINATION MENTIONNÉ AU PARAGRAPHE PRÉCÉDENT DE PRÉPARER, POUR LE FORUM II DE 1997, UN DOCUMENT DÉCRIVANT LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE DOMAINE D'ACTIVITÉS A DU PROGRAMME, Y COMPRIS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS RELATIFS À L'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DE 200 NOUVEAUX PRODUITS CHIMIQUES EN 1997 ET DE 300 AUTRES EN L'AN 2000. LE DOCUMENT DEVRAIT AUSSI ÉVALUER LES DOCUMENTS D'ÉVALUATION VISÉS QUI SONT MENTIONNÉS DANS LE DOCUMENT GIS96.4, À PARTIR DES CRITÈRES CITÉS LORS DE LA RÉUNION DE PARIS, Y COMPRIS LA TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'EXAMEN, ET RECOMMANDER, À PARTIR DE LEUR CONFORMITÉ RELATIVE À CES CRITÈRES, CEUX QUI COMPTERONT COMME ÉVALUATIONS INTERNATIONALES.</p>	<p>VOIR LES DOCUMENTS DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.11W RÉV.1 ET FISC/FORUM-II/97.06B POUR UNE LISTE DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES EN VUE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF. LE FORUM II DÉCIDERA QUELS TYPES D'ÉVALUATIONS INTERNATIONALES PERMETTRA D'ATTEINDRE L'OBJECTIF. L'OBJECTIF DE 1997 SERA ATTEINT, PRÉVOIT-ON.</p> <p>DES RAPPORTS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS AU GIS 2: <i>Évaluation des produits chimiques prioritaires</i>, PISSC (GIS96/B4) et <i>Évaluation des risques à l'échelle internationale</i>, SEISC, PISSC (GIS96/B5). LES RAPPORTS POUR LE FORUM II SONT NOTÉS CI-DESSUS.</p> <p>VOIR LES DOCUMENTS DU FORUM II CI-DESSUS.</p>	

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
A-7	SI L'OBJECTIF DU POINT 6 EST ATTEINT, 300 AUTRES PRODUITS CHIMIQUES DEVRONT ÊTRE ÉVALUÉS D'ICI L'AN 2000.	VOIR LES DOCUMENTS DU FORUM II CI-DESSUS.
A-8	IL FAUT HARMONISER ET DÉCRIRE LES PRINCIPES GÉNÉRAUX À L'ORIGINE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES SUR LES LIMITES D'EXPOSITION, Y COMPRIS L'ÉTABLISSEMENT DE FACTEURS DE SÉCURITÉ. LES PAYS DEVRAIENT ÉTABLIR DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES LIMITES D'EXPOSITION CHEZ LES HUMAINS ET DANS DES COMPARTIMENTS ENVIRONNEMENTAUX PARTICULIERS, ET CE, POUR LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE PRODUITS CHIMIQUES, EN TENANT COMPTE DES EFFORTS D'HARMONISATION ET DU POTENTIEL D'UTILISATION DE TELLES LIGNES DIRECTRICES.	LES CRITÈRES D'HYGIÈNE DE L'ENVIRONNEMENT 170 DU PISSC «ÉVALUATION DES RISQUES DES PRODUITS CHIMIQUES POUR LA SANTÉ CHEZ LES HUMAINS: CALCUL DES VALEURS GUIDES POUR LES LIMITES D'EXPOSITION BASÉES SUR LA SANTÉ» ONT ÉTÉ PUBLIÉS À LA FIN DE 1994.
A-9	IL FAUDRAIT ENCOURAGER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT POUR MIEUX COMPRENDRE LES MÉCANISMES DES EFFETS NOCIFS DES PRODUITS CHIMIQUES SUR LES HUMAINS ET L'ENVIRONNEMENT.	VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.06B. IL Y A LIEU DE NOTER ÉGALEMENT QUE, RÉCEMMENT, UN CERTAIN NOMBRE D'EFFORTS NOUVEAUX (À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE) ONT ÉTÉ ENTREPRIS POUR COORDONNER LES RECHERCHES SUR LES SUBSTANCES QUI PERTURBENT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN. CETTE QUESTION SERA EXAMINÉE LORS DU FORUM II.
A-10	IL FAUDRAIT TENTER DE RÉDUIRE ENCORE PLUS L'UTILISATION DE VERTÉBRÉS DANS LES ESSAIS DE TOXICITÉ, EN ENCOURAGEANT LE DÉVELOPPEMENT, LA VALIDATION ET L'UTILISATION DE MÉTHODES DE RECHANGE.	VOIR LES DOCUMENTS DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.11w Rév.1 et FISC/FORUM-II/97.06B ET LE DOCUMENT D'INFORMATION 3 DU FORUM II PORTANT SUR « <i>L'évaluation des risques pour la santé humaine d'une exposition à des produits chimiques environnementaux: rôle de l'expérimentation avec des animaux</i> ».

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS B DU PROGRAMME: HARMONISATION DE LA CLASSIFICATION ET DE L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES		
POINTS GÉNÉRAUX - GIS 1		
<p>GIS 1</p> <p>■ EN CE QUI CONCERNE LES TRAVAUX PORTANT SUR L'HARMONISATION DE LA CLASSIFICATION ET DE L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ON A DEMANDÉ AU GROUPE DE COORDINATION DE L'HARMONISATION DES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES (GC/SHCC) D'AUGMENTER LE NOMBRE DE MEMBRES QUI LE COMPOSENT, PLUS PARTICULIÈREMENT D'AUGMENTER LE NOMBRE DE MEMBRES PROVENANT DE PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT. - ON A DEMANDÉ AU GC/SHCC DE PROMOUVOIR UNE SENSIBILISATION ACCRUE DES AUTORITÉS NATIONALES AUX TRAVAUX DU GROUPE, PLUS PARTICULIÈREMENT EN CE QUI CONCERNE LA PORTÉE DES TRAVAUX ET LES PROGRÈS RÉALISÉS. - ON A DEMANDÉ AU GC/SHCC D'ASSURER L'ORIENTATION EN CE QUI CONCERNE LES PRINCIPES FONDAMENTAUX SUIVIS, TOUT EN TENANT COMPTE DES BESOINS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT. 	<p>UN RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU GIS 2, "<i>Harmonisation de la classification et de l'étiquetage</i>", BIT/OIT (GIS/96.6).</p> <p>LA QUESTION SERA EXAMINÉE LORS DU FORUM II - VOIR DOCUMENTS FISC/Forum-II/97.12w Rév.1 Document d'information-2.</p>	
POINTS GÉNÉRAUX - GIS 2		
<p>(A 4) LE GIS 2 A FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES AU GC/SHCC:</p> <ul style="list-style-type: none"> B. CLARIFICATION DE LA PORTÉE PRÉVUE DES INSTRUMENTS PROPOSÉS, PAR RÉVISION DU MANDAT DU GC/SHCC. D. QUE LE GC/SHCC POURSUIVE SES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION/INFORMATION AVEC TOUS LES PAYS INTÉRESSÉS. 	<p>LA QUESTION SERA EXAMINÉE LORS DU FORUM II - VOIR DOCUMENTS FISC/Forum-II/97.12w Rév.1 Document d'information-2.</p>	
PRIORITÉS D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES		
<p>B-1</p> <p>IL FAUDRAIT CONSOLIDER LES TRAVAUX TECHNIQUES EN COURS PORTANT SUR LES CRITÈRES DE CLASSIFICATION POUR PERMETTRE LEUR FINALISATION EN 1997. LES TRAVAUX CONTINUS VISANT À ASSURER L'HARMONISATION DES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION ET L'ÉTABLISSEMENT DE SYSTÈMES COMPATIBLES DE COMMUNICATION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉTIQUETAGE ET LES FICHES SANTÉ-SÉCURITÉ, DEVRAIENT ÊTRE TERMINÉS EN L'AN 2000.</p> <p>GIS 1</p> <p>ON DEMANDE AU GC/SHCC DE PRÉSENTER AU GIS 2 UN RAPPORT DÉTAILLÉ SUR LES TRAVAUX TECHNIQUES ET SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS.</p>	<p>UN RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX TECHNIQUES SERA PRÉSENTÉ AU FORUM II; VOIR LE DOCUMENT D'INFORMATION - 2.</p> <p>SELON LE CALENDRIER DES TRAVAUX, LES ÉCHÉANCES DE 1997 POUR L'HARMONISATION DES TESTS ET DES CRITÈRES DE CLASSIFICATION ET CELLES DE 2000 POUR LES MOYENS DE COMMUNICATION DES RISQUES (ÉTIQUETAGE ET FICHES SANTÉ-SÉCURITÉ) SERONT RESPECTÉES. (SOURCE: RAPPORT DE 1996 DES GESTIONNAIRES DE TÂCHES SUR LE CHAPITRE 19 DE L'ORDRE DU JOUR 21.)</p>	

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>B-1 (SUITE)</p> <p>GIS 2</p> <p>(A I 4.c) ACHEVER DÈS QUE POSSIBLE LES TRAVAUX TECHNIQUES, EN RECONNAISSANT QUE LES QUESTIONS POUR LESQUELLES IL N'Y A PAS DE CONSENSUS SOIENT CLAIREMENT IDENTIFIÉES.</p> <p>B-2</p> <p>LES PAYS DOIVENT S'ASSURER QU'IL Y A CONSULTATION SUFFISANTE POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POSITION NATIONALE COHÉRENTE SUR L'HARMONISATION DES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION.</p> <p>GIS I</p> <p>ON DEMANDE À TOUS LES GOUVERNEMENTS DE SUIVRE UNE APPROCHE COORDONNÉE LORS DE LA FORMULATION DE POSITIONS NATIONALES SUR L'HARMONISATION.</p>	
<p>B-3</p> <p>IL FAUDRAIT ÉTABLIR EN TEMPS OPPORTUN UN CADRE INTERNATIONAL PERMETTANT DE TRADUIRE LES RÉSULTATS DES TRAVAUX TECHNIQUES SUR L'HARMONISATION EN UN INSTRUMENT OU EN RECOMMANDATIONS APPLICABLES LÉGALEMENT À L'ÉCHELLE NATIONALE.</p> <p>GIS I</p> <p>ON A DEMANDÉ AU GC/SHCC D'EXAMINER LES MÉCANISMES D'APPLICATION ET DE SIGNALER AU GIS 2 LA FAÇON QUI PERMETTRAIT LE MIEUX DE PROGRESSER SUR CES QUESTIONS POLITIQUES, PLUS PARTICULIÈREMENT EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS POUR LESQUELLES IL N'Y A PAS CONSENSUS.</p> <p>GIS 2</p> <p>(A I 4A) DÉVELOPPEMENT PLUS POUSSÉ DES OPTIONS RELATIVES À UN INSTRUMENT, Y COMPRIS L'EXAMEN COMPLET DE LA PROPOSITION DES É.-U. CONCERNANT UNE NORME INTERNATIONALE NON OBLIGATOIRE COMME MÉCANISME D'APPLICATION, EN PRÉVISION DU FORUM II EN 1997.</p>	<p>DIVERSES OPTIONS RELATIVES À UN INSTRUMENT INTERNATIONAL ONT ÉTÉ EXAMINÉES LORS DU GIS 2. LA QUESTION SERA EXAMINÉE PLUS EN PROFONDEUR LORS DU FORUM II; VOIR LES DOCUMENTS FISC/Forum-II/97.12w Rév.1</p> <p>UN RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU GIS 2, "<i>Harmonisation de la classification et de l'étiquetage</i>", BIT/OIT (GIS/96.6).</p> <p>UN RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU GIS 2, "<i>Harmonisation de la classification et de l'étiquetage</i>", BIT/OIT (GIS/96.6).</p>

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>DOMAINE D'ACTIVITÉS C DU PROGRAMME: ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES ET SUR LES RISQUES CHIMIQUES</p>	
<p>POINTS GÉNÉRAUX - GIS 1</p>	
<p>GIS I ■ LE GIS A RECOMMANDÉ DE REVOIR LA DISTRIBUTION DES INFORMATIONS, Y COMPRIS L'INVENTAIRE DES ENTENTES DE RÉSEAUTAGE ET LES RECOMMANDATIONS POUR QUE LES ACTIVITÉS PRIORITAIRES RÉPONDENT AUX BESOINS DES PAYS. IL A ÉTÉ PROPOSÉ QUE LE PNUE/RISCPT PRENNENT LES DEVANTS EN COORDONNANT LA PRÉPARATION D'UN RAPPORT POUR LA PROCHAINE RÉUNION DU GIS.</p> <p>GIS I ■ EN RÉPONSE AUX DEMANDES RELATIVES À L'ACCÈS AUX INFORMATIONS DE SÉCURITÉ CHIMIQUE ET À L'ÉCHANGE DE TELLES INFORMATIONS, LE GIS A RECOMMANDÉ LA TENUE D'UN SÉMINAIRE/ATELIER EN MÊME TEMPS QUE LE GIS 2. ON PRÉSENTERAIT ET ON INTRODUIRAIT AU COURS DE CE SÉMINAIRE/ATELIER LA LITTÉRATURE ET L'INFORMATION ÉLECTRONIQUE DISPONIBLES.</p>	<p>LE PNUE/RISCPT A FOURNI POUR LE GIS 2 UN DOCUMENT DE BASE: «DISTRIBUTION DES INFORMATIONS POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES» (GIS96/B7).</p> <p>UN SÉMINAIRE D'INFORMATIQUE A ÉTÉ TENU CONJOINTEMENT AVEC LE GIS 2, AUQUEL ONT PARTICIPÉ DES OIG (INTERNATIONALES ET RÉGIONALES), DES ONG ET DES GOUVERNEMENTS. UNE EXPOSITION SUR L'INTERNET AURA LIEU DURANT LE FORUM II.</p>
<p>POINTS GÉNÉRAUX - GIS 2</p>	
<p>(A I 7) LE PRÉSIDENT A NOTÉ QUE LE SÉMINAIRE D'INFORMATIQUE, QUI A EU LIEU LES 3 ET 4 MARS À CANBERRA, CONSTITUAIT UNE BONNE FORMATION DE BASE SUR LE RÉSEAU INTERNET ACTUEL ET SUR D'AUTRES MOYENS ÉLECTRONIQUES PERMETTANT DE PARTAGER DES INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ CHIMIQUE; IL A DEMANDÉ QUE L'IOMC EXAMINE LES QUESTIONS D'ACCÈS À L'INFORMATION ET D'IMPLANTATION DE MÉCANISMES DE DIFFUSION DE L'INFORMATION DANS DES PAYS DISPOSANT DE DIVERSES INFRASTRUCTURES, ET DE PRÉSENTER UN RAPPORT À CET ÉGARD LORS DE LA RÉUNION DU FISC II. IL A AUSSI DEMANDÉ À L'IOMC DE COORDONNER LES TRAVAUX DANS CE DOMAINE AVEC LES PAYS INTÉRESSÉS.</p> <p>(A I 8) ON A DEMANDÉ AU GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> SUR L'ORDRE DU JOUR DU FORUM II D'EXAMINER LA NÉCESSITÉ D'ORGANISER D'AUTRES SÉMINAIRES D'INFORMATIQUE ET D'ENVISAGER UN CALENDRIER POSSIBLE POUR DE TELS SÉMINAIRES.</p>	<p>EN TANT QUE SECRÉTARIAT DU GROUPE DE COORDINATION DE L'IOMC POUR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS, LE PNUE A PRÉPARÉ, EN COLLABORATION AVEC LE JAPON, UN DOCUMENT POUR LE FORUM II SUR LES «<i>Activités d'échange d'informations chimiques</i>» (FISC/FORUM-II/97.13w Rév.1).</p> <p>UNE EXPOSITION SUR L'INTERNET AURA LIEU DURANT LE FORUM II.</p>
<p>PRIORITÉS D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES</p>	
<p>C-1 IL FAUDRAIT CONSOLIDER LES RÉSEAUX D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS POUR EXPLOITER PLEINEMENT LES CAPACITÉS DE DIFFUSION D'INFORMATIONS DE TOUTES LES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES, INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES.</p> <p>GIS I</p> <p>ON A PRIS NOTE DE L'ACTIVITÉ PILOTE ENTREPRISE DANS LA RÉGION DE L'ASIE EN VUE D'ÉTABLIR UN RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES (RMIPC). LES PAYS ONT APPUYÉ LA MISE EN OEUVRE DE TRAVAUX VISANT À ÉTABLIR UN RMIPC DANS TOUTES LES RÉGIONS.</p>	<p>UN RAPPORT DESCRIPTIF DE L'ÉTAT DE LA SITUATION RELATIVE AU RMIPC SERA PRÉSENTÉ LORS DU FORUM II; VOIR LE DOCUMENT «ACTIVITÉS D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES» (FISC/FORUM-II/97.13w Rév.1).</p>

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
C-2	IL FAUT ADAPTER TANT LES TYPES D'INFORMATIONS ÉCHANGÉES QUE LES MÉTHODES D'ÉCHANGE AUX BESOINS DES PRINCIPAUX GROUPES D'UTILISATEURS, EN TENANT COMPTE DES LANGUES ET DES NIVEAUX D'ALPHABÉTISATION DIFFÉRENTS.	
C-3	SI CELA EST ÉCONOMIQUEMENT RENTABLE, IL FAUDRAIT, D'ICI 1997, CONSOLIDER SUR CD-ROM OU SUR D'AUTRES SUPPORTS ÉLECTRONIQUES APPROPRIÉS LES DONNÉES DISPONIBLES AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET PRÉVOIR DES MOYENS CONVENABLES DE RECHERCHE ET DE MISE À JOUR.	VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.13w RÉV. I. DES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES SONT DISPONIBLES SUR UN CERTAIN NOMBRE DE CD-ROM PUBLIÉS PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: - INCHEM PISSC - INTOX PISSC - CANCER OMS/CIRC - BIT-OIT CIS (EN COURS DE PRÉPARATION)
C-4	IL FAUT ÉTABLIR DES SOURCES D'INFORMATIONS QUI SERONT UTILES LORS D'INTERVENTIONS EN CAS D'URGENCES CHIMIQUES ET PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR QUE CES SOURCES SOIENT FACILEMENT ET RAPIDEMENT ACCESSIBLES.	
C-5	IL FAUT ÉTABLIR DÈS QUE POSSIBLE DANS TOUTES LES RÉGIONS DES RÉSEAUX DE COOPÉRATION ET D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS.	UN RAPPORT DESCRIPTIF DE L'ÉTAT DE LA SITUATION RELATIVE AU RMIIPC SERA PRÉSENTÉ LORS DU FORUM II; VOIR LE DOCUMENT «ACTIVITÉS D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CHIMIQUES» (FISC/FORUM-II/97.13w Rév.I).
C-6	IL FAUT CRÉER OU CONSOLIDER, SELON LES BESOINS, DES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX RESPONSABLES DE L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS.	
C-7	TOUS LES PAYS DEVRAIENT, EN 1997, AVOIR NOMMÉ LES AUTORITÉS DÉSIGNÉES EN VUE DE LEUR PARTICIPATION AU PROCESSUS CIP.	DEPUIS NOVEMBRE 1996, 148 PAYS PARTICIPENT AU PROCESSUS VOLONTAIRE CIP. [SOURCE: INFORMATIONS TIRÉES D'UNE COMMUNICATION DE LA FAO RELATIVEMENT AU: RAPPORT DE 1996 DES GESTIONNAIRES DE TÂCHES SUR LE CHAPITRE 19 DE L'ORDRE DU JOUR 21.]

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>C-8 IL FAUDRAIT POURSUIVRE LES TRAVAUX EN VUE D'ÉVALUER ET D'EXAMINER LES PROBLÈMES RELATIFS À L'APPLICATION DU PROCESSUS VOLONTAIRE CIP ET D'ÉLABORER POUR CE PROCESSUS DES INSTRUMENTS EXÉCUTOIRES EFFICACES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE.</p> <p>GIS I</p> <p>POUR CE QUI EST DES TRAVAUX EN COURS RÉALISÉS PAR LE PNUÉ ET LA FAO SUR L'APPLICATION DU PROCESSUS DE CONSENTEMENT APRÈS INFORMATION PRÉALABLE (CIP), LE GIS A APPUYÉ L'ÉLABORATION DE MÉCANISMES EXÉCUTOIRES, SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES:</p> <ul style="list-style-type: none"> - QU'IL SOIT TENU PLEINEMENT COMPTE DE L'EXPÉRIENCE LORS DE L'APPLICATION DU SYSTÈME VOLONTAIRE ACTUEL; - QUE L'ENTENTE SOIT LIMITÉE À LA PORTÉE ACTUELLE DU PROCESSUS CIP; - QUE LES CRITÈRES D'INCLUSION DES PRODUITS CHIMIQUES DANS LE PROCESSUS CIP SOIENT ÉVALUÉS PLUS EN PROFONDEUR; - QUE LES PAYS QUI N'ONT PAS ENCORE PROCÉDÉ À CETTE ÉVALUATION DÉSIGNENT LEURS AUTORITÉS NATIONALES POUR LE CIP; - QUE LES PAYS IMPORTATEURS ÉTABLISSENT DES MÉCANISMES POUR RESTREINDRE, LORSQU'ILS LE JUGENT APPROPRIÉ, L'IMPORTATION ET LA FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DÉSIGNÉS CIP AUX QUANTITÉS NÉCESSAIRES AUX UTILISATIONS DOMESTIQUES; - QU'UNE APPROCHE EXÉCUTOIRE PUISSE INCLURE DES ENTENTES VOLONTAIRES POUR LA MISE EN APPLICATION DOMESTIQUE; - QUE DES ATELIERS DE FORMATION SUR L'APPLICATION DE CES MÉCANISMES SOIENT PRÉVUS. 	<p>LE GIS I A ENVISAGÉ L'APPLICATION DU PROCESSUS CIP PARALLÈLEMENT AUX LIGNES DIRECTRICES RÉVISÉES ACTUELLES DE LONDRES, GRÂCE À UN INSTRUMENT EXÉCUTOIRE, ET A CONSIDÉRÉ D'ÉTENDRE SON APPLICATION À UNE PLUS GRANDE GAMME DE PRODUITS CHIMIQUES. LA RÉUNION A PERMIS DE S'ORIENTER SUR CES QUESTIONS (VOIR CI-APRÈS).</p> <p>LA FAO ET LE PNUÉ ONT REÇU DES MANDATS DE LEURS CONSEILS D'ADMINISTRATION DE RÉUNIR UN COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR ÉLABORER UN INSTRUMENT EXÉCUTOIRE SUR LE CIP. UNE VERSION PROVISoire DE LA CONVENTION A ÉTÉ PRÉPARÉE LORS DES DEUX PREMIÈRES SESSIONS DE NÉGOCIATION; DEUX AUTRES RÉUNIONS SONT PRÉVUES POUR 1997, ET ON PRÉVOIT TERMINER LES TRAVAUX À LA FIN DE 1997.</p>
<p>C-9 TOUS LES PAYS EXPORTATEURS DE PRODUITS CHIMIQUES ASSUJETTIS AU PROCESSUS CIP DEVRAIENT, EN 1997, AVOIR MIS EN PLACE LES MÉCANISMES NÉCESSAIRES, Y COMPRIS LES DISPOSITIONS DE MISE EN APPLICATION ET DE MISE EN VIGUEUR, POUR S'ASSURER QU'IL N'Y AURA PAS EXPORTATION CONTRAIREMENT AUX DÉCISIONS DES PAYS IMPORTATEURS. LES PAYS IMPORTATEURS DEVRAIENT AUSSI ÉTABLIR LES MÉCANISMES NÉCESSAIRES.</p>	

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
C-10	EN 1997, ON DEVRA, DANS TOUS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS DONT L'ÉCONOMIE EST EN TRANSITION, OFFRIR DE LA FORMATION SUR LA MISE EN APPLICATION DES LIGNES DIRECTRICES DE LONDRES ET DU PROCESSUS CIP.	GRÂCE AU PROGRAMME CONJOINT FAO/PNUE SUR LE CIP ET EN COLLABORATION AVEC L'UNITAR, DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX ET DES EXPERTS PROVENANT D'ÉTABLISSEMENTS PERTINENTS DANS PLUS DE 60 PAYS ONT REÇU DE LA FORMATION; D'AUTRES ATELIERS SONT PRÉVUS. [SOURCE: INVENTAIRE DES ACTIVITÉS DE L'IOMC, RAPPORT SOMMAIRE, DÉCEMBRE 1996]
C-11	IL FAUT, TOUT COMME LE CODE D'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES, ENCOURAGER LA CIRCULATION DES FICHES SANTÉ-SÉCURITÉ POUR TOUS LES PRODUITS CHIMIQUES.	QUELQUE 1300 FICHES INTERNATIONALES SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES CHIMIQUES ONT ÉTÉ PRÉPARÉES PAR LE PISSC EN COOPÉRATION AVEC L'UE. ON PROCÈDE ACTUELLEMENT À LA TRADUCTION EN 23 LANGUES DE CES FICHES QUI SERONT DIFFUSÉES À GRANDE ÉCHELLE.

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS D DU PROGRAMME: ÉTABLISSEMENT DE PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES RISQUES	
POINTS GÉNÉRAUX - GIS 2	
TRAITEMENT DES PRODUITS CHIMIQUES DÉSUETS	
<p>(A19) LE GIS 2 A DONNÉ SON ACCORD À LA CRÉATION D'UN PETIT GROUPE DE COORDINATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DÉSUETS, COMPOSÉ DU MALI, DE GREENPEACE, DE L'Australie, DU PNUE ET DU GIFAP, QUI COMPILERA DES INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS ACTUELLES. IL FAUDRA S'ADRESSER DIRECTEMENT À LA FAO POUR OBTENIR DE L'INFORMATION ET S'ASSURER DE SA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU GROUPE DE COORDINATION; AINSI, LES EFFORTS SERONT COORDONNÉS. LE GROUPE ÉVALUERA LES FORCES ET LES FAIBLESSES DES PROGRAMMES ET CERNERA LES AUTRES BESOINS.</p> <p>(A20) SELON LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION, ON POURRA DEMANDER AU SECRÉTARIAT DU FISC D'INVITER LA FAO À ENVISAGER DE RÉUNIR UN GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> SUR LES PRODUITS CHIMIQUES DÉSUETS, AUQUEL PARTICIPERONT DES PERSONNES DE DIVERS PAYS; CE GROUPE DE TRAVAIL POURRAIT FAIRE DES RECOMMANDATIONS LORS DU FORUM II SUR LES MESURES À PRENDRE ULTÉRIEUREMENT ET SUR TOUTE AMÉLIORATION QU'IL Y AURAIT D'APPORTER.</p>	<p>UN RAPPORT, COPARRAINÉ PAR LE PNUE ET LE MALI, A ÉTÉ PRÉPARÉ POUR LE FORUM II PAR LA FAO; VOIR LE DOCUMENT FISC/FORUM-II/97.20w.</p> <p>CETTE QUESTION A AUSSI ÉTÉ ABORDÉE LORS DE LA DIX-NEUVIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE, EN JANVIER 1997.</p>
PRIORITÉS D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES	
<p>D-1 DANS TOUS LES PAYS, IL FAUDRAIT RÉDUIRE DÈS QUE POSSIBLE LES RISQUES CHIMIQUES POUVANT ÊTRE FACILEMENT IDENTIFIÉS ET RÉDUITS. DANS LES PAYS DISPOSANT DE RESSOURCES SUFFISANTES, IL FAUDRAIT ÉLABORER DES PLANS EN VUE DE LA RÉDUCTION POSSIBLE D'AUTRES RISQUES CHIMIQUES ET LES METTRE EN APPLICATION DÈS QUE POSSIBLE. CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR, IL INCOMBE PARTICULIÈREMENT À L'INDUSTRIE DE CONTRIBUER À LA MISE EN APPLICATION DES PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES RISQUES. L'EXPÉRIENCE ACQUISE ET LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE PROGRAMMES NATIONAUX DE RÉDUCTION DES RISQUES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS, EN 1997, DANS UN RAPPORT QUI SERVIRA DE BASE À L'ÉTABLISSEMENT DES OBJECTIFS POUR L'AN 2000.</p>	
<p>D-2 IL FAUDRAIT ÉVALUER LA FAISABILITÉ ET L'UTILITÉ D'APPLIQUER LES REGISTRES DES REJETS ET DES TRANSFERTS DE POLLUANTS À D'AUTRES PAYS, Y COMPRIS AUX NOUVEAUX PAYS INDUSTRIALISÉS; IL FAUDRAIT PRÉPARER UN RAPPORT À CET ÉGARD EN 1997.</p> <p>GIS I</p>	<p>VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97. 18w.</p>

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
	LE GIS A RECOMMANDÉ DE PARTAGER AVEC D'AUTRES PAYS LES RÉSULTATS DES ÉTUDES PILOTES DE L'UNITAR PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE REGISTRES DES REJETS ET DES TRANSFERTS DE POLLUANTS (RRTP) AU MEXIQUE, EN ÉGYPTE ET EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.	UN RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU GIS 2: <i>Registres des rejets et des transferts de polluants - Projets pilotes de l'UNITAR</i> (GIS/96.7a).
D-3	L'INDUSTRIE DEVRAIT, ET IL S'AGIT LÀ D'UNE PRIORITÉ PARTICULIÈRE, APPLIQUER SANS DÉLAI À GRANDE ÉCHELLE DANS TOUS LES PAYS LE CODE D'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES.	
D-4	IL FAUDRAIT ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ET L'APPLICATION DE TECHNIQUES NON POLLUANTES DE FABRICATION ET D'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES. GIS I ON A PRIS NOTE DES TRAVAUX VISANT À ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ET L'APPLICATION DE TECHNIQUES NON POLLUANTES DE FABRICATION ET D'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES, PLUS PARTICULIÈREMENT DES PLANS VISANT À METTRE SUR PIED DES CENTRES TECHNOLOGIQUES NON POLLUANTS DANS LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE. ON A ÉGALEMENT RECONNU QU'IL Y AURAIT LIEU D'EFFECTUER DES TRAVAUX SEMBLABLES DANS D'AUTRES PAYS.	
D-5	LES PAYS DEVRAIENT REVOIR LEUR STRATÉGIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES PESTICIDES, AFIN DE PROTÉGER LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT, Y COMPRIS LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES. POUR RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX PESTICIDES, LES PAYS DEVRAIENT ENVISAGER D'ENCOURAGER L'UTILISATION DE PESTICIDES SÉCURITAIRES APPROPRIÉS ET L'UTILISATION MOINDRE DE PESTICIDES, EN APPLIQUANT DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES NUISIBLES ET EN INTRODUISANT DE NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION. IL FAUDRAIT PRÉPARER UN RAPPORT D'ÉTAPE EN 1997. GIS I ON A DEMANDÉ AUX PAYS DE PARTAGER LEUR EXPÉRIENCE DANS LE DOMAINE DE LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PESTICIDES. LE GIS INVITE L'OCDE, EN COOPÉRATION AVEC LA FAO, À PRÉSENTER UN RAPPORT AU GIS 2 SUR LES RÉSULTATS DE LEUR ATELIER CONJOINT SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX PESTICIDES.	VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II « <i>Réduction des risques liés aux pesticides</i> » FISC/FORUM-II/97.19w. LA FAO A EFFECTUÉ DES ÉTUDES SUR LA CAPACITÉ DES PAYS À GÉRER LES PESTICIDES DANS LE CADRE DU CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE DE LA FAO SUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DES PESTICIDES. ON PUBLIE ACTUELLEMENT LES RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME ÉTUDE QUI A ÉTÉ TERMINÉE RÉCEMMENT. UN RAPPORT A ÉTÉ PRÉSENTÉ AU GIS 2: <i>Réduction des risques liés aux pesticides</i> OCDE/FAO (GIS96/88).

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
D-6	<p>EN 1997, AU MOINS 25 NOUVEAUX PAYS DEVRONT AVOIR MIS EN PLACE DES SYSTÈMES DE PRÉVENTION D'ACCIDENTS INDUSTRIELS D'ENVERGURE, CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES INTERNATIONAUX COMME CEUX CONTENUS DANS LA CONVENTION DE 1993 DU BIT/OIT (N° 174) SUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS D'ENVERGURE ET DE LA CONVENTION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE DES NATIONS UNIES (UNECE) SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES DES ACCIDENTS INDUSTRIELS.</p>	
D-7	<p>EN 1997, AU MOINS 50 NOUVEAUX PAYS DEVRONT AVOIR MIS EN PLACE DES SYSTÈMES NATIONAUX DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION D'URGENCE, Y COMPRIS UNE STRATÉGIE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DU PERSONNEL, AVEC L'AIDE, ENTRE AUTRES, DU PROGRAMME DE L'APELL ET DU CODE DE PRATIQUE DU BIT/OIT SUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS D'ENVERGURE (1991).</p> <p>GIS I</p> <p>ON A DEMANDÉ AUX GOUVERNEMENTS D'APPLIQUER LE CODE DE PRATIQUE DU BIT/OIT SUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS D'ENVERGURE, LE PROGRAMME PNUE/APELL ET LES DIVERSES LIGNES DIRECTRICES DE L'OCDE, DU PISSC, DU PNUE ET DE L'OMS, COMME MÉCANISMES D'APPLICATION DES MESURES DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENTS IMPLIQUANT DES PRODUITS CHIMIQUES.</p>	<p>L'APELL A ÉTÉ INTRODUIT DANS QUINZE AUTRES COMMUNAUTÉS DEPUIS JANVIER 1995 ET DANS PLUS DE TRENTE PAYS DEPUIS SA MISE EN ŒUVRE EN 1988. [SOURCE: RAPPORT FINAL DE LA RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DE LA HAUTE DIRECTION DE L'APELL, QUI A EU LIEU DU 7 AU 9 OCTOBRE 1996.]</p>

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>D-8. EN 1997, IL DEVRAIT Y AVOIR, DANS AU MOINS 40 NOUVEAUX PAYS, DES CENTRES ANTI-POISONS BIEN ÉTABLIS DISPOSANT DE SERVICES CLINIQUES ET ANALYTIQUES, ET DES PROGRÈS APPRÉCIABLES DEVRAIENT AVOIR ÉTÉ RÉALISÉS SUR L'HARMONISATION DES SYSTÈMES DE COMPILATION DES DONNÉES DANS DIFFÉRENTS PAYS.</p> <p>GIS I</p> <p>PLUSIEURS PAYS ONT DEMANDÉ QUE SOIENT ORGANISÉS DES ATELIERS RÉGIONAUX POUR INTRODUIRE LE PROJET D'INFORMATION SUR LES POISONS INTOX/PISSC ET POUR ENCOURAGER L'ÉTABLISSEMENT D'INSTALLATIONS ANTI-POISONS DANS LES PAYS.</p>	<p>QUELQUE 20 PAYS MAINTENANT ONT MIS SUR PIED DES CENTRES ANTI-POISONS BIEN ÉTABLIS DISPOSANT DE LA GAMME COMPLÈTE DE SERVICES CLINIQUES, ANALYTIQUES ET AUTRES, ET 30 AUTRES PAYS ONT MIS SUR PIED DE TELS CENTRES DONT CERTAINS NE DISPOSENT PAS DE TOUS LES SERVICES. ON PROCÈDE ACTUELLEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE CENTRES ANTI-POISONS DANS 24 PAYS, TANDIS QU'ON AMORCE DES TRAVAUX EN CE SENS DANS 9 AUTRES PAYS. [SOURCE: VERSION PROVISOIRE DATÉE D'AOUT 1996 DU RAPPORT DE 1996 DU GESTIONNAIRE DE TÂCHES SUR LE CHAPITRE 19 DE L'ORDRE DU JOUR 21.]</p> <p>DANS LE CONTEXTE DU PROJET INTOX DU PISSC, ON A ÉTABLI DES FORMATS COMMUNS ET UN VOCABULAIRE BIEN PRÉCIS POUR SIGNALER LES CAS AUX CENTRES ANTI-POISONS, ET ON TRAVAILLE ACTUELLEMENT À L'HARMONISATION DES DONNÉES SUR LES CAS D'EMPOISONNEMENT NÉCESSITANT L'HOSPITALISATION. ON TRAVAILLE AUSSI À L'ÉLABORATION D'UN VOCABULAIRE CONTRÔLÉ EN ANGLAIS, EN FRANÇAIS, EN PORTUGAIS ET EN ESPAGNOL. ON A MIS AU POINT ET ÉPROUVÉ UNE COTE DE GRAVITÉ D'EMPOISONNEMENT POUR CLASSER LES CAS D'EMPOISONNEMENT; ON PROCÈDE ACTUELLEMENT À DES ESSAIS POUR VÉRIFIER UN PLAN DE CLASSEMENT DE LA GRAVITÉ DES CAS NÉCESSITANT L'HOSPITALISATION (COTE TOX). ON PROCÈDE À L'ÉLABORATION D'UN FORMAT HARMONISÉ DEVANT SERVIR LORS DE LA RÉDACTION DES RAPPORTS ANNUELS DES CENTRES ANTI-POISONS.</p> <p>LE PISSC POURSUIT L'ORGANISATION DE TELS ATELIERS DANS LA MESURE OÙ IL DISPOSE DE RESSOURCES.</p>
<p>D-9 IL FAUDRAIT ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'IDENTIFICATION ET À L'INTRODUCTION DE PRODUITS SÉCURITAIRES DESTINÉS À REMPLACER LES PRODUITS CHIMIQUES CONSTITUANT UN RISQUE ÉLEVÉ OU UN RISQUE INCONTRÔLABLE. LES GOUVERNEMENTS, LES INDUSTRIES ET LES UTILISATEURS DE PRODUITS CHIMIQUES DEVRAIENT ÉGALEMENT METTRE AU POINT, LORSQUE CELA EST FAISABLE, DE NOUVEAUX PRODUITS CHIMIQUES MOINS DANGEREUX, AINSI QUE DE NOUVEAUX PROCÉDÉS ET DE NOUVELLES TECHNOLOGIES PRÉVENANT EFFECTIVEMENT LA POLLUTION.</p>	<p>ON MENTIONNE LES EFFORTS DU FISC EN MATIÈRE DE POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS - VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.04B.</p>
<p>D-10 TOUT EN RECONNAISSANT QUE LES ACTIVITÉS DE RÉDUCTION DES RISQUES SONT DES RESPONSABILITÉS PRINCIPALEMENT NATIONALES, IL SERAIT PEUT-ÊTRE JUSTIFIÉ D'APPLIQUER DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE RÉDUCTION DES RISQUES DANS LE CAS DE PROBLÈMES DE PORTÉE INTERNATIONALE.</p> <p>GIS I</p>	<p>ON MENTIONNE:</p> <ul style="list-style-type: none"> - LES EFFORTS DU FISC EN MATIÈRE DE POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS - VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97.04B. - LE DOCUMENT DU FORUM II «<i>Nouvelles inquiétudes</i>» FISC/FORUM-II/97.17w Rév.1.

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>EN RAISON DE L'ÉLABORATION DE CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER SI UN PRODUIT CHIMIQUE CORRESPOND À UN POLLUANT ORGANIQUE PERSISTANT (POP), LES PAYS AFRICAINS ET D'AUTRES PAYS ONT RECOMMANDÉ DE PRÉPARER UNE LISTE DES POP RENFERMANT UN RÉSUMÉ DES UTILISATIONS ET DES MÉTHODES D'ÉLIMINATION. IL A ÉTÉ NOTÉ QUE LES CRITÈRES ÉTAIENT ÉLABORÉS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE DES NATIONS UNIES (UNECE) SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À GRANDE DISTANCE (LRTAP) ET QUE D'AUTRES PROGRÈS ÉTAIENT RÉALISÉS GRÂCE UN ATELIER COPARRAINÉ PAR LES PHILIPPINES ET LE CANADA, QUI A ÉTÉ TENU EN JUIN 1995.</p>	<p>ON A FAIT UNE DEMANDE EN CE SENS, MAIS LES ORGANISATEURS ONT CONCLU QU'UNE APPROCHE DIFFÉRENTE SERAIT NÉCESSAIRE POUR RÉALISER DES PROGRÈS À CET ÉGARD.</p>
<p>LE GIS A APPUYÉ LA PROPOSITION DES ÉTATS-UNIS, DE L'ÎLE MAURICE ET DE LA SLOVAQUIE QUI RECOMMANDAIENT QUE LE CANADA ET LES PHILIPPINES TIENNENT UNE RÉUNION, IMMÉDIATEMENT APRÈS LEUR RÉUNIONS DES EXPERTS TECHNIQUES SUR LES POP EN JUIN 1995 À VANCOUVER, POUR EXAMINER LA FAISABILITÉ DE COORDONNER ET DE RASSEMBLER LES MESURES POSSIBLES À L'ÉCHELLE MONDIALE SUR LES POP. OUTRE LES EXPERTS DES GOUVERNEMENTS, LES ORGANISMES INTERNATIONAUX DEVRAIENT PARTICIPER À CETTE RÉUNION. IL A ÉTÉ RECOMMANDÉ D'INCLURE DANS L'ORDRE DU JOUR LA DÉFINITION D'UN PROCESSUS PERMETTANT D'EXAMINER LES LIENS ENTRE LES GROUPES S'INTÉRESSANT AUX POP DANS LES CHAPITRES 17 ET 19 DE L'ORDRE DU JOUR 21.</p>	<p>VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II: <i>*Polluants organiques persistants - un rapport d'étape*</i> FISC/FORUM-II/97.04B.</p>
<p>GIS 2</p> <p>POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)</p>	
<p>(A6) IL A ÉTÉ CONVENU DURANT LA RÉUNION QUE LES DONNÉES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES SUR LES TÂCHES A) ET B) DE LA DÉCISION I 8/32 ÉTAIENT SUFFISANTES POUR MONTRER QU'UNE INTERVENTION ÉTAIT NÉCESSAIRE SUR LES 12 SUBSTANCES SPÉCIFIÉES (VOIR LE RENVOI AU BAS DU PARAGRAPHE 32 POUR UNE DESCRIPTION DES TÂCHES).</p>	
<p>(A7) RECONNAISSANT QU'IL EST SOUHAITABLE D'AMÉLIORER LA BASE D'INFORMATIONS SCIENTIFIQUES, IL A ÉTÉ CONVENU DURANT LA RÉUNION DE CRÉER UN «FICHER OUVERT» POUR S'ASSURER QUE LES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES, REVUES PAR DES PAIRS, PORTANT SUR LES TÂCHES A) ET B), C.-À-D. LA CHIMIE, LA TOXICOLOGIE, LES MÉCANISMES DE TRANSPORT, L'ORIGINE, LE TRANSPORT ET LE DÉPÔT DES 12 SUBSTANCES SPÉCIFIÉES, SERONT SIGNALÉES DE FAÇON PLUS EXHAUSTIVE À L'ÉCHELLE MONDIALE.</p>	

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>(A8) ON A CONCLU LORS DE LA RÉUNION QUE DES INFORMATIONS SUR LES 12 POP SPÉCIFIÉS SONT NÉCESSAIRES POUR EFFECTUER LES TÂCHES INDIQUÉES AUX PARAGRAPHE C), D) ET E) DE LA DÉCISION 18/32 ET POUR ABORDER LES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES EN TANT QUE BASE D'ÉLABORATION DE RECOMMANDATIONS ET D'INFORMATIONS EN VUE D'UNE INTERVENTION INTERNATIONALE (VOIR LE RENVOI AU BAS DU PARAGRAPHE 32 POUR UNE DESCRIPTION DES TÂCHES).</p>	
<p>(A9) LE PNUE A OFFERT D'AGIR EN TANT QUE CENTRE DE TRI DE TOUTES LES INFORMATIONS ET PUBLIERA PÉRIODIQUEMENT DES MISES À JOUR SUR LE CONTENU DU FICHIER.</p>	
<p>(A10) ON A CONSTITUÉ UN GROUPE DE TRAVAIL DU FISC SUR LES POP EN ADOPTANT LE GROUPE DE TRAVAIL <i>ad hoc</i> SUR LES POP QUI AVAIT ÉTÉ ÉTABLI PAR LE PNUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERORGANISATIONS POUR LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES (IOMC).</p>	
<p>(A11) UNE RÉUNION PARRAINÉE PAR LE FISC AURA LIEU EN JUIN 1996 AUX PHILIPPINES EN VUE D'EXAMINER LES TÂCHES C) ET D) DE LA DÉCISION 18/32. CETTE RÉUNION SERA SUIVIE D'UNE RÉUNION OUVERTE DU GROUPE DE TRAVAIL DU FISC SUR LES POP EN VUE D'EXAMINER LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION SUR LES TÂCHES C) ET D), D'EXAMINER LA TÂCHE E) DE LA DÉCISION 18/32 ET D'ÉLABORER DES RECOMMANDATIONS ET DES INFORMATIONS SUR LES MESURES INTERNATIONALES, Y COMPRIS LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA PRISE D'UNE ÉVENTUELLE DÉCISION CONCERNANT LE MÉCANISME LÉGAL APPROPRIÉ POUR LES POP À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE (VOIR LE RENVOI AU BAS DU PARAGRAPHE 32 POUR UNE DESCRIPTION DES TÂCHES).</p>	
<p>(A12) LE GROUPE DE TRAVAIL DU FISC SUR LES POP PRÉSENTERA UN RAPPORT CONTENANT DES INFORMATIONS ET DES RECOMMANDATIONS TIRÉES DES RÉUNIONS TENUES EN JUIN, À TOUS LES PARTICIPANTS DU FISC QUI L'EXAMINERONT ET FERONT LEURS COMMENTAIRES AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 1996. UN RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES REÇUS SERA PRÉSENTÉ AVEC LE RAPPORT AU PNUE ET À L'OMS AU PLUS TARD LE 31 AOÛT 1996.</p>	

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>(A13) LE FISC N'ÉLABORERA PAS DE CRITÈRES SUR L'ADDITION DE POP À LA LISTE EN 1996, CAR D'AUTRES GROUPES SE PENCHERONT SUR CETTE QUESTION AU COURS DE LA MÊME PÉRIODE. TOUTEFOIS, UN PROJET DE PROCESSUS PERMETTANT D'ÉLABORER DES CRITÈRES BASÉS SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES DEVRAIT ÊTRE INCLUS DANS LES RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUÉ (CA/PNUÉ) ET À L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ (WHA) ET DEVRAIT RENFORCER LES ACTIVITÉS EN COURS TELLES QUE CELLES RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À GRANDE DISTANCE (LRTAP). LORS DE LA RÉUNION, ON A DEMANDÉ AU R.-U. D'ENVISAGER LA PRÉPARATION D'UN PROJET DE PROCESSUS À PARTIR DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE SUR LES POP DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE DE L'ONU (UNECE).</p>	
<p>D-11 IL FAUDRAIT S'ASSURER QUE TOUS LES PAYS ADOPTENT UNE LÉGISLATION APPROPRIÉE POUR METTRE EN APPLICATION LES RECOMMANDATIONS DE L'ONU SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES; IL FAUDRAIT AUSSI S'ASSURER QUE CETTE LÉGISLATION EST RÉGULIÈREMENT MISE À JOUR CHAQUE FOIS QUE LES RECOMMANDATIONS SONT RÉVISÉES, PLUS SPÉCIALEMENT DANS LE CONTEXTE DE L'HARMONISATION MONDIALE DES SYSTÈMES DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE.</p>	

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>DOMAINE D'ACTIVITÉS E DU PROGRAMME: RENFORCEMENT DES MOYENS ET CAPACITÉS DONT DISPOSE CHAQUE PAYS POUR GÉRER LES PRODUITS CHIMIQUES</p>	
<p>POINTS GÉNÉRAUX - GIS 2</p>	
<p>(A21) ON A IDENTIFIÉ LES DOMAINES ET LES ACTIVITÉS CLÉS ET ON A FAIT DES PROPOSITIONS, DONT LES SUIVANTES, CONCERNANT LES EFFORTS DE CHAQUE PARTICIPANT:</p> <p>A L'ICCA FERA ÉTAT DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS SES DIVERS EFFORTS ET ACTIVITÉS VISANT À RENFORCER LES CAPACITÉS DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT;</p> <p>B LE GIFAP DIFFUSERA À GRANDE ÉCHELLE DES INFORMATIONS SUR SES EFFORTS VISANT À FORMER LES GOUVERNEMENTS, L'INDUSTRIE LOCALE ET LES AGRICULTEURS DANS LE DOMAINE DE L'UTILISATION SÉCURITAIRE DE PRODUITS CHIMIQUES EMPLOYÉS POUR PROTÉGER LES CULTURES;</p> <p>C LE SECRÉTARIAT DU FISC</p> <ul style="list-style-type: none"> - FACILITERA LA DISTRIBUTION À TOUS LES MEMBRES DU FISC D'UNE LISTE DE TOUS LES DOCUMENTS PRODUITS PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SUR TOUS LES DOMAINES D'ACTIVITÉS DU PROGRAMME DU CHAPITRE 19, - CHERCHERA À ÉVITER LES CONFLITS D'HORAIRE EN CE QUI CONCERNE LES RÉUNIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES PERTINENTES POUR LES MEMBRES DU FISC, - ENCOURAGERA UNE MEILLEURE UTILISATION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX DES ORGANISATIONS MEMBRES DE L'IOMC ET DES AUTRES RÉSEAUX RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX EXISTANTS, EN VUE D'AMÉLIORER LA CAPACITÉ DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT À PARTICIPER PLUS EFFICACEMENT AUX ACTIVITÉS DU FISC; <p>D L'OCDE ÉLABORERA UN PROGRAMME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS EN VUE DE FACILITER LA COORDINATION DE L'AIDE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS FOURNIE PAR LES PAYS MEMBRES, ET DE DIFFUSER CES INFORMATIONS PARMIS LES MEMBRES DU FISC;</p>	<p>ON A PRIS LES MESURES NÉCESSAIRES POUR QUE LA LISTE DES POINTS FOCaux NATIONAUX SOIT FACILEMENT ACCESSIBLE. LES DIVERS RAPPORTS ET DOCUMENTS QUI ONT ÉTÉ DIFFUSÉS RENFERMENT DES INFORMATIONS SUR LES DOCUMENTS PRODUITS PAR LES OIG OU INDIQUENT OÙ L'ON PEUT SE PROCURER DE TELLES INFORMATIONS.</p> <p>LE CALENDRIER DES RÉUNIONS ET ACTIVITÉS DE L'IOMC A ÉTÉ DISTRIBUÉ À TOUS LES GOUVERNEMENTS ET POINTS FOCaux NATIONAUX.</p> <p>À PLUSIEURS OCCASIONS, DES RÉUNIONS DES GROUPES RÉGIONAUX DU FISC ONT ÉTÉ ORGANISÉES CONJOINTEMENT AVEC UNE RÉUNION RÉGIONALE PORTANT SUR UN SUJET SPÉCIAL, ORGANISÉE PAR UNE OIG.</p> <p>L'OCDE A, EN TANT QU'EFFORT INITIAL, ENTREPRIS UNE ÉTUDE DES PROJETS D'AIDE BILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT DESTINÉS À RENFORCER LES CAPACITÉS; VOIR LE DOCUMENT DU FORUM II FISC/FORUM-II/97. I OB.</p>

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
<p>E L'IOMC COORDONNERA LES EFFORTS DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DÉPLOYÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET PRÉPARERA UN RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES BESOINS RÉGIONAUX BASÉS SUR LES PROFILS NATIONAUX DES PAYS, QU'ELLE PRÉSENTERA LORS DU FORUM II EN 1997.</p>	<p>L'IOMC PRÉPARE ACTUELLEMENT UN RAPPORT D'ANALYSE SUR LES ACTIVITÉS PERTINENTES DE SES ORGANISATIONS PARTICIPANTES ET DE L'UNITAR. LE RAPPORT SERA ACHÉVÉ, PRÉVOIT-ON, AU MILIEU DE 1997. ON ATTEND LES INFORMATIONS DES PROFILS NATIONAUX.</p>
<p>(A22) COMPTE TENU DU VOLUME IMPORTANT DE DOCUMENTS DISPONIBLES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, L'UNITAR A OFFERT DE CENTRALISER CES INFORMATIONS.</p>	<p>CES TRAVAUX SONT EFFECTUÉS EN COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS PARTICIPANTES DE L'IOMC EN VERTU DU <i>Programme pilote visant à aider les pays en voie de développement à mettre en oeuvre des programmes d'intervention nationale de gestion intégrée des produits chimiques.</i></p>

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
PRIORITÉS D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES		
E-1	<p>POUR RENFORCER LES MOYENS ET LES CAPACITÉS DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES DANS UN GRAND NOMBRE DE PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT, IL FAUT, EN PLUS DU FINANCEMENT ET DE L'APPUI DES PAYS DÉVELOPPÉS, ADOPTER UN MODE DE PENSÉE INNOVATEUR SUR LA FAÇON DE TIRER LE MEILLEUR PARTI DES SYSTÈMES EXISTANTS. IL FAUDRAIT ENCOURAGER LES ENTENTES D'AIDE BILATÉRALE ENTRE LES PAYS DÉVELOPPÉS ET LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET CEUX DONT L'ÉCONOMIE EST EN TRANSITION. IL EST DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE DE COOPÉRER EFFICACEMENT À L'ÉCHELLE RÉGIONALE.</p>	<p>L'OCDE A EFFECTUÉ UNE ÉTUDE DE L'AIDE BILATÉRALE ET A PRÉPARÉ UN RAPPORT SUR LES RÉSULTATS QU'ELLE PRÉSENTERA LORS DU FORUM II (FISC/FORUM-II/97.16W).</p> <p>L'INVENTAIRE DES ACTIVITÉS DE L'IOMC ET LE RAPPORT D'ANALYSE SUR LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DEVRAIENT GRANDEMENT FACILITER CES TRAVAUX.</p>
E-2	<p>IL FAUDRAIT ÉLABORER DÈS QUE POSSIBLE ET AU PLUS TARD EN 1997 DES PROFILS NATIONAUX INDIQUANT LES MOYENS ET LES CAPACITÉS DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES ET LES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR LES AMÉLIORER.</p> <p>GIS 1 LE GIS 2 A PROPOSÉ QUE LES PAYS PRÉPARENT LEURS PROFILS NATIONAUX POUR INDIQUER LEURS MOYENS ET LEURS CAPACITÉS ACTUELS DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES, ET ENCOURAGE L'AIDE INTERNATIONALE ET BILATÉRALE POUR FACILITER CETTE TÂCHE.</p> <p>GIS 2</p> <p>(A5) L'UNITAR S'EST ENGAGÉ À RÉVISER SON DOCUMENT D'ORIENTATION POUR AMÉLIORER SA SOUPLESSE ET AINSI ÊTRE EN MESURE DE S'ADAPTER À DIVERSES CIRCONSTANCES NATIONALES, ET POUR INCLURE L'OPTION D'UN MINI-PROFIL COMME ÉTAPE INITIALE DE L'ÉLABORATION D'UN PROFIL NATIONAL EXHAUSTIF. LE DOCUMENT RÉVISÉ SERA DISPONIBLE À LA FIN MAI 1996, DATE À LAQUELLE IL SERA DISTRIBUÉ.</p>	<p>ON ATTEND DES INFORMATIONS GÉNÉRALES DES GOUVERNEMENTS NATIONAUX OU DES GROUPES RÉGIONAUX.</p> <p>PLUSIEURS PAYS ONT ÉLABORÉ OU ÉLABORENT ACTUELLEMENT DES PROFILS NATIONAUX EXHAUSTIFS, AVEC L'APPUI DU PROJET PILOTE DE L'UNITAR ENTREPRIS DANS LE CADRE DE L'IOMC. UN PROGRAMME IOMC/UNITAR FACILITANT LA PRÉPARATION DE PROFILS NATIONAUX PERMET DE GUIDER ET D'AIDER LES PAYS INTÉRESSÉS À PRÉPARER DES PROFILS NATIONAUX PAR L'ENTREMISE D'UN PROCESSUS MULTI-INTERVENANTS; UN PROGRAMME DE SUBVENTIONS PERMETTRA D'AIDER UNE TRENTAINE DE PAYS À ÉLABORER DES PROFILS NATIONAUX EN 1997.</p> <p>LE DOCUMENT D'ORIENTATION A ÉTÉ RÉVISÉ ET DIFFUSÉ À TOUS LES GOUVERNEMENTS, AINSI QU'ÀUX OIG ET AUX ONG PERTINENTES.</p>
E-3	<p>IL FAUDRAIT ÉLABORER DÈS QUE POSSIBLE DES LIGNES DIRECTRICES DÉTAILLÉES POUR LA LÉGISLATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES ET SA MISE EN VIGUEUR, EN TENANT COMPTE, ENTRE AUTRES, DES PRINCIPES DE LA CONVENTION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES ÉTABLIE EN 1990 PAR LE BIT/OIT (N° 170).</p>	

PRIORITÉS D'INTERVENTION		SITUATION
E-4	<p>EN 1997, IL FAUDRAIT ÉTABLIR DANS LA PLUPART DES PAYS DES MÉCANISMES ASSURANT LA LIAISON ENTRE TOUTES LES PARTIES S'OCCUPANT, DANS UN PAYS DONNÉ, D'ACTIVITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ CHIMIQUE.</p> <p>GIS 1</p> <p>ON A DE NOUVEAU SOULIGNÉ LA NÉCESSITÉ POUR TOUS LES PAYS D'ÉTABLIR LEURS PROPRES MÉCANISMES DE COORDINATION AU SEIN DE MINISTÈRES PERTINENTS ET D'AUTRES INSTITUTIONS S'OCCUPANT DE GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES, AINSI QUE LA NÉCESSITÉ DE DISPOSER D'UNE LÉGISLATION ET DE POLITIQUES NATIONALES EXHAUSTIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CHIMIQUE.</p> <p>GIS 2</p> <p>(A29) NOTANT QUE LA COORDINATION INTERSECTORIELLE EST TRÈS IMPORTANTE POUR LES TRAVAUX DU FISC, LE GIS 2 A ENCOURAGÉ LES PAYS À CONSOLIDER LEUR COORDINATION NATIONALE ET LEURS RÉSEAUX RÉGIONAUX.</p>	<p>LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX OU RÉGIONAUX, SAUF CEUX DE QUELQUES PAYS, N'ONT PAS ENCORE FOURNI D'INFORMATIONS GÉNÉRALES.</p> <p>LES PAYS QUI ÉLABORENT DES PROFILS NATIONAUX GRÂCE À L'AIDE DU PROGRAMME IOMC/UNITAR MENTIONNÉ CI-DESSUS DEVRONT ÉTABLIR DES MÉCANISMES DE COORDINATION.</p>
E-5	<p>IL FAUDRAIT PRÉVOIR D'AUTRES PROGRAMMES D'ÉDUCATION ET D'AUTRES COURS DE FORMATION AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL POUR DISPOSER D'UN GROUPE DE PERSONNES QUALIFIÉES, TANT SUR LE PLAN TECHNIQUE QUE SUR LE PLAN DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES, DANS LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT ET LES PAYS DONT L'ÉCONOMIE EST EN TRANSITION.</p>	
E-6	<p>IL FAUDRAIT CHERCHER À AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION ET DE L'AIDE TECHNIQUE.</p>	VOIR E-1 CI-DESSUS.
E-7	<p>COMME OBJECTIF À PLUS LONG TERME, IL FAUDRAIT ÉTABLIR DANS TOUS LES PAYS DES SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES PRODUITS CHIMIQUES, ADOPTER UNE LÉGISLATION EXHAUSTIVE ET PRÉVOIR DES MESURES DE MISE EN APPLICATION.</p> <p>IL FAUDRAIT MENER DES CAMPAGNES CONTINUES VISANT À MIEUX SENSIBILISER LE PUBLIC SUR LES RISQUES QUE CONSTITUENT LES PRODUITS CHIMIQUES ET SUR LES MESURES DE PRÉVENTION À CET ÉGARD.</p>	<p>AFIN D'ORIENTER LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX ET LES AUTRES ORGANISMES, LE PISSC PRÉPARE UN PROJET DE DOCUMENTATION DESTINÉE À ÊTRE UTILISÉE LORS DE CAMPAGNES D'INFORMATION S'ADRESSANT AU PUBLIC ET À DES GROUPES SPÉCIFIQUES ET LORS D'ACTIVITÉS DE PRÉVENTION DES EMPOISONNEMENTS; CETTE DOCUMENTATION EST ACTUELLEMENT ÉPROUVÉE EN CONDITIONS RÉELLES DANS DEUX PAYS.</p>

PRIORITÉS D'INTERVENTION	SITUATION
DOMAINE D'ACTIVITÉS F DU PROGRAMME: PRÉVENTION DU TRAFIC ILLÉGAL À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DE PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX	
TANT QU'UNE LÉGISLATION N'AURA PAS ÉTÉ ADOPTÉE DANS UN NOMBRE SUFFISANT DE PAYS À TITRE D'INSTRUMENTS LÉGAUX INTERNATIONAUX SUPPLÉMENTAIRES CONTRE LE TRAFIC ILLÉGAL DE PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX, TOUT DOIT ÊTRE MIS EN OEUVRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION, Y COMPRIS LE RENFORCEMENT DU PROCESSUS CIP.	